

# ***PIÈCE D***

***AUTORISATION ABATTAGE ARBRES D'ALIGNEMENT***

## SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE.....	3
II. PLAN DE SITUATION.....	5
III. IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU PÉTITIONNAIRE.....	6
IV. INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE.....	6
V. LOCALISATION ET DESCRIPTION DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES.....	6
VI. PLAN MASSE.....	8
VII. DESCRIPTION DES OPÉRATIONS PROJETÉES IMPLIQUANT LES ABATTAGES.....	9
VII.1. Description des aménagements en cause et raison pour lesquelles les abattages sont nécessaires.....	9
VII.1.1. Objectifs du projet.....	9
VII.1.2. Description sommaire du projet.....	9
VII.1.3. Raisons pour lesquelles les abattages sont nécessaires.....	10
VII.1.4. Détail des arbres d'alignement abattus dans le cadre du projet.....	16
VII.1.5. Calendrier des abattages.....	27
VII.2. État sanitaire des arbres.....	27
VII.2.1. Arbres à abattre.....	27
VII.2.2. Arbre affaibli.....	29
VIII. ÉLÉMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE.....	30
IX. MESURES ENVISAGÉES.....	33
X. ANNEXES.....	44
X.1. Diagnostic phytosanitaire des arbres.....	44
X.2. Courriers adressés aux propriétaires.....	62

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Site d'étude du projet urbain de la Saulaie.....	3
Figure 2 : Plan de situation.....	5
Figure 3. Extrait AVP Espaces publics, 2022.....	6
Figure 4. Plan masse avec arbres d'alignement à abattre : croix jaunes et rouges et vertes (source : ILEX).....	7
Figure 5. Plan d'aménagement global.....	8
Figure 6. Extrait AVP Espaces publics, 2022.....	9
Figure 7. Tableau de synthèse des arbres abattus avec justification de leur abattage.....	11
Figure 8. Localisation des 3 arbres à abattre pour cause sanitaire (secteur Yzeron).....	16
Figure 9. Localisation des 3 arbres à abattre pour cause sanitaire (secteur Yzeron).....	16
Figure 10. Vue de l'état projeté.....	16
Figure 11. Localisation des arbres à abattre (secteur Avenue du Rhône).....	17
Figure 12. Photo des arbres qui seront abattus.....	17
Figure 13. Localisation des arbres à abattre situation actuelle (secteur Avenue du Rhône).....	17
Figure 14. Localisation des arbres à abattre situation future (secteur Avenue du Rhône).....	17
Figure 15. Coupe situation existante avec future limite de lot/espaces publics.....	17

Figure 16. Vue aérienne de l'arbre à supprimer.....	18
Figure 17. Illustration du projet d'aménagement de l'arbre à supprimer (à droite avec superposition de l'état existant).....	18
Figure 18. Photo de l'arbre à supprimer.....	18
Figure 19. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	19
Figure 20. Photos des arbres à supprimer.....	19
Figure 21. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue Edmond Locard Nord).....	19
Figure 22. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	20
Figure 23. Photos des arbres à supprimer.....	20
Figure 24. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue Edmond Locard sud).....	20
Figure 25. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	21
Figure 26. Photographies des arbres à supprimer.....	21
Figure 27. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue Edmond Locard sud).....	21
Figure 28. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	22
Figure 29. Photographies des arbres à supprimer.....	22
Figure 30. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue des Saules).....	22
Figure 31. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	23
Figure 32. Photographie des arbres à supprimer.....	23
Figure 33. Coupe du futur aménagement.....	24
Figure 34. Localisation des arbres à abattre (secteur Square Jean Jaurès).....	24
Figure 35. Extrait de l'analyse phytosanitaire pour les arbres du square.....	24
Figure 36. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	25
Figure 37. Photographie.....	25
Figure 38. Extrait étude phytosanitaire sur cet arbre.....	25
Figure 39. Vue aérienne des arbres à supprimer.....	26
Figure 40. Coupe et localisation des futurs aménagements + Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant).....	26
Figure 41. Arbres à abattre (source : diagnostic phytosanitaire).....	28
Figure 42. Arbres à abattre (source : diagnostic phytosanitaire).....	29
Figure 43. Plan de coupes AVP.....	30
Figure 44. Avenue Edmond Locard, parvis gare/métro/bus – Coupe 2.....	30
Figure 45. Avenue Edmond Locard – Coupe 5.....	30
Figure 46. Parvis centre nautique (Le parc des îles) – Coupe 3, Ech : 1 :400.....	31
Figure 47. Le parc des îles.....	31
Figure 48. Square Jean Jaurès et rue du Bac – Coupe 14.....	31
Figure 49. Rue Pierre Sépard - section bus– Coupe 15.....	31
Figure 50. Rue Pierre Sépard - Section zone partagée – Coupe 16.....	32
Figure 51. Perspective du square Jean Jaurès requalifié.....	32
Figure 52. Rue Dubois Crancé- Section étroite et section placette – Coupe 17 et 18.....	32
Figure 53. Avenue du Rhône – Coupe 22.....	32
Figure 54 : Principaux boisements et arbres d'alignement conservés, espaces verts publics et privés favorables à la biodiversité - SOBERCO.....	34
Figure 55 : Parc de l'Yzeron - Groupement INGEROP (2023).....	35
Figure 56 : Coupe des voies avec les différentes typologies de plantation.....	35
Figure 57 : Coupe de principe de la fosse de plantation.....	36
Figure 58 : Phasage de la ZAC.....	38
Figure 59. Tableau de liste des espèces plantées par secteur.....	39

## I. PRÉAMBULE

Le secteur de la Saulaie bénéficie d'un positionnement stratégique. Porte d'entrée Sud-Ouest de l'agglomération lyonnaise, ce secteur est un site de projet métropolitain. Aussi, le recul des activités industrielles et ferroviaires, présentes historiquement sur le secteur, amorce sa profonde transformation.

Ce secteur de renouvellement urbain s'étend sur près de 40 hectares, entre les voies ferrées à l'Ouest, le Rhône à l'Est, les berges de l'Yzeron (côté la Mulatière) au Nord, et la limite communale de Pierre-Bénite au Sud.

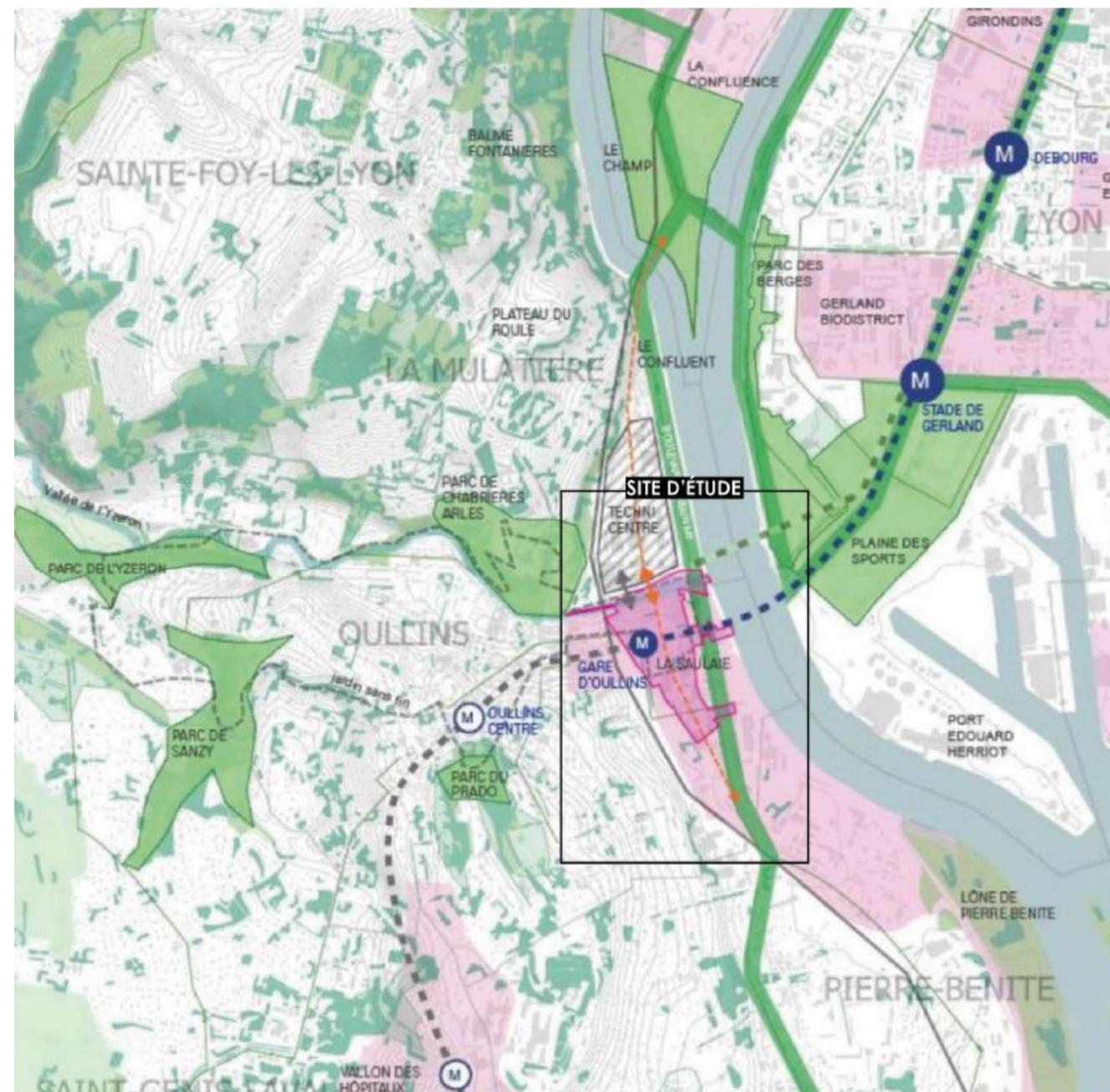
À terme, ce secteur accueillera une programmation mixte autour de l'habitat, des activités économiques et tertiaires, du commerce, ainsi que des équipements privés et publics.

La réalisation du projet urbain de la Saulaie, porté par la SERL pour le compte de la Métropole de Lyon, prend en compte les évolutions attendues sur l'ensemble de la partie Est de l'agglomération Lyonnaise. En effet, plusieurs projets d'envergure métropolitaine actuellement à l'étude ou en cours, contribueront à la transformation de ce territoire :

- **Le projet de prolongement de la ligne B du métro jusqu'aux Hôpitaux Lyon Sud**, en passant par le centre d'Oullins. Si les aménagements prévus pour cette opération sont situés en dehors de la ZAC, le prolongement de la ligne B du métro participera à l'amélioration de la desserte du quartier de la Saulaie avec les communes du Sud de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, la connexion du quartier sera facilitée entre les pôles de développement économique du centre d'Oullins et le Vallon des Hôpitaux ;
- **Le projet de mutation du boulevard métropolitain M7**, lequel prévoit une reconfiguration des voies actuelles en boulevard urbain multimodal ;
- **Le projet des cheminements cyclables** : trois voies Lyonnaises traverseront le secteur d'étude, les L3, L5 et L9. L'itinéraire de la VL3 a fait l'objet d'un travail de coordination pour aboutir à son implantation sur les avenues du Rhône et avenue Edmond Locard depuis leur traversée de l'Yzeron sur l'ancien pont ferroviaire au Nord du quartier. Pour la VL5, plusieurs solutions seront étudiées par la Métropole de Lyon, notamment une insertion par l'avenue du Rhône.
- **Le projet de mutation du site de la Mulatière.**

La réalisation du projet urbain de la Saulaie s'effectue en dehors des périmètres de ces différentes opérations. Ainsi, la réalisation et l'exploitation des différents projets sont totalement indépendantes.

Néanmoins, la réalisation du projet urbain de la Saulaie constitue une opportunité de tirer parti de ces projets pour assurer une optimisation du fonctionnement du futur quartier reconfiguré, dans une logique de plus grande intégration du lien urbanisme/transport et d'attractivité générale du territoire dans lequel il s'inscrit.



Inscription de la ZAC de la Saulaie dans un territoire en transformation - Source : TVK (2021)

Figure 1. Site d'étude du projet urbain de la Saulaie

Le site concerné par cette étude est une parcelle située Rue Gabriel Peri à La Mulatière. Elle n'est pas classée au PLUH de la Métropole de Lyon.

Le site d'étude n'est pas compris dans une zone de protection du patrimoine naturel de type Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ou Réserve Naturelle Nationale ou Régionale (RNN, RNR).

La réalisation des aménagements urbains prévus dans le cadre du projet de la Saulaie impacte, dans certains cas, les plantations existantes. Par conséquent, **41 arbres d'alignement** doivent être abattus dans le périmètre du projet, **dont 10 en raison de leur mauvais état de santé** et, le reste en raison des interférences avec les aménagements projetés.

Ainsi, 41 arbres d'alignement seront abattus pour les besoins du projet. La variation du nombre d'arbres à abattre entre l'AVP et le PRO résulte de l'évolution du plan masse, de certaines contraintes liées aux bâtis, de problématiques de nivellement ainsi que du travail de vérification des girations des camions pompiers.

De ce fait, et conformément au Décret n° 2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique, ce projet est soumis à une demande d'autorisation d'abattage.

Il convient de rappeler que le décret n° 2023-384 du 19 mai 2023 « vise à fixer les modalités des procédures de déclaration et d'autorisation préalables prévues par la loi dans le cadre du régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique (articles L. 350-3, L. 181-2 et L. 181-3 du Code de l'environnement, tel que modifiés par l'article 194 de la loi no 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale). »

D'une autre part l'article L.350-3 du Code de l'environnement stipule que :

- « Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques.
- Le fait d'abattre ou de porter atteinte à un arbre ou de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit ».

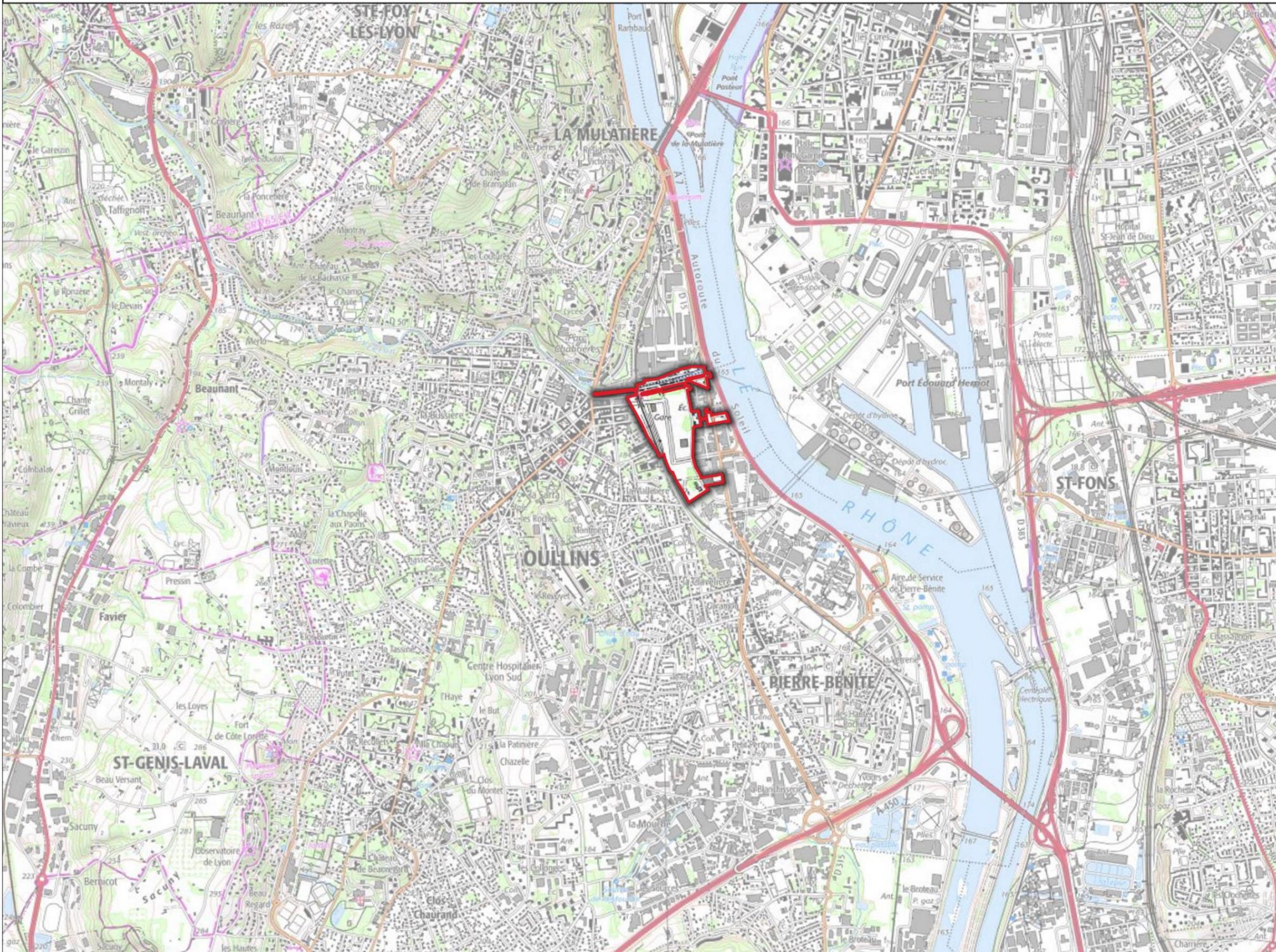
La présente demande d'autorisation d'abattage s'inscrit donc dans le cadre des articles R.350-20 à R.350-30 du Code de l'environnement.

Son contenu est le suivant :

1. L'identité et les coordonnées du pétitionnaire ;
2. La localisation et la description de l'allée d'arbres ou de l'alignement d'arbres concerné et de la voie ouverte à la circulation publique le long de laquelle les arbres sont implantés ;
3. La description des opérations projetées faisant apparaître leur nature, le ou les arbres concernés ainsi que le motif fondant ces opérations, et pour celui-ci, les pièces spécifiques mentionnées à l'article R. 350-23 ou au 2° de l'article R. 350-28 ;
4. La preuve de l'information du propriétaire de l'allée ou de l'alignement d'arbres sur les opérations projetées lorsque celui-ci est différent du pétitionnaire ;
5. Le plan de situation à l'échelle de la commune ;
6. Le plan de masse coté dans les trois dimensions faisant notamment apparaître le ou les arbres concernés par les opérations, leur positionnement au sein de l'allée ou de l'alignement ainsi que la distance de leur implantation par rapport à la voie ouverte à la circulation publique ;
7. Des documents tels que photographies ou dessins permettant d'évaluer les effets du projet sur le paysage ;
8. Le descriptif et le calendrier des mesures de compensation envisagées en plus de celles nécessaires en application des articles L. 163-1 à L. 163-5. Le cas échéant, sont expliquées les raisons pour lesquelles la compensation ne peut pas être faite à proximité de l'allée ou de l'alignement, et la distance prévue.

## II. PLAN DE SITUATION

### Plan de situation



### Légende



 Périmètre de la ZAC

Figure 2 : Plan de situation



0 750 1 500 m

9/2022  
Lambert 93



Ingérop - 2022

### III. IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU PÉTITIONNAIRE

Maîtrise d'Ouvrage

<b>SERL</b> <b>4 boulevard Eugène Deruelle</b> <b>CS13312</b> <b>69427 LYON Cedex 03</b>
<b>SIRET/APE</b> <b>95750808800011</b>
<b>Contact : Pierre LAVISSE</b> <b>Tél : 04.72.61.50.00</b> <b>Mail : p.lavisse@serl.fr</b>

### IV. INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE

4° La preuve de l'information du propriétaire de l'allée ou de l'alignement d'arbres sur les opérations projetées lorsque celui-ci est différent du pétitionnaire ;

Les arbres sont localisés sur l'espace public :

- De la Métropole de Lyon.
- De la ville d'Oulins
- De la SNCF

### V. LOCALISATION ET DESCRIPTION DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES

La préservation, l'amplification et la mise en valeur des espaces boisés existants est l'une des ambitions que porte le projet urbain. Cette ambition a suscité beaucoup d'attentes de la part des habitants lors des démarches de concertation. Il a notamment été demandé de :

- Préserver la faune et la flore ;
- Créer des jardins partagés.

L'implantation des îlots bâtis a donc été pensée de façon à répondre aux règles suivantes :

- Prolonger la végétation des bords de l'Yzeron ;
- Maintenir une bande de courtoisie vis-à-vis des bâtiments existants dits « Mangini » de la rue Pierre Sépard ;
- Magnifier et reconnecter le patrimoine arboré des places et des squares existants ;
- Préserver et intégrer les bosquets existants à la trame des espaces publics.

Le résultat de cette réflexion est une trame d'espaces publics qui répond à ces principes. Les bosquets existants sur la friche sont conservés, ainsi que la majorité des alignements d'arbres faisant l'objet du régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique.

Le tableau présentant les arbres abattus dans le cadre de cet aménagement et la raison pour laquelle ils sont abattus est en Figure 7.

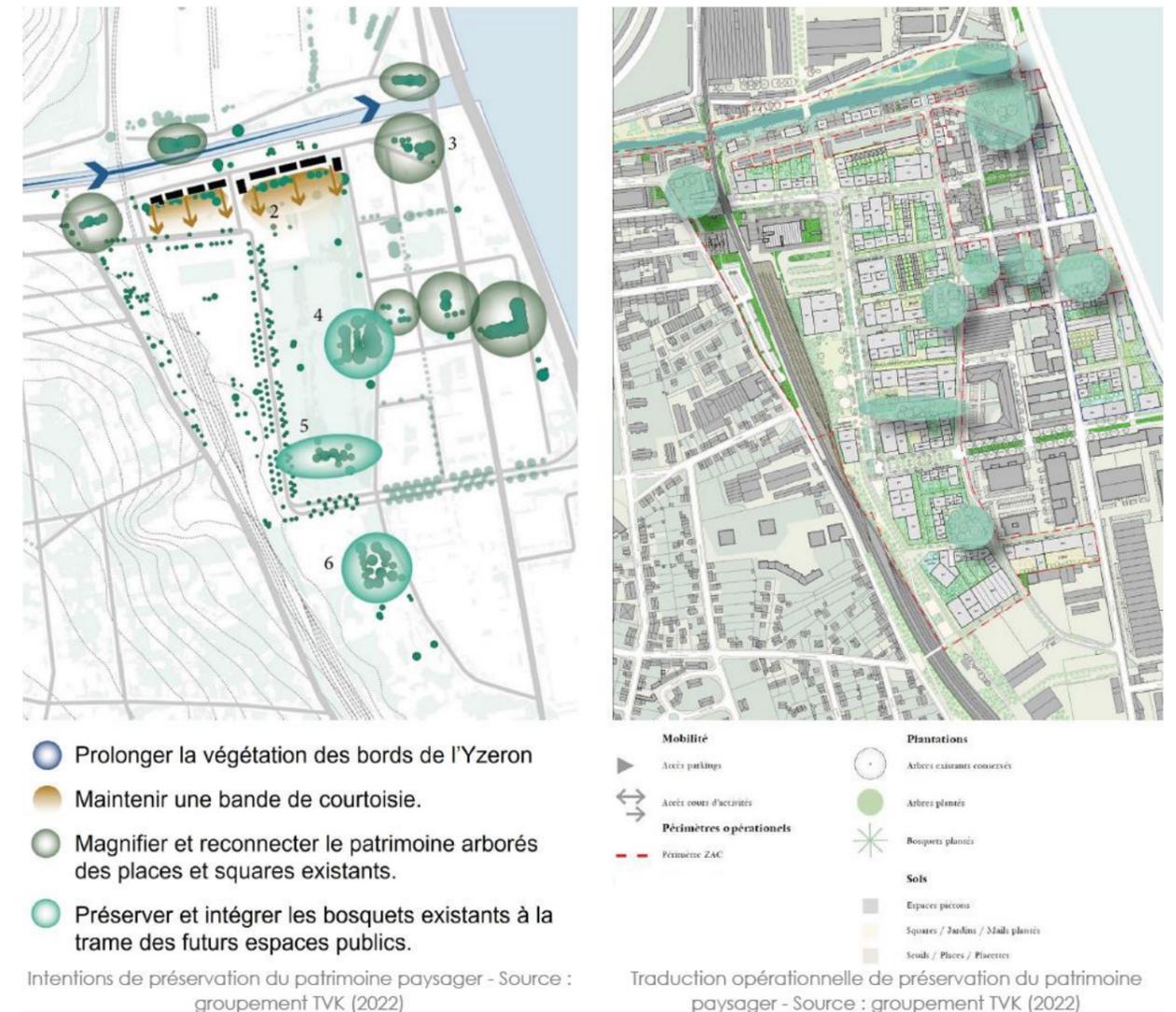


Figure 3. Extrait AVP Espaces publics, 2022



Figure 4. Plan masse avec arbres d'alignement à abattre : croix jaunes et rouges et vertes (source : ILEX)



## VII. DESCRIPTION DES OPÉRATIONS PROJÉTÉES IMPLIQUANT LES ABATTAGES

Dans le cadre de ce projet, un diagnostic des arbres impactés par le projet a été réalisé (joint en annexe), ce qui a permis de dresser un bilan du patrimoine arboré concerné. Sur la base de ce diagnostic et des études précédentes, ce document décrit les opérations projetées impliquant les abattages.

Il convient de rappeler que le Code de l'urbanisme stipule, dans les articles L113-1 et L113-2, qu'une déclaration de travaux préalable doit être présentée auprès de la mairie accompagnée d'un formulaire de demande d'abattage.

Il faut rappeler également que l'abattage d'un arbre classé peut être justifié par son état physiologique ou mécanique trop dégradé, sa dangerosité, ou encore les dommages ou gênes qu'il provoque sur son environnement immédiat (dégradations de fondations ou de façades, etc.).

Dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, les études précédentes ont identifié **41 arbres d'alignement impactés** par les futurs aménagements. Ces arbres devront être abattus principalement parce que :

- Ils sont en mauvais état de santé d'après le diagnostic des experts ;
- Ils ne peuvent pas être conservés dans le cadre des aménagements prévus.

Des mesures de compensation sont prévues pour contrebalancer cet impact négatif. Elles sont expliquées plus loin dans ce document.

### VII.1. Description des aménagements en cause et raison pour lesquelles les abattages sont nécessaires

#### VII.1.1. Objectifs du projet

En cohérence avec les principes retenus, la stratégie de végétalisation décrite dans l'AVP s'articule autour de 4 grands axes :

1. Climatiser la ville en déployant un continuum arboré apportant ombrage et fraîcheur.
2. Prendre en compte l'ensemble des paramètres favorables à la bonne installation des végétaux en adaptant la palette végétale selon les orientations, la typologie des sols, les besoins hydriques sans oublier les variations saisonnières dans la composition végétale en mixant végétaux persistants et caducs.
3. Diffuser la trame verte support de biodiversité et permettre à la faune et la micro-faune de circuler sans être piégées.
4. Assurer une perméabilité accrue des sols en lien avec la trame brune pour renforcer les échanges microbiens dans le sol et la bonne santé des végétaux.

Ainsi, la stratégie de végétalisation développée au sein de l'AVP, prévoit un archipel d'espaces publics végétalisés constitués d'une palette végétale riche (bosquets, arbustes, strate basse, arbres, couvre-sol).



Stratégie de végétalisation - groupement INGEROP (2022)

\*Le visuel présenté ci-dessus ne prend pas en compte l'évolution de morphologie des îlots 7 et 10.

Figure 6. Extrait AVP Espaces publics, 2022

#### VII.1.2. Description sommaire du projet

Le projet prévoit **860 plantations nouvelles** sur espaces publics ainsi que la **conservation de 115 arbres** qui sont en bon état sanitaire.

D'un autre côté, **l'abattage de 41 arbres d'alignement** dans le périmètre d'étude est nécessaire à la bonne réalisation du projet. Ainsi l'aménagement prévoit :

- Environ 4100 m<sup>2</sup> de boisements conservés ;
- Environ 860 plantations nouvelles d'arbres tige et cépées confondus dans les futurs espaces publics ;
- 41 arbres d'alignement abattus dont 10 arbres en mauvais état de santé ;

### VII.1.3. Raisons pour lesquelles les abattages sont nécessaires

Les arbres à abattre sont référencés ci-dessous. Les motifs justifiant ces opérations (sanitaire, sécurité, interférence avec l'aménagement etc.) sont présentés dans ce chapitre également.

Les arbres à abattre ont suivi deux diagnostics phytosanitaires menés par les bureaux d'études Citare en août 2022 et Arbolibre le 15 septembre 2022. Ces diagnostics reposent sur des observations des dysfonctionnements physiologiques et des altérations mécaniques des arbres. L'analyse visuelle a permis de localiser et d'évaluer les défauts de structure en examinant les parties visibles de l'arbre (collet, tronc, charpentières et branches). Dans le cas de défauts internes détectés, des investigations et une évaluation de leur gravité ont été effectuées. »

Les systèmes racinaires n'ont pas fait l'objet d'étude ou de détection, ce travail ne concerne donc pas les risques de rupture racinaires.

Trois critères d'évaluation phytosanitaires ont été retenus afin d'établir l'état des arbres à abattre :

- L'état physiologique : identification des processus physiologiques qui ne fonctionnent pas de façon optimale « (photosynthèse, absorption de la sève brute, construction de la zone de réaction, etc.) à la suite d'un changement dans l'environnement ou lorsque l'arbre est soumis à un stress. Ces dysfonctionnements peuvent être réversibles ou non » ;
- L'état mécanique : « correspond au bilan des défauts mécaniques de l'arbre. Un défaut mécanique est un élément anatomique inhabituel (plaies, cavités, etc.) qui peut diminuer le facteur sécurité de la partie de l'arbre concernée. » ;
- L'état de santé général : est la somme des désordres physiologiques et mécaniques ;

À savoir que chaque arbre, même en parfaite santé, présente un risque potentiel, vis-à-vis des éléments extérieurs (vent, tempête, crue, etc.).

**Au-delà des critères d'évaluation phytosanitaires, certains abattages sont nécessaires, étant en conflit avec les aménagements projetés.**

**Rappelons que l'objectif général du projet est de recréer du lien entre le quartier existant et le reste d'Oullins, justifiant ainsi la création de venelles est-ouest débouchant sur l'avenue Edmond Locard.**

**La mise en œuvre de ce principe a donc été suivie d'un travail d'optimisation poussé et itératif avec les différents services et les élus des collectivités concernées, et les concessionnaires de réseaux, afin de conserver un maximum d'arbres et de végétation existante.**

**Ce travail en résultant est donc un compromis entre le positionnement des futurs bâtiments, des entrées charretières, des règles de défense incendie, de desserte des aménagements dédiés aux modes doux, afin de conserver un maximum d'arbres. Le fruit de ce travail débouche sur les abattages ciblés ci-après.**

Les 41 arbres d'alignements sont localisés :

- 3 arbres rue Gabriel Péri en mauvais état sanitaire ;
- 4 arbres au niveau du parking du Rhône à Oullins dont 2 en mauvais état sanitaire ;
- 10 arbres avenue de la gare ;
- 4 arbres rue Dubois Crancé dont 1 en mauvais état sanitaire ;
- 7 arbres au niveau du square Jean Jaurès dont 5 en mauvais état sanitaire ;
- 9 arbres avenue Edmond Locard ;
- 4 arbres avenue des Saules.

Le tableau de synthèse ci-après décrit (Figure 7) la localisation de ces arbres et la raison pour laquelle ils sont abattus. Le détail est décrit au chapitre VII.1.4 Détail des arbres d'alignement abattus dans le cadre du projet.

La question de la transplantation des arbres existants a été discutée lors d'une visite sur site avec le service Arbres de la métropole de Lyon et les services espaces verts de la ville d'Oullins.

Les arbres localisés avenue Edmond Locard ne présentent pas un développement optimal. Ils devraient être plus conséquents au vu de leur âge, et ne présentent pas les conditions nécessaires pour une transplantation réussie.

Cette solution n'a donc pas été retenue comme à mettre en place de manière systématique compte-tenu du risque d'échec élevé.

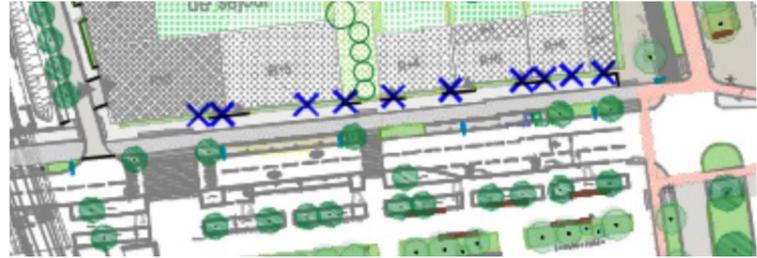
Pour autant, la transplantation d'un sujet situé rue Jean Jaurès est envisagée compte-tenu de son jeune âge et de son bon état sanitaire.

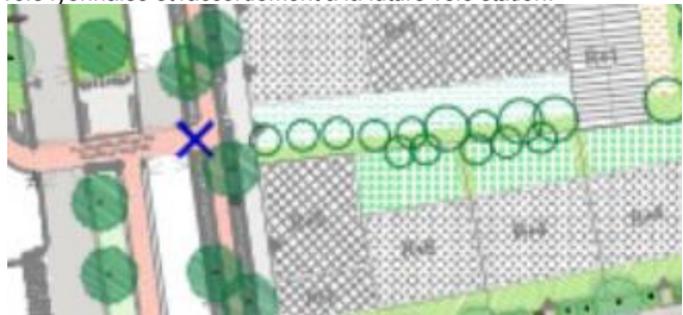
Il est toutefois prévu d'inscrire dans les cahiers des charges des entreprises une option pour la transplantation d'arbres, qui sera traitée au cas par cas sur le chantier, avec l'appui technique de l'entreprise en charge des espaces verts.

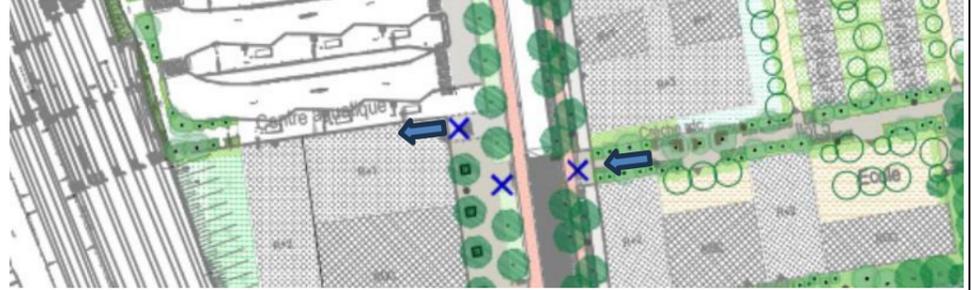
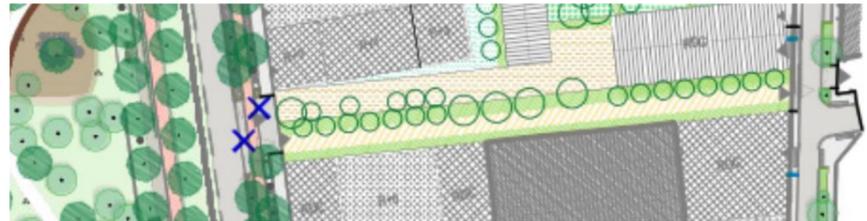
Figure 7. Tableau de synthèse des arbres abattus avec justification de leur abattage

La localisation des arbres avec leur numéro est repérée sur le plan Figure 4 présent page 7 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Identifiant	Photo	Voirie / état sanitaire / essence	Age	Système de plantation	Valeurs paysagères	Raison pour laquelle les arbres sont abattus
01-02-03		<p>Rue Gabriel Péri</p> <p>Mauvais état sanitaire</p> <p>Essence : platanes</p>	Âgé	Plantation dans zone de stationnement	Ornement de l'espace public	Ces trois arbres sont en mauvais état sanitaire.
04-05		<p>Parking du Rhône à Oullins</p> <p>État sanitaire : mauvais</p> <p>Essence : Erables Negundo</p>	Environ 15 ans	Arbres dans le parking	Ornement de l'espace public	Ces deux arbres sont en mauvais état sanitaire, avec nette perte de vigueur, et dépérissement irréversible. Préconisation d'abattage dans l'étude phytosanitaire, cf. en annexe.

Identifiant	Photo	Voirie / état sanitaire / essence	Age	Système de plantation	Valeurs paysagères	Raison pour laquelle les arbres sont abattus
06-07		Avenue du Rhône  État sanitaire : bon  Essence : peuplier	Jeunes arbres poussés spontanément	Plantation dans zone de stationnement	Ne participe pas à une ambiance paysagère	Ces arbres sont supprimés car ce sont des essences spontanées et ils sont localisés au niveau du mur de soutènement du parking, pouvant engendrer une fragilisation de ce tènement.
08 à 17		Avenue du Rhône  État sanitaire : bon  Essence : chêne vert et amélanchier	Jeunes (-10 ans)	Plantation entre l'espace public et l'espace privé (zone de stationnement)	Ornement de l'espace public	Ces arbres sont trop proches de la limite de la zone constructible et devront être abattus en phase chantier. Des échanges ont eu lieu avec les services espaces verts de la Ville d'Oullins et de la Métropole de Lyon actant leur abattage pour l'implantation des futurs îlots bâtis, compte-tenu de leur jeune âge, de l'impossibilité de reculer les bâtiments pour protéger le micocoulier remarquable situé en cœur d'îlot et du risque de mauvaise reprise dans le cas d'une transplantation. 
18		Dans terrain privé, localisé rue Dubois Crancé  État sanitaire : mauvais  Essence : peuplier	Âgé	Plantation dans parc privé	Dans jardin privé, ne participe pas à l'espace public	Cet arbre est en mauvais état sanitaire.

Identifiant	Photo	Voirie / état sanitaire / essence	Age	Système de plantation	Valeurs paysagères	Raison pour laquelle les arbres sont abattus
19-20		Le long du square Jean Jaurès  État sanitaire : bon  Essence : 1 saule et 1 tilleul	Saule (Âgé) et tilleul (jeune)	2 arbres alignés, dans un ancien alignement dont certains ont déjà dépéri.	Ornement de l'espace public	La rue du Bac sera en double sens et impose d'élargir le gabarit de la voie pour le passage des bus des lignes 15 et 17 et donc, la suppression de ces arbres implantés sur le futur trottoir. 
21-25		Square Jean Jaurès  État sanitaire : mauvais  Essence : érables, 1 ailanthe	Âgés	Dans le square, bordant la voie publique	Participe à l'ambiance du square et l'ombrage de ce dernier	Ces arbres sont en mauvais état sanitaire. D'après l'étude phytosanitaire, ces arbres ont entamé leur déclin et ne présentent pas d'intérêt dans le cadre du projet de requalification du square Jean Jaurès et de son aménagement paysager.
26		Rue Edmond Locard  État sanitaire : bonne  Essence : merisier	Environ 10 ans	Le long de la voie	Participe à l'ambiance générale de la rue Edouard Locard.	L'arbre est localisé au droit du passage piéton existant qui sera élargi pour accueillir la future voie lyonnaise et raccordement à la future vélo station. 

Identifiant	Photo	Voirie / état sanitaire / essence	Age	Système de plantation	Valeurs paysagères	Raison pour laquelle les arbres sont abattus
27-29		Rue Edmond Locard  État sanitaire : bonne  Essence : érable champêtre et érable plane	Environ 10 ans	Le long de la voie	Participe à l'ambiance générale de la rue Edouard Locard	Les arbres sont localisés au niveau de l'entrée du chemin et d'accès aux futures constructions (entrée parking souterrain). En effet, l'axe piéton majeur Est-Ouest entre la place Kellermann et le parc (continuité piétonne assurée et contraintes nivellement prises en compte) se localise au droit de deux arbres d'alignement. 
30-31		Rue Edmond Locard  État sanitaire : bonne  Essence : chêne vert et érable champêtre	Environ 10 ans	Le long de la voie	Participe à l'ambiance générale de la rue Edouard Locard	Les arbres sont localisés au niveau de l'entrée de la future venelle, desservant un futur îlot et la halle. 
32-34		Rue Edmond Locard  État sanitaire : bonne  Essence : érable plane dans la partie centrale, un érable champêtre et un chêne vert	Environ 10 ans	Le long de la voie	Participe à l'ambiance générale de la rue Edouard Locard	Les arbres devront être supprimés pour permettre la défense incendie des futures constructions sur la plus grande façade du bâtiment de bureau localisée avenue Locard. 

Identifiant	Photo	Voirie / état sanitaire / essence	Age	Système de plantation	Valeurs paysagères	Raison pour laquelle les arbres sont abattus
35-38		<p>Avenue des Saules</p> <p>État sanitaire : bonne</p> <p>Essence : 2 nothofagus, érable champêtre, ailanthe</p>	Environ 10 ans	Le long de la voie	Participe à l'ambiance générale de l'avenue des Saules	<p>L'abattage des 2 arbres situés le long de l'avenue de Saules, est rendu nécessaire permettre l'accès aux parkings souterrains des îlots.</p> <p>Pour le troisième, il se situe au niveau du futur trottoir et de la voie lyonnaise.</p> 
39-41		<p>Bord de la rue Dubois Crancé</p> <p>État sanitaire : bon</p> <p>Essence : 3 acacias le long de la rue et 1 peuplier</p>	Âgés	Arbres dans parking privé	Arbres dans zone de stationnement	<p>Ces arbres sont abattus pour la création de la voie lyonnaise.</p> 

**VII.1.4. Détail des arbres d'alignement abattus dans le cadre du projet**

Globalement sur l'ensemble de la ZAC, un travail fin a été réalisé en partenariat avec le maître d'ouvrage, les services de la ville et de la métropole, l'équipe des architectes/urbanistes de la ZAC et le MOE des espaces publics pour maintenir les arbres existants autant que possible.

Les résultats de l'évaluation des arbres à abattre sont présentés ci-après :

**1. Secteur Berges Nord de l'Yzeron : rue Gabriel Péri**

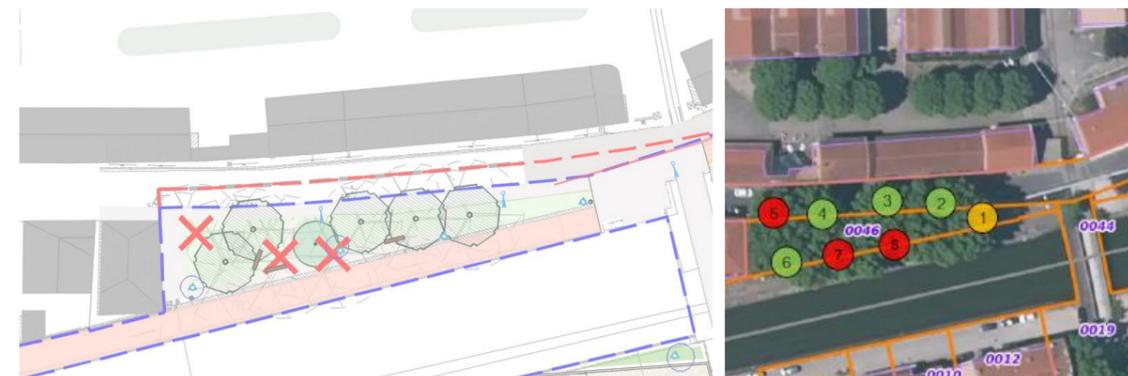


Figure 9. Localisation des 3 arbres à abattre pour cause sanitaire (secteur Yzeron)

5	Platanus	Platane	1	70	23	9	1.5	1.5	1.5	Nécrose du tronc au niveau de l'insertion des branches charpentières.	Abattage.	
6	Platanus	Platane	1	80	22	12	1.5	1.5	1.5	Sonorité du tronc creuse au maillet, test PRBS au résiatographe. Présence de réseaux aériens gainés.	Taille d'entretien.	
7	Platanus	Platane	1	70	20	12	1.5	1.5	1.5	Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour. De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières. Risques de rupture. Présence de félons.	Abattage.	
8	Platanus	Platane	1	70	22	12	1.5	1.5	1.5	Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour. De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières. Risques de rupture.	Abattage.	

Dans ce premier secteur, trois platanes ont été touchés par des probables feux de voitures. Les blessures ont été identifiées dans les deux études, cependant, c'est l'étude la plus récente, sur laquelle nous nous appuyons, qui indique qu'un abattage de ces trois arbres s'avère nécessaire : arbres en « état critique » : 2 arbres victimes d'incendie et 1 de nécrose (en rouge ci-dessous).



Figure 10. Vue de l'état projeté



Figure 8. Localisation des 3 arbres à abattre pour cause sanitaire (secteur Yzeron)

**2. Secteur gare : avenue du Rhône**

10 jeunes arbres existants sont en limite du futur îlot bâti (en rouge ci-dessous). Ils sont trop proches de la limite de constructibilité et ne pourraient pas être maintenus durant le chantier. Ils sont également incompatibles avec les futurs usages commerciaux des rez-de-chaussées (piétinement, fosse de plantation restreinte, îlot de chaleur résultant de la façade et produisant un dessèchement au niveau de la couronne).

Une réunion en partenariat avec les services espaces verts de la Ville d'Oullins et de la Métropole de Lyon a acté l'abattage de ces 10 arbres pour implantation des futurs îlots bâtis, compte-tenu de l'enjeu de protéger le micocoulier remarquable situé en cœur d'îlot et par conséquent (en bleu en figure 12) de l'impossibilité de reculer l'implantation des futurs bâtiments, de leur jeune âge et du risque de mauvaise reprise dans le cas d'une transplantation.



Figure 11. Localisation des arbres à abattre (secteur Avenue du Rhône)



Figure 12. Photo des arbres qui seront abattus



Figure 13. Localisation des arbres à abattre situation actuelle (secteur Avenue du Rhône)

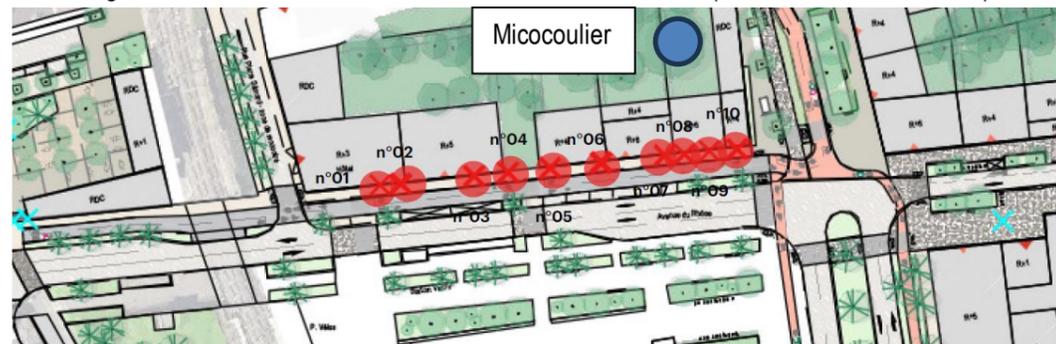


Figure 14. Localisation des arbres à abattre situation future (secteur Avenue du Rhône)

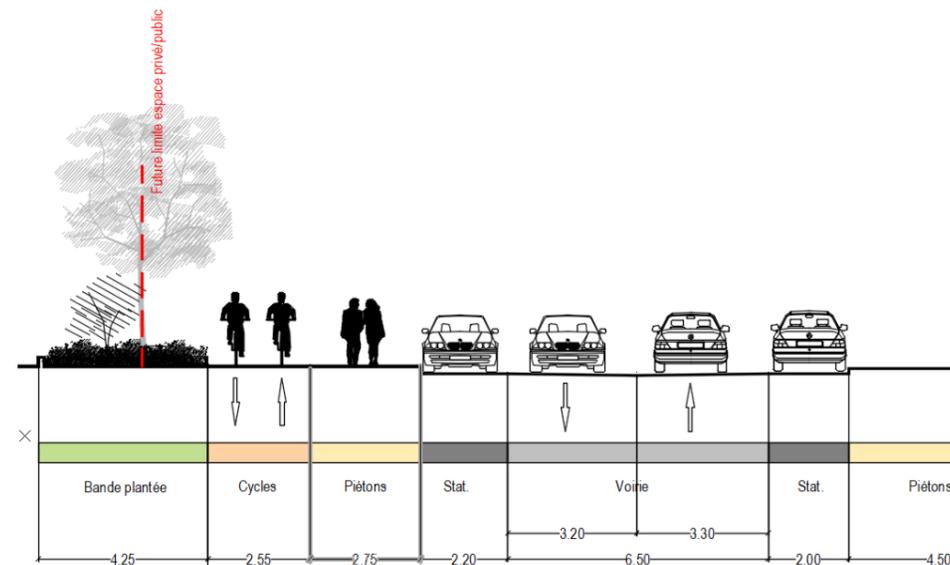


Figure 15. Coupe situation existante avec future limite de lot/espaces publics

### 3. Secteur Gare : Avenue Edmond Locard Nord

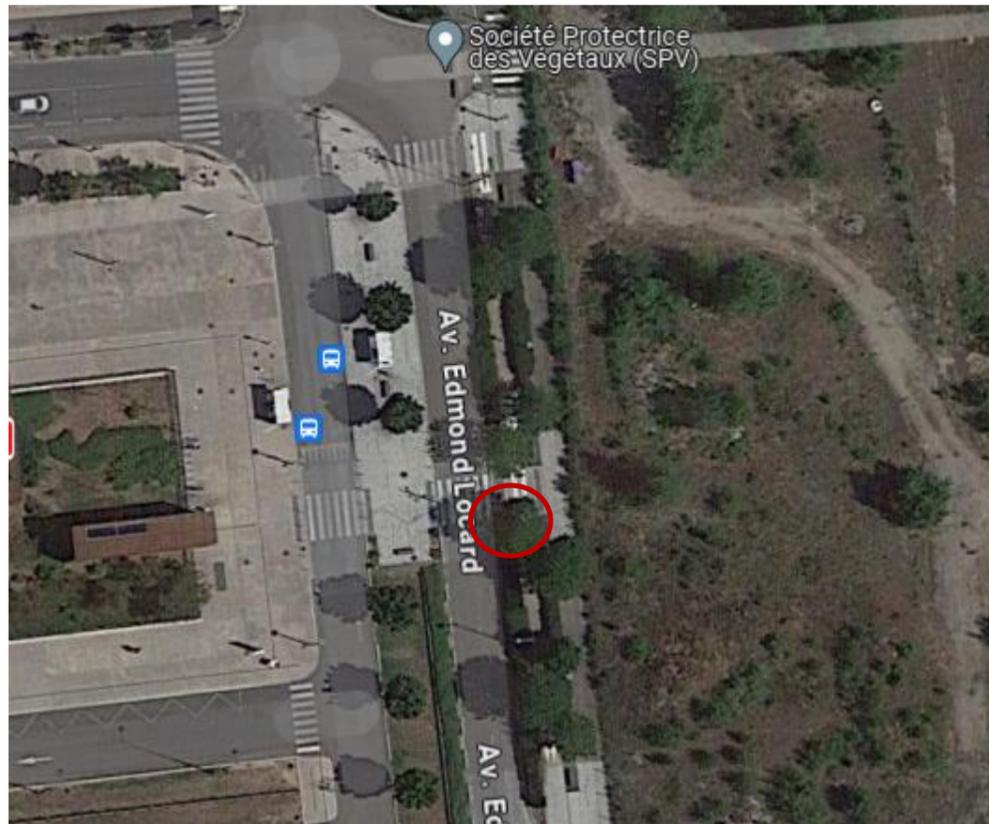


Figure 16. Vue aérienne de l'arbre à supprimer

Le passage piéton existant au niveau de la traversée en face du métro est élargi pour permettre la création d'une traversée piétonne et cycles, notamment dans le cadre de la création de la voie lyonnaise bidirectionnelle.

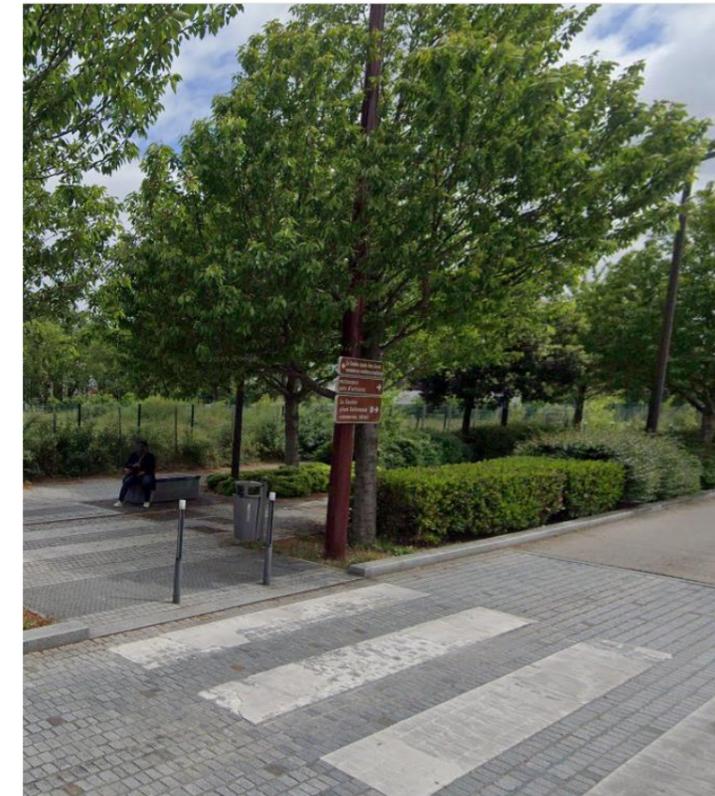


Figure 18. Photo de l'arbre à supprimer

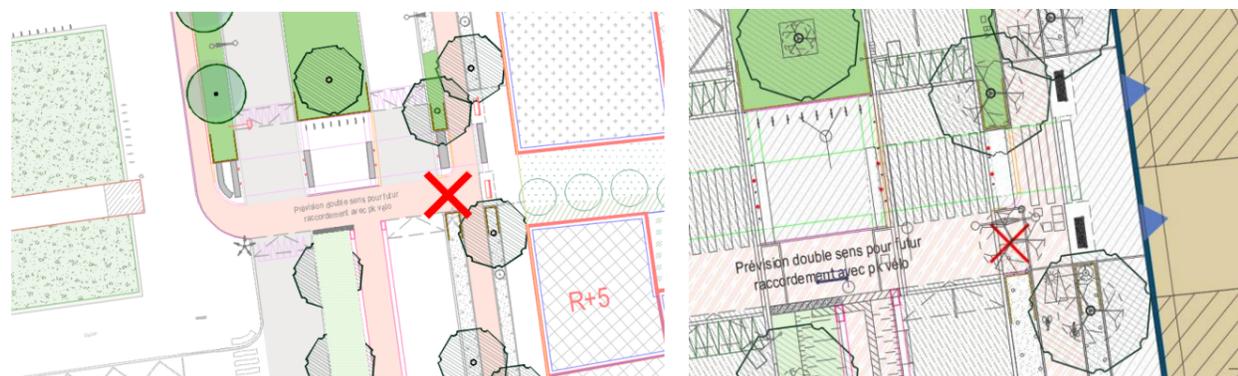


Figure 17. Illustration du projet d'aménagement de l'arbre à supprimer (à droite avec superposition de l'état existant)

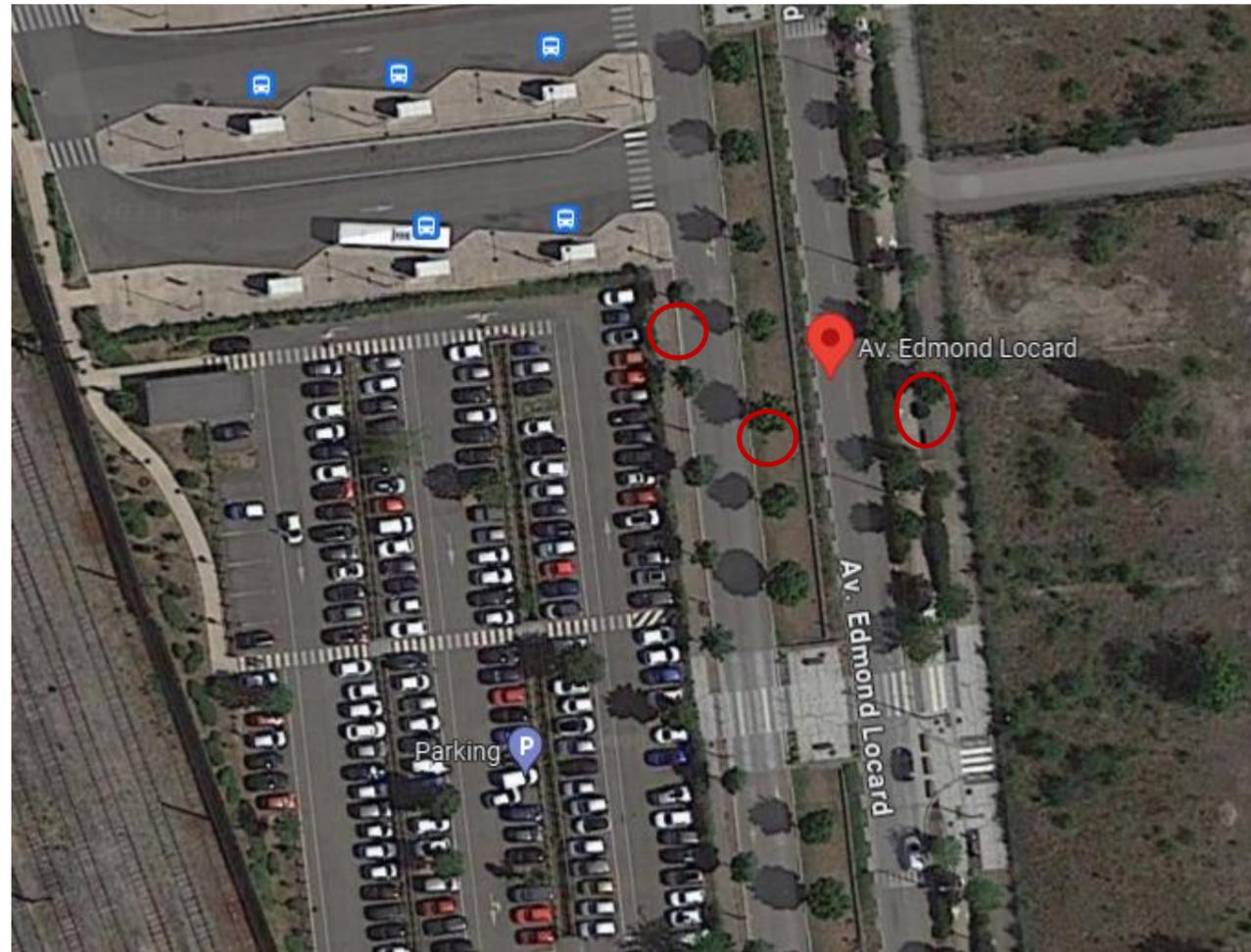


Figure 19. Vue aérienne des arbres à supprimer



Figure 20. Photos des arbres à supprimer

Les trois arbres identifiés sur l'avenue Edmond Locard Nord et le long de la voie bus en site propre (en rouge ci-dessous) sont en bon état de santé. Cependant, l'emplacement actuel de ces arbres interfère avec les futurs projets d'aménagement. En effet, la conception de l'aménagement a été réfléchi afin de limiter au maximum l'abattage d'arbres, avec une volonté d'améliorer les circulations modes doux et de favoriser l'apaisement du quartier. Les futures entrées des lots ont été calées afin de limiter le nombre d'arbres à abattre et de prendre en compte les projets des futurs aménagements, ici, le hall d'entrée du centre aquatique.

L'arbre à proximité du futur centre nautique et de la gare routière sera abattu pour permettre la création d'un accès parking dont l'implantation a été déterminée par l'architecte/urbaniste de la ZAC selon contraintes de programmation. 2 arbres d'alignement sont localisés au droit de l'aménagement d'une traversée piétonne de 4 m de largeur depuis la venelle piétonne vers le futur équipement. Ces deux arbres sont implantés actuellement : un au niveau du terre plein central et le second le long du trottoir. L'abattage de ces derniers est nécessaire pour des contraintes de nivellement.



Figure 21. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue Edmond Locard Nord)

#### 4. Secteur Centre nautique : Avenue Edmond Locard intermédiaire

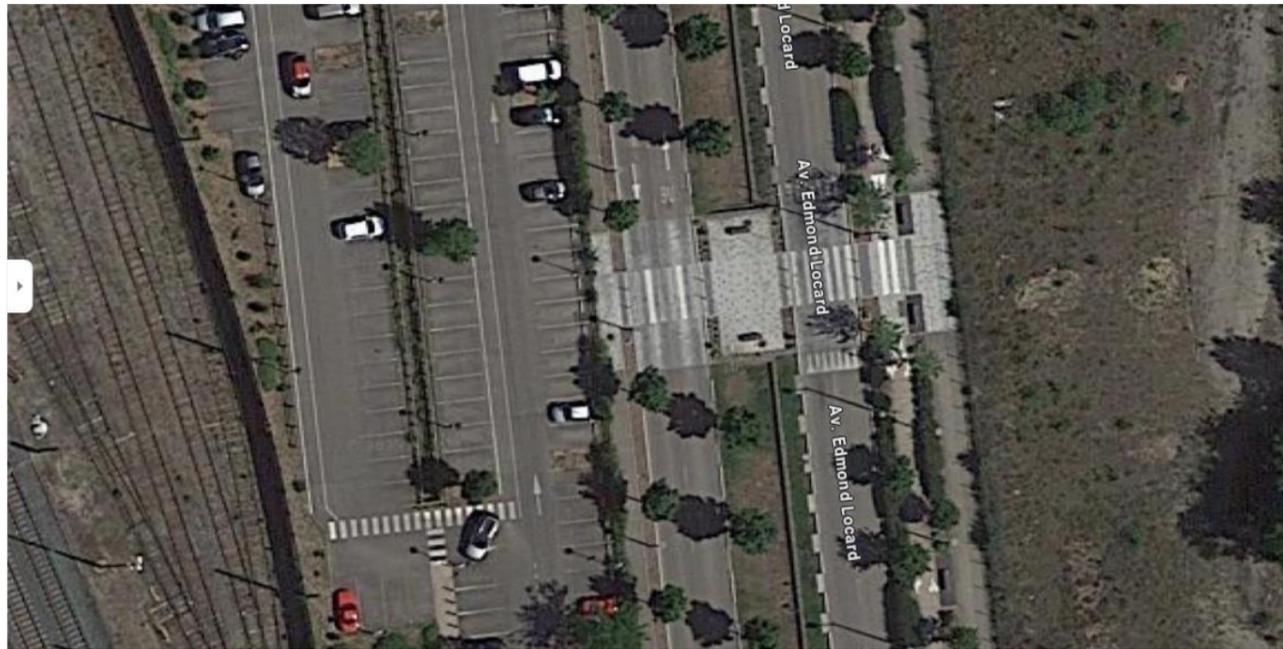


Figure 22. Vue aérienne des arbres à supprimer



Figure 23. Photos des arbres à supprimer

Des entrées charretières sont prévues pour l'accès aux futurs parkings souterrains dans chaque îlot. Ces situations induisent l'abattage de 2 arbres d'alignement situés sur l'avenue E. Locard (en rouge ci-dessous). À ce jour, ces arbres sont en bon état de santé. Les 2 arbres au milieu de l'avenue seront abattus pour créer un accès parking et desserte interne au futur lot de la halle Ninkasi.

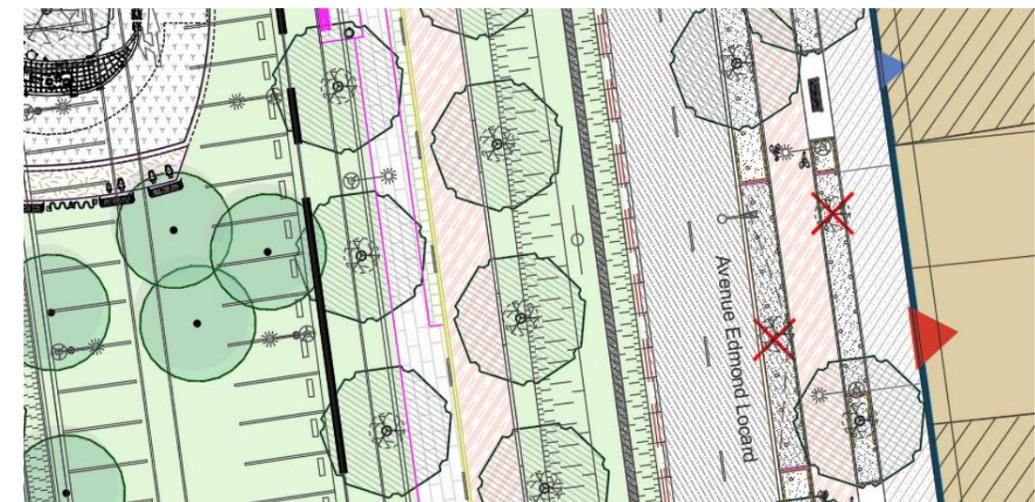
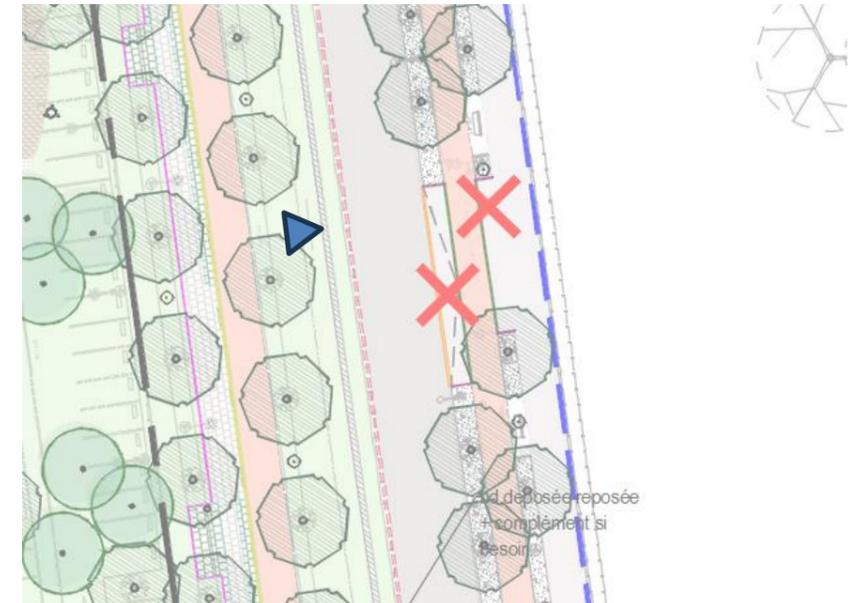


Figure 24 Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue Edmond Locard sud)

## 5. Secteur futur gymnase : Avenue Edmond Locard Sud

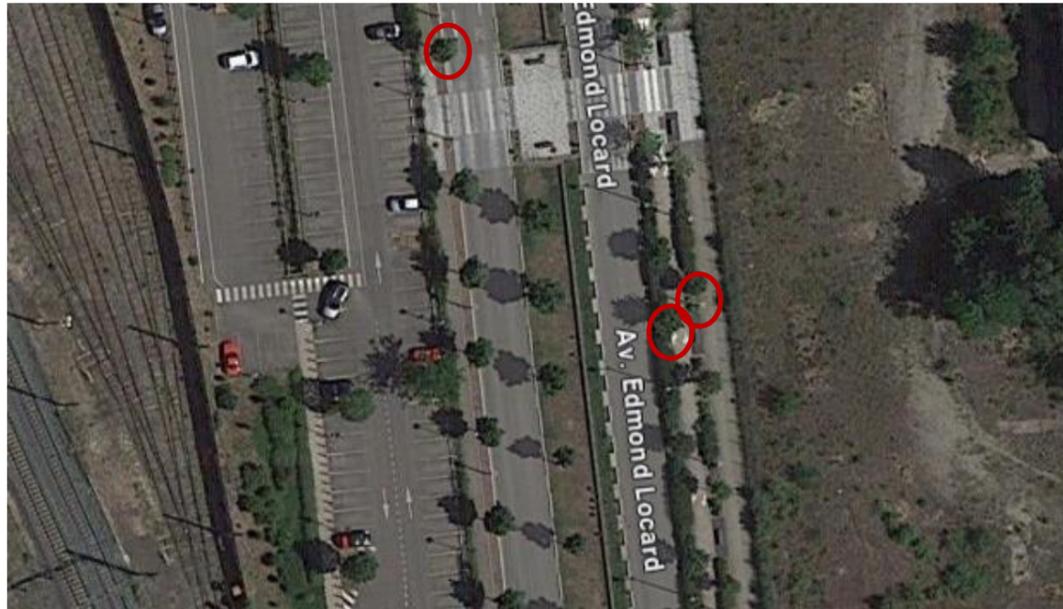


Figure 25. Vue aérienne des arbres à supprimer



Figure 26. Photographies des arbres à supprimer

La conception de l'aménagement a été réfléchi afin de limiter au maximum l'abattage d'arbres dans cette avenue, avec une volonté d'améliorer les circulations modes doux et de favoriser l'apaisement du quartier. Les accès pompiers ont été calés afin de limiter le nombre d'arbres à abattre mais également de prendre en compte le projet de voie lyonnaise et de traversée piétonne sécurisée.

Les 2 arbres sur le côté Est au sud de l'avenue seront abattus pour permettre le passage des camions pompier pour défendre l'îlot n°7 à l'angle de l'avenue des Saules et d'Edmond Locard, l'arbre sur le côté ouest sera abattu en raison du passage de la voie lyonnaise et d'un problème de nivellement (le collet de l'arbre sera trop enterré à cause de la création du plateau de traversée piétonne).



Figure 27. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue Edmond Locard sud)

6. Avenue des Saules



Figure 28. Vue aérienne des arbres à supprimer



Figure 29. Photographies des arbres à supprimer

L'abattage de certains arbres sur ce secteur résulte soit de la création d'accès au parking des futurs îlots (cas des 2 arbres sur l'avenue des Saules), soit des contraintes d'aménagement du projet d'espaces publics. L'abattage des 2 arbres à l'ouest de l'avenue des Saules est rendu nécessaire pour l'implantation d'un pôle glisse prévu dans le programme de la ZAC, pour le passage de la voie lyonnaise et afin de maintenir un trottoir accessible PMR et confortable. Le maintien de l'arbre aurait contraint sa pérennité (piétinement du système racinaire et incompatibilité avec le futur usage commercial des rez-de-chaussée).

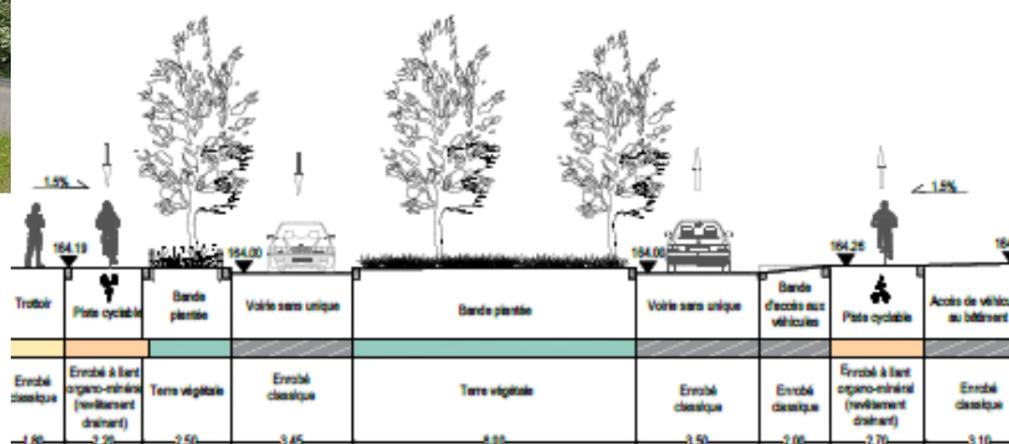
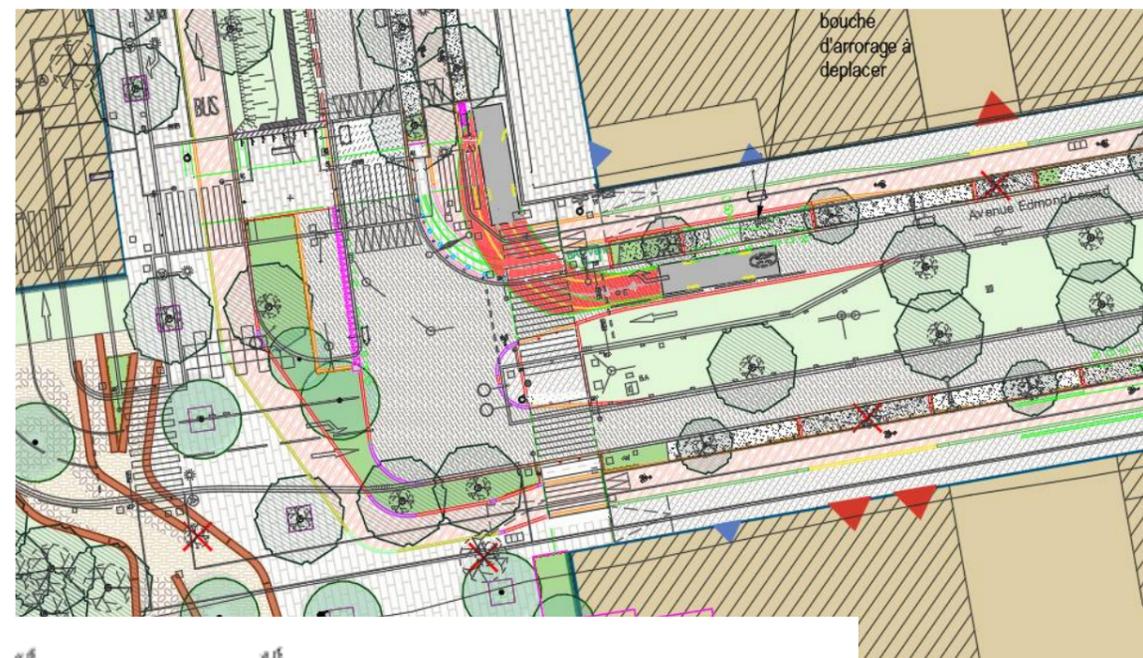
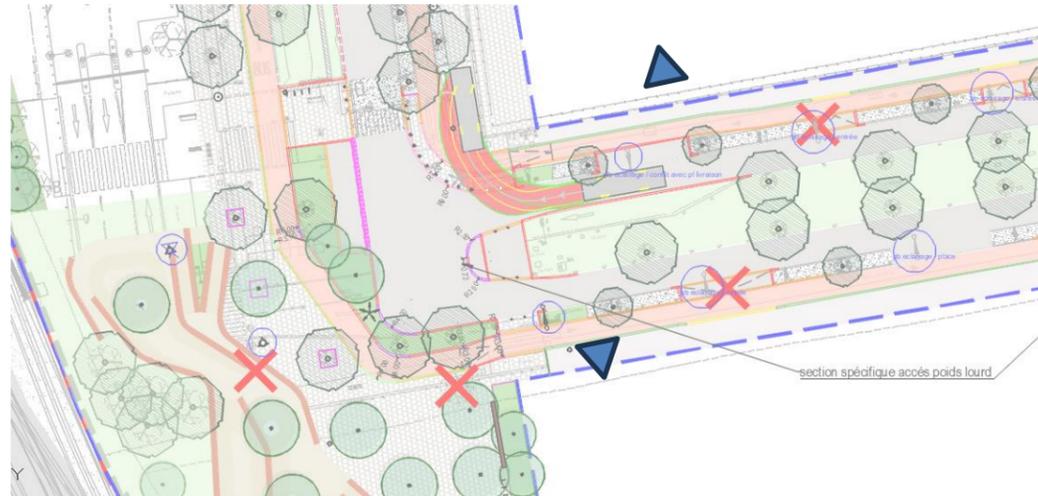


Figure 30. Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant) (secteur Avenue des Saules)

## 7. Secteur Square Jean Jaurès



Figure 31. Vue aérienne des arbres à supprimer



Figure 32. Photographie des arbres à supprimer

La majorité des arbres existants présentent un mauvais état phytosanitaire. Le projet paysager prévoit un aménagement remettant le square au niveau du terrain naturel pour gagner en fluidité et confort pour les usagers. Le passage de la voie Nord en voie apaisée et le basculement de la voie Sud en double sens impose d'élargir le gabarit pour le passage des bus des lignes 15 et 17 et donc l'abattage de 2 arbres : 1 saule en dépérissement et descente de cime (cf photo) et 1 tilleul (dont une transplantation sera envisagée).



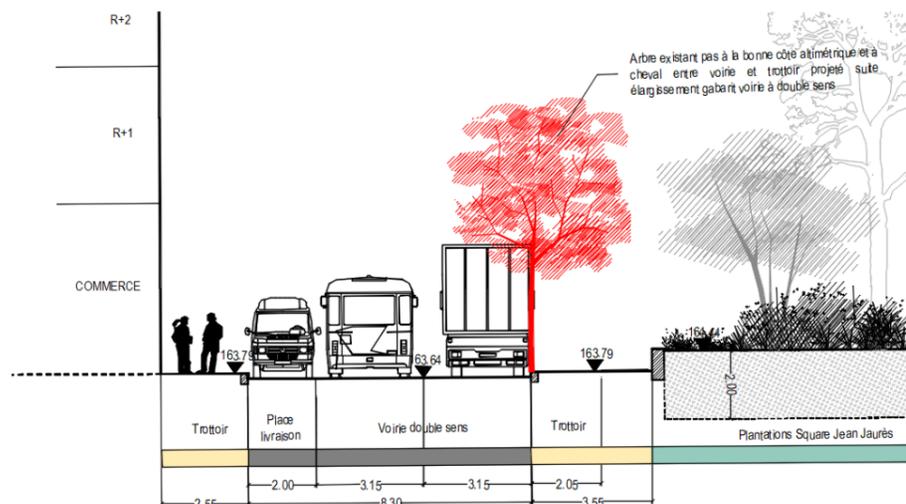


Figure 33. Coupe du futur aménagement

Sept arbres sont impactés :

- Un ailante qui présente une perte de vigueur ;
- Des érables plantés récemment.

L'abattage de ces sept arbres d'alignement et de parc au profit d'arbres d'alignement en rive Sud de la rue modifiée est nécessaire pour le projet de renouvellement urbain (en rouge ci-dessous). Le projet dans ce secteur prévoit un apaisement des circulations de la rue du Bac et profitera donc de nouvelles plantations.



Figure 34. Localisation des arbres à abattre (secteur Square Jean Jaurès)

Les 5 arbres situés au niveau du square Jean Jaurès : 4 érables negundo et 1 ailante.



Composé de diverses essences, ce square de quartier a fait l'objet d'un repérage de chacun des 7 principaux arbres structurant son paysage (numérotation à retrouver en annexe n°1). Le descriptif complet de chacun de ces arbres est à lire dans le tableau récapitulatif de l'annexe n°2.

Ont ainsi été examinés 4 érables negundo (*Acer negundo*), 1 ailante (*Ailanthus altissima*), 1 cèdre de l'Atlas bleu (*Cedrus atlantica* 'Glaucua') et 1 hêtre pourpre (*Fagus sylvatica* 'Purpurea').

Les seuls arbres bien d'avenir, voire patrimoniaux et à préserver en l'état, y compris en minimisant toute perturbation de sol, sont le cèdre n°4 et le hêtre n°5.

L'érable negundo n°3 est bientôt mort sur pied donc à éliminer. Les autres érables n°2, 6 et 7 ont entamé leur déclin. Il va aller en s'aggravant sur la prochaine décennie et même avant pour le n°7 paraissant davantage dépérissant dès à présent. L'ailante n°1 marque des signes de perte de vigueur qui pourraient là encore s'aggraver dans les années à venir. En conclusion, de tels arbres sont de peu d'intérêt à préserver pour un projet d'avenir.

Figure 35. Extrait de l'analyse phytosanitaire pour les arbres du square

## 8. Secteur rue Dubois Crancé Sud



Figure 36. Vue aérienne des arbres à supprimer



Figure 37. Photographie



Seul l'ancien **peuplier** en bord de rue était à considérer au sein de la parcelle (voir repérage de l'arbre sur le *plan en annexe n°1*). L'observation de cet arbre de grand développement (25m de haut), révèle sa **pleine maturité** et son entrée en **phase de naturel vieillissement**. Les aléas climatiques – type sécheresses caniculaires – peu favorables à l'essence, ne vont **qu'aggraver et accélérer le vieillissement d'un tel arbre, physiologiquement déjà fragile**. L'*étiolement périphérique en sommet de houppier* témoigne du **déclin amorcé** et des **pertes de vigueur** appelées à se multiplier au fil des aléas climatiques. De nombreux bois morts sont aujourd'hui décelables au sein du houppier. L'abondant lierre grimpant le long de l'arbre n'est pas la cause de ce vieillissement. Il peut cependant masquer des cavités ou des fructifications de champignons qui seraient des indices de fragilisations des structures de l'arbre et par suite une potentielle dangerosité accrue. **Le présent avis est donc émis sous toute réserve de ce que le lierre actuel ne permet pas d'observer.**

**En conclusion**, le positionnement de ce diagnostic dans une perspective de projet d'aménagement sur le long terme, incite à insister sur **l'état d'inéluctable déclin de l'arbre**, qui supportera d'autant moins toute perturbation de sol (donc inévitablement d'alimentation en eau) dans son environnement. Il ne paraît pas nécessaire de procéder au déliantage d'un sujet qui finalement n'a plus sa place pour l'avenir et deviendrait en outre trop à risques dès les premiers travaux.

Figure 38. Extrait étude phytosanitaire sur cet arbre

Un peuplier est impacté dans le secteur de la rue Dubois Crancé Sud. Il est positionné en limite de lot à construire et interfère donc avec l'aménagement.

9. Secteur Sud de la ZAC – rue Dubois Drancé



Figure 39. Vue aérienne des arbres à supprimer

Les arbres identifiés sur les zooms suivants nécessitent leur abattage pour permettre le passage d'une voie lyonnaise au gabarit de 4 m avec îlot refuge de traversée ainsi que la création d'une voie d'accès au parking souterrain et de maintien de la servitude SNCF ainsi que le passage des camions pompiers pour la défense incendie.

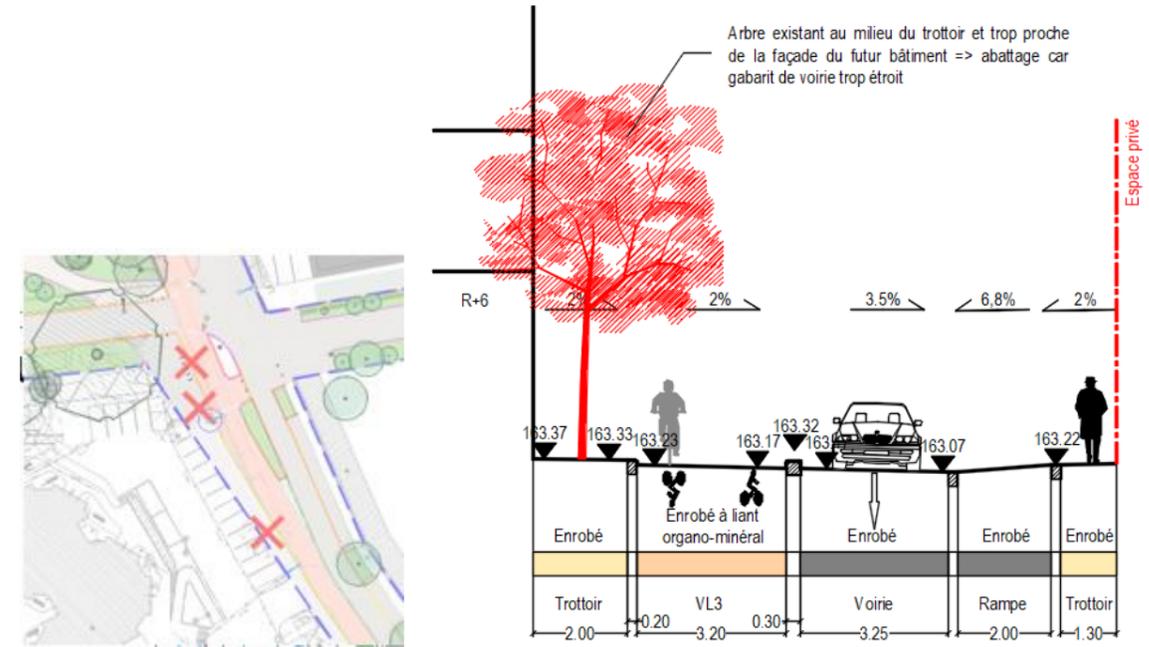


Figure 40. Coupe et localisation des futurs aménagements + Illustration du projet d'aménagement avec les arbres à supprimer (en bas avec superposition de l'état existant)

SYNTHÈSE

	Arbres abattus	Arbres supprimés pour mauvais état sanitaire	Arbre transplanté	Arbres plantés au total sur espaces publics
Arbres Alignement	41	10	1*	860

\*dans le cahier des charges des entreprises, l'option de transplantation sera proposée pour d'autres arbres et analysés en fonction de leur état au moment des travaux.

### VII.1.5. Calendrier des abattages

Les abattages des arbres se feront par étape, selon le déroulement des opérations d'aménagement. Ainsi, il est prévu, à ce stade des études, le calendrier suivant, par secteur :

Secteurs	Période envisagée pour l'abattage	Nombres arbres abattus
Secteur Berges Nord de l'Yzeron : rue Gabriel Péri	2029-2031	3
Secteur gare : avenue du Rhône	2029-2031	14
Secteur Gare : Avenue Edmond Locard Nord	2025-2026	4
Secteur Centre nautique : Avenue Edmond Locard intermédiaire	2025-2026	5
Secteur futur gymnase : Avenue Edmond Locard Sud et avenue des Saules	2025-2026	4
Secteur Square Jean Jaurès	2025-2026	7
Secteur rue Dubois Crancé Sud	2026-2028	3

De plus, l'abattage sera réalisé dans une période de travaux favorable avec les contraintes de biodiversité ; ainsi, le débroussaillage et la coupe d'arbres de moins de 15 cm de diamètre seront réalisés entre mi-septembre et mi-novembre. Ces arbres ont une fonction de nidification pour les oiseaux de mars à août et de gîtes pour les chiroptères de mars à septembre et une fonction de refuge lors de la période hivernale notamment pour les reptiles du site et hérissons de fin novembre au printemps.

La coupe des arbres de diamètre supérieur à 15 cm sera effectuée de septembre à mi-mars, car ils sont concernés uniquement par la nidification des oiseaux et l'occupation des troncs par les chauve-souris entre mars et septembre.

Ainsi, cette mesure permet d'éviter tout risque de destruction ou perturbation d'individus, pouvant remettre en cause le bon fonctionnement des cycles biologiques des espèces et, de fait, leur état de conservation localement.

## VII.2. État sanitaire des arbres

L'état sanitaire est issu des données de la SERL. Ils sont en annexe de la présente pièce.

Les diagnostics phytosanitaires consultés font un bilan des arbres d'alignement à abattre dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Saulaie. Ces études ont analysé les arbres basés sur l'observation des dysfonctionnements physiologiques et des altérations mécaniques de l'arbre. En accord avec les préconisations données par les bureaux d'études Arbolibre et CITARE, l'analyse conclut que :

- Sur les 41 arbres d'alignement à abattre, 10 sont en mauvais état de santé : un abattage est recommandé ;
- 1 arbre classé comme « affaibli » dont une coupe d'entretien est préconisée.

### VII.2.1. Arbres à abattre

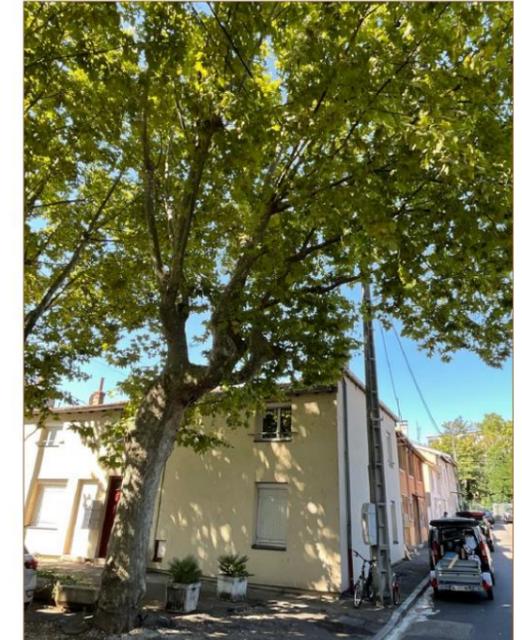
#### ▪ Secteur de l'Yzeron

Nom latin : *Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 23 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 9 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<b>Collet et mas racinaire :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations :	<b>Pathologies :</b> <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie <input type="checkbox"/> Parasite <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations :
<b>Tronc :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre Observations : Nécrose au niveau de l'insertion.	<b>Vigreur :</b> <input type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress <input checked="" type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité <input type="checkbox"/> Dépérisant, descente de cime Observations :
<b>Charpentières et branches :</b> <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille <input checked="" type="checkbox"/> Défaut mécanique <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations :	<b>DIAGNOSTIC GENERAL</b> Nécrose du tronc au niveau de l'insertion des branches charpentières, Risque de rupture. Préconisations : Abattage.

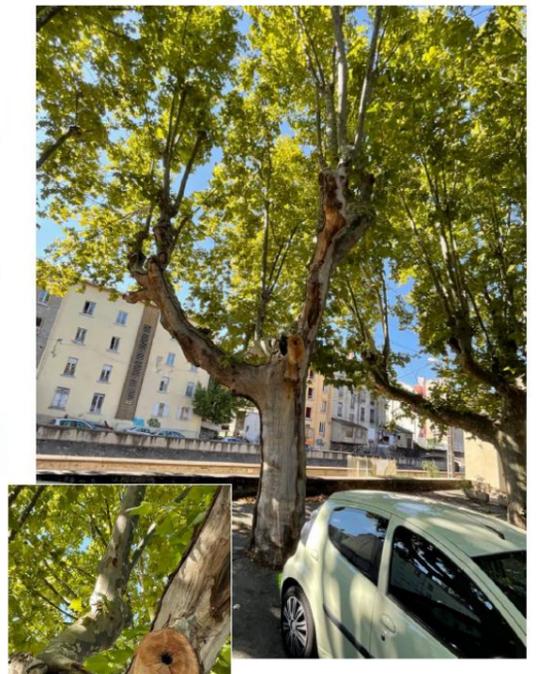


Nom latin : *Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 20 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<b>Collet et mas racinaire :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations :	<b>Pathologies :</b> <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie <input type="checkbox"/> Parasite <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre Observations : Frelons.
<b>Tronc :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre Observations : Tronc brûlé.	<b>Vigreur :</b> <input type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité <input checked="" type="checkbox"/> Dépérisant, descente de cime Observations :
<b>Charpentières et branches :</b> <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre Observations : Charpentières brûlées.	<b>DIAGNOSTIC GENERAL</b> Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour. De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières. Risques de rupture. Présence de frelons. Préconisations : Abattage.



Nom latin : *Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 22 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p>Collet et mas racinaire :</p> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre	<p>Pathologies :</p> <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre
<p>Observations :</p>	<p>Observations :</p>
<p>Tronc :</p> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre	<p>Vigueur :</p> <input type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité <input checked="" type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime
<p>Observations :</p> <p>Tronc brûlé.</p>	<p>Observations :</p>
<p>Charpentières et branches :</p> <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre	<p><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour.</p> <p>De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières.</p> <p>Risques de rupture</p> <p>Préconisations : Abattage.</p>
<p>Observations :</p> <p>Charpentières brûlées.</p>	



Figure 41. Arbres à abattre (source : diagnostic phytosanitaire)

#### ■ Square Jean Jaurès

Composé de diverses essences, ce square de quartier a fait l'objet d'un repérage de chacun des 7 **principaux arbres structurant son paysage** (numérotation à retrouver en **annexe n°1**). Le descriptif complet de chacun de ces arbres est à lire dans le **tableau récapitulatif de l'annexe n°2**.

Ont ainsi été examinés **4 érables negundo** (*Acer negundo*), **1 ailante** (*Ailanthus altissima*), **1 cèdre de l'Atlas bleu** (*Cedrus atlantica* 'Glauca') et **1 hêtre pourpre** (*Fagus sylvatica* 'Purpurea').

Les seuls arbres bien d'avenir, voire patrimoniaux et à préserver en l'état, y compris en minimisant toute perturbation de sol, sont le **cèdre n°4** et le **hêtre n°5**.

L'**érable negundo n°3** est bientôt **mort sur pied** donc à éliminer. Les autres érables n°2, 6 et 7 ont **entamé leur déclin**. Il va aller en s'aggravant sur la prochaine décennie et même avant pour le n°7 paraissant davantage dépérissant dès à présent. L'**ailante n°1** marque des signes de perte de vigueur qui pourraient là encore s'aggraver dans les années à venir. **En conclusion**, de tels arbres sont de **peu d'intérêt à préserver pour un projet d'avenir**.

Erable n°3 totalement moribond à ne plus garder



Erable n°7 dépérissant sur le court terme



#### ■ Parking du Rhône à Oullins

En référence à la localisation succinctement reportée sur **l'annexe n°1**, cet îlot se compose d'un reste de **haie arborée** en limite d'un espace stationné et d'une placette ombragée de deux érables.

La haie atteint globalement les 15m de haut par la présence d'un **peuplier** (*Populus sp*), complété de **deux ailantes**, le tout en stade de développement adulte encore jeune. Ces arbres spontanés affichent **une bonne vigueur** et seraient bien d'avenir en l'état. Ils présentent l'inconvénient de ne pas être dans des essences désirées pour un projet d'avenir : l'ailante (*Ailanthus altissima*) est désormais considéré comme **une plante invasive et quasiment indésirable** dans l'aménagement tant elle se répand facilement par simple drageonnement racinaire. Le peuplier, encore de bon avenir ici, est connu pour sa relativement faible longévité mais surtout ses exigences en eau (surtout pour les peupliers dits de culture, sélectionnés pour de la popuculture avant tout ; en revanche, les peupliers blancs, *Populus alba*, sont totalement différents dans leurs besoins et supportent de longues périodes déficitaires en eau). **En conclusion**, pour les raisons précédemment évoquées, bien que vigoureux et d'avenir, ces quelques arbres dominant le site à ce jour, ne seront **peut-être pas à préserver lors des choix de projet**.

La haie d'ailantes se prolonge par la présence de **deux érables negundo** (*Acer negundo*), d'une douzaine de mètres de haut. Ils sont tous deux en **nette perte de vigueur**. Ils témoignent même d'un **irréversible dépérissement**, comme le révèlent les **nombreuses mortalités des houppiers**. De tels arbres déclinants ne **sont pas à préserver pour un projet d'avenir**.

En léger contrebas et devant la haie limitant le parking, un banc est ombragé de **deux érables negundo**. Celui situé à l'**Ouest** très dominé par un proche ailante et visiblement blessé sur tronc, est **en train de périr**. Il n'est **plus question de chercher à le maintenir**. L'érable à l'**Est** est encore de **vigueur correcte**, même s'il commence à présenter quelques mortalités anormales en cime. Son évolution **reste à surveiller sur la prochaine décennie** au cours de laquelle il pourrait continuer à décliner. Il **supportera d'autant plus difficilement d'importantes perturbations dans son environnement**.

Ce peuplier encore jeune et probablement spontané est bien d'avenir : mais est-ce une essence adaptée pour le site vu les aléas climatiques ?



Les ailantes spontanés en arrière-plan façonnent le paysage vu leur vigueur ; mais sont-ils désirables vu le caractère invasif de l'essence ?



Les érables negundo de la haie sont en mortalité



Erable Ouest dominé par la haie d'ailantes en perte de vigueur : à ne pas chercher à maintenir pour l'avenir



Bon état général pour cet érable Est amorçant néanmoins des pertes de vigueur à surveiller sur la prochaine décennie



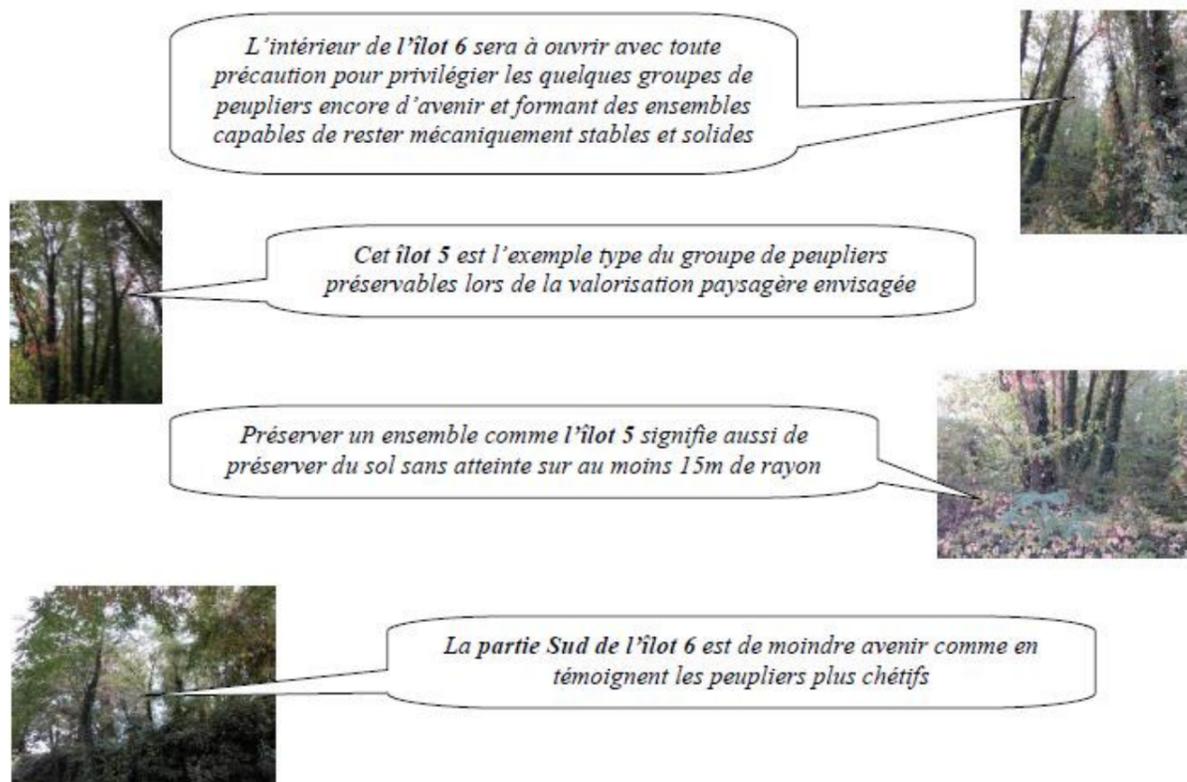


Figure 42. Arbres à abattre (source : diagnostic phytosanitaire)

### VII.2.2. Arbre affaibli

Nom latin : *Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 90 cm | Hauteur : 22 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Nécrose au collet.</p>	<p><b>Pathologies :</b>  <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Tronc :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Pourriture descendante.</p>	<p><b>Vigueur :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b>  <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input checked="" type="checkbox"/> Blessure de taille  <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Grosse nécrose au collet, pourriture remontant dans le tronc et descendant dans le système racinaire.                      Préconisations : Test PRBS au résistographe au collet.                      Présence de réseaux aériens gainés, en cas de maintien : taille d'entretien et dégagement des réseaux</p>



## VIII. ÉLÉMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Le projet conçoit un aménagement urbain qui répond au besoin des habitants et de la Métropole de Lyon : l'apaisement des espaces publics, l'augmentation des trames plantées et l'amélioration des cheminements pour faciliter l'interconnexion du secteur.

La réponse à ce besoin se reflète dans la conception des espaces, comme on peut le voir ci-dessous, grâce aux différentes coupes type du projet. Précisons que ces coupes ont été produites en études d'avant-projet et sont donc soumises à évolution.

A. Plan de coupes



Figure 43. Plan de coupes AVP

B. Avenue Edmond Locard, parvis gare/méto/bus

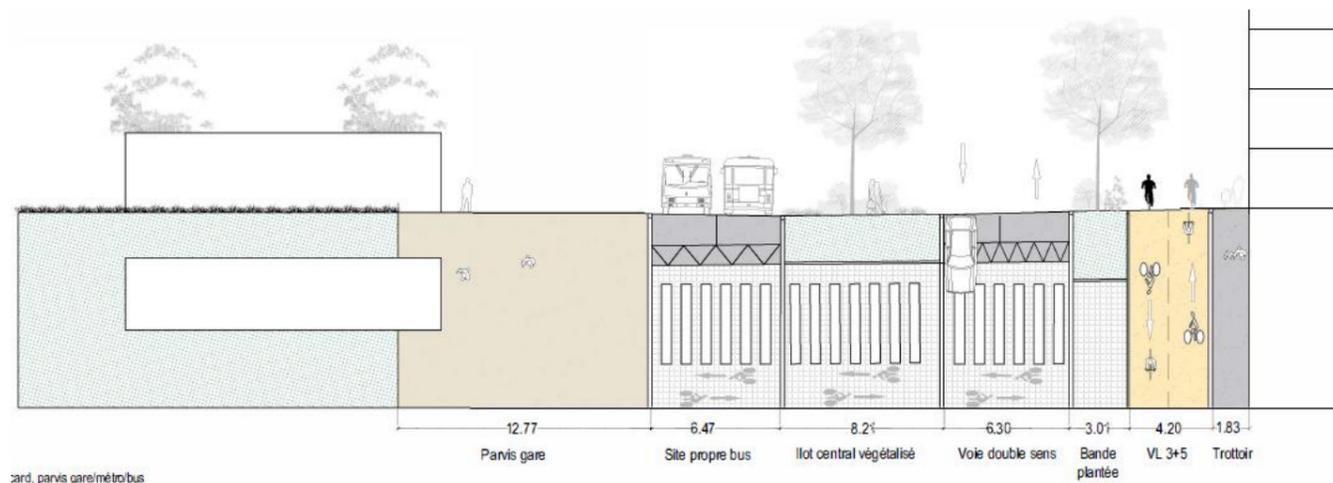


Figure 44. Avenue Edmond Locard, parvis gare/méto/bus – Coupe 2

C. Avenue Edmond Locard

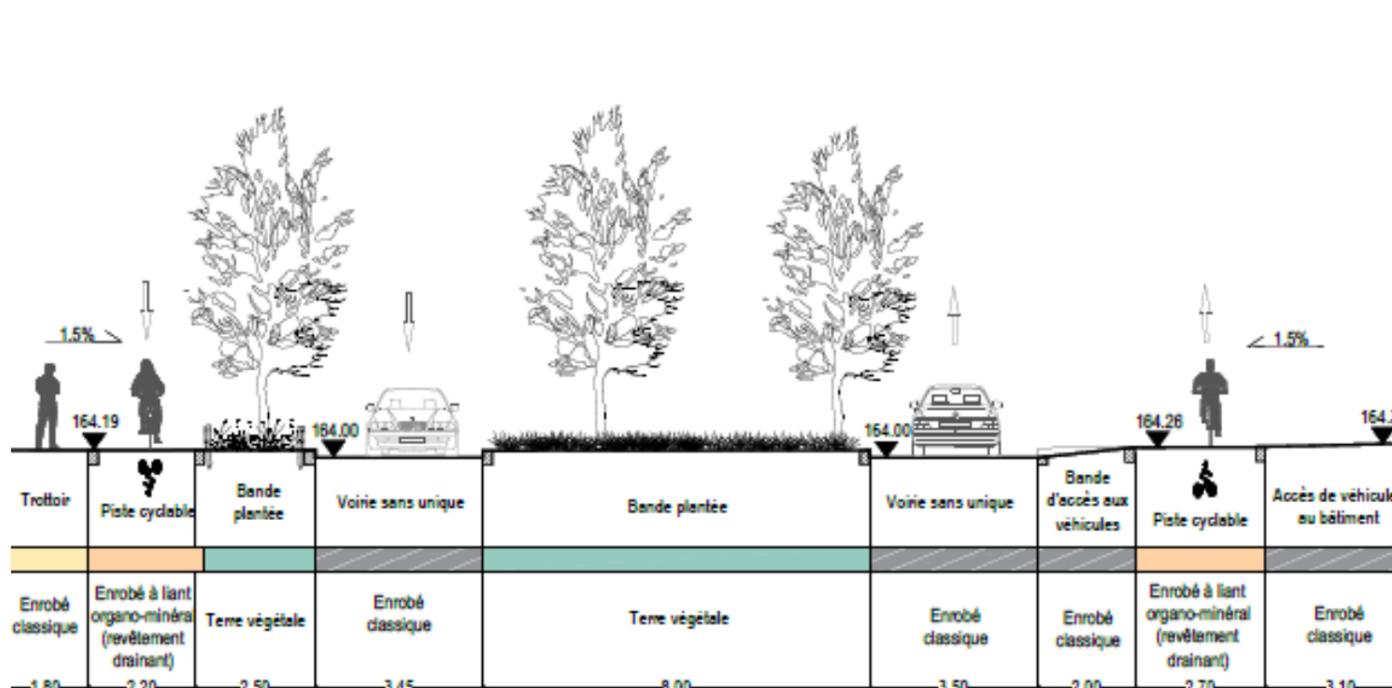


Figure 45. Avenue Edmond Locard – Coupe 5

**D. Parvis centre nautique**

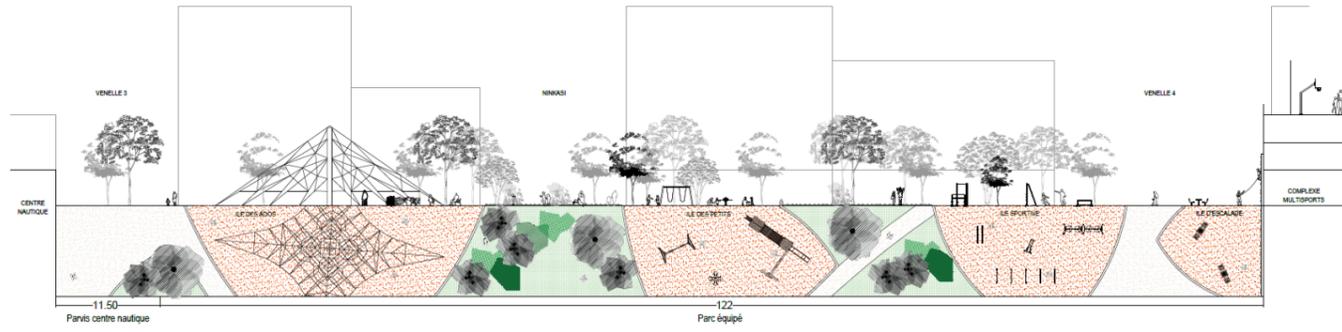


Figure 46. Parvis centre nautique (Le parc des îles) – Coupe 3, Ech : 1 : 400



Figure 47. Le parc des îles

**E. Square Jean Jaurès et rue du Bac**

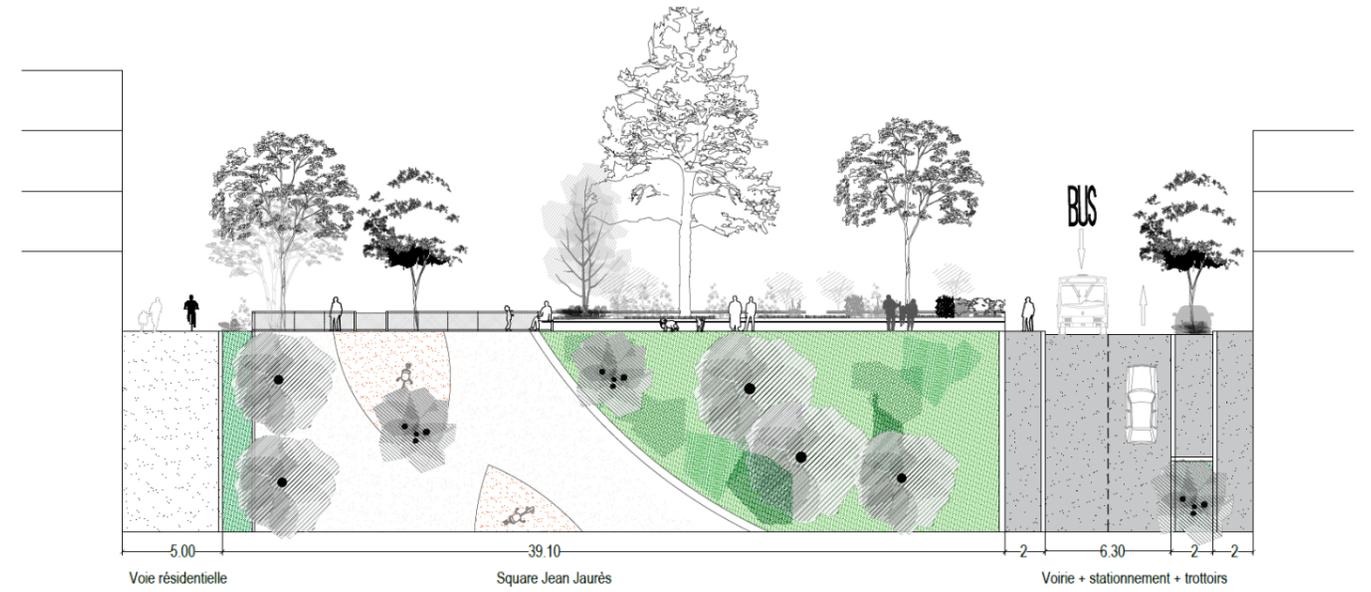


Figure 48. Square Jean Jaurès et rue du Bac – Coupe 14

**F. Rue Pierre Sépard - section bus**

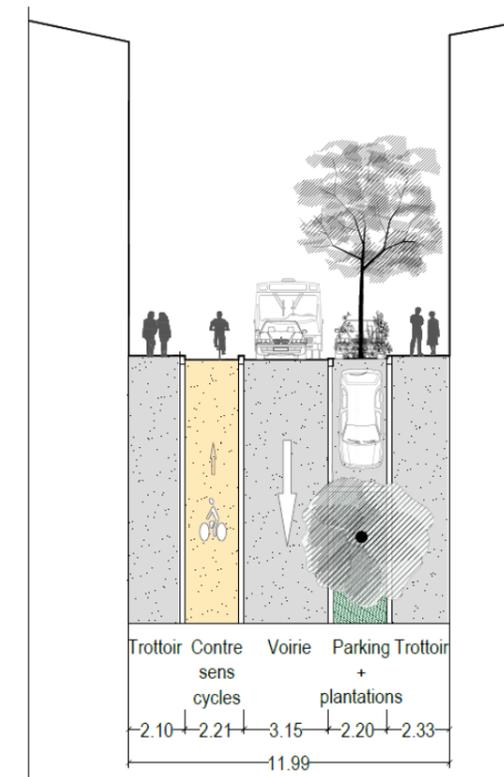


Figure 49. Rue Pierre Sépard - section bus – Coupe 15

**G. Rue Pierre Sémard - Section zone partagée**

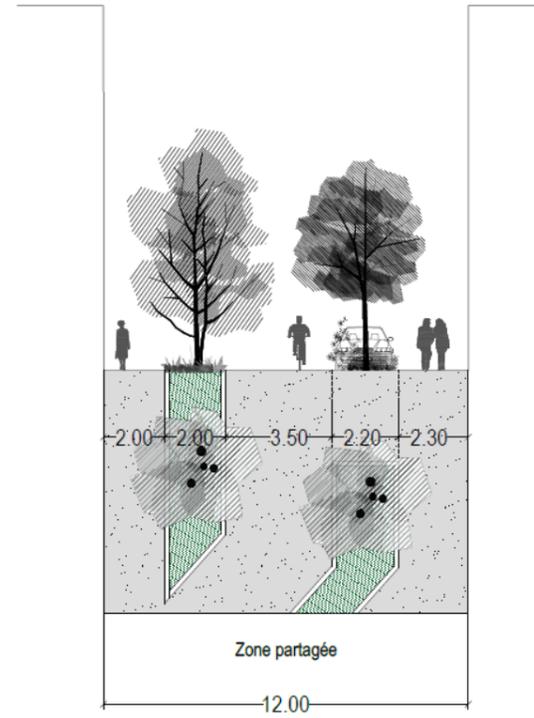


Figure 50. Rue Pierre Sémard - Section zone partagée – Coupe 16

**H. Rue Dubois Crancé- Section étroite et section placette**



Figure 51. Perspective du square Jean Jaurès requalifié

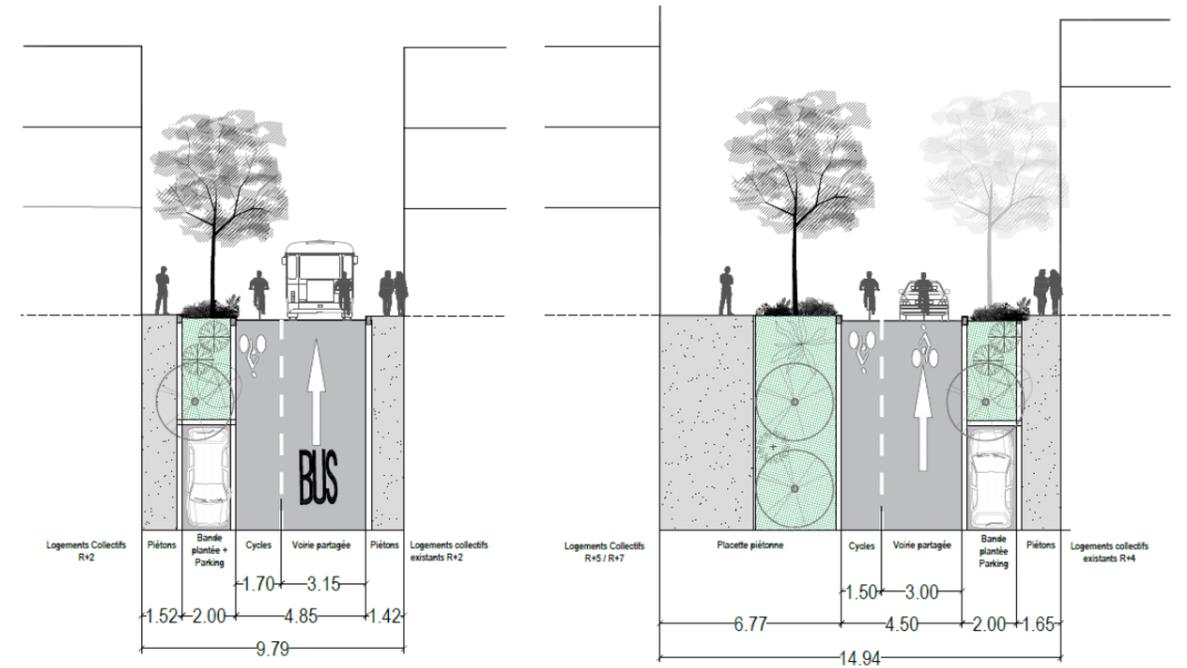


Figure 52. Rue Dubois Crancé- Section étroite et section placette – Coupe 17 et 18

**I. Avenue du Rhône**

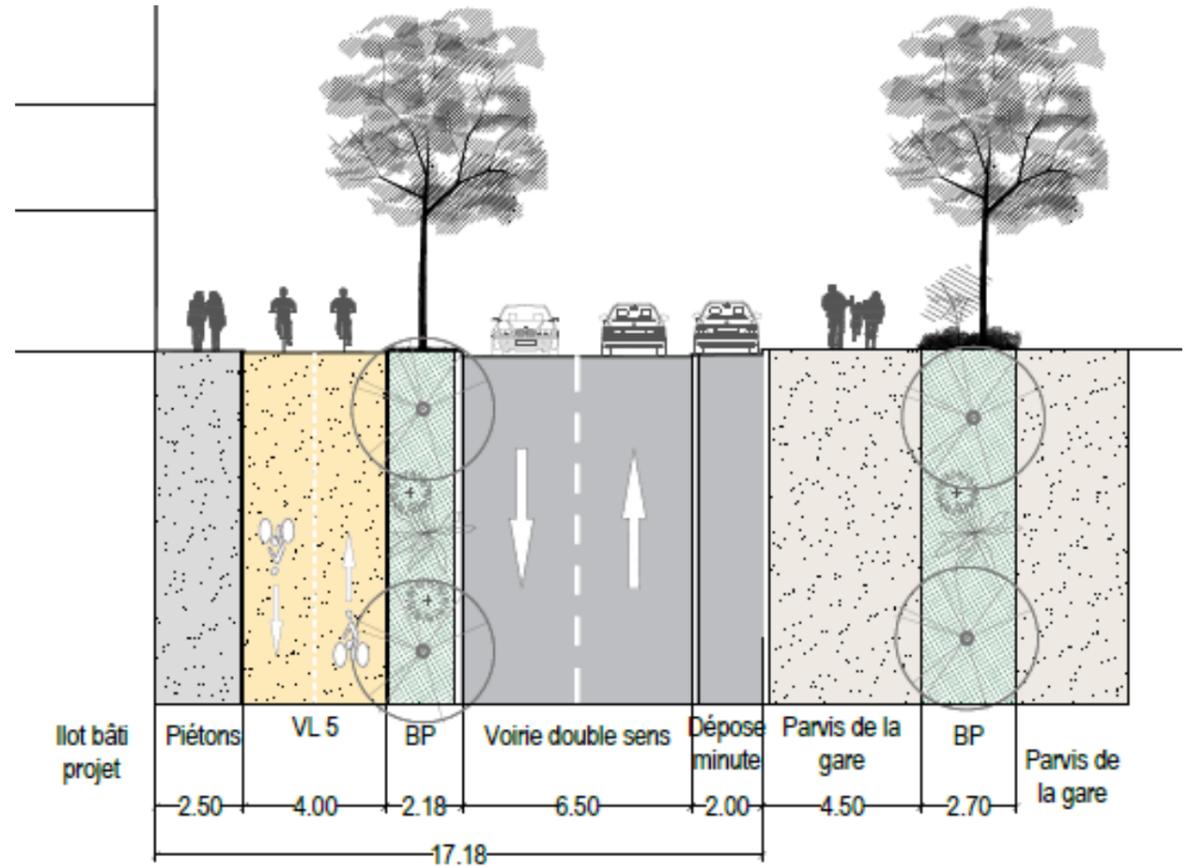


Figure 53. Avenue du Rhône – Coupe 22

## IX. MESURES ENVISAGÉES

### • Mesures d'évitement et de réduction

La préservation des arbres présents sur le site a été largement prise en compte dans la démarche de conception. Le projet a été calé afin de limiter au maximum les emprises sur les arbres.

In fine, sur l'ensemble du projet, à minima 115 arbres sont conservés. Ces éléments feront l'objet d'un balisage en phase chantier pour assurer leur préservation. L'ensemble des arbres sera précisément identifié et protégé durant toute la période de chantier à l'aide d'un balisage visible et durable (clôture, barrière, etc.) empêchant toute dégradation des arbres (et de leur système racinaire). Pour cela, les personnels conduisant des engins de terrassement ou de manutention seront formés afin d'éviter les chocs sur les troncs et les branches. Sur les arbres de haute tige qui sont dans l'emprise d'évolution des engins de chantier, l'entreprise prévoira une protection de 2 m de hauteur. Les zones évitées feront l'objet également d'un remaniement du sol et d'un aménagement paysager.

Différents espaces verts urbains, parcs et espaces verts privés et publics et arbres d'alignements seront préservés au sein des emprises.

Dans sa conception, le projet préserve les principaux éléments de végétation et espaces verts du quartier, à savoir :

- Les trois bosquets à enjeux écologiques (6150 m<sup>2</sup>) ;
- Les arbres d'alignement de la place Kellermann à enjeux écologiques liés à la potentialité d'abriter des chiroptères ;
- Les autres espaces verts et principaux alignements d'arbres qui ne présentent pas d'enjeu écologique.

Cette mesure joue un rôle fonctionnel pour les espèces protégées (mammifères, avifaune, chiroptères). Le maintien d'éléments naturels structurants assure des points d'appui sur lesquels vont venir se greffer les aménagements paysagers à vocation écologique du projet urbain, créant ainsi un réseau fonctionnel à partir d'éléments favorables à la présence des espèces dès le début des travaux.

### • Mesures de compensation

Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles sont prévues dans le Code de l'environnement, notamment les articles L. 163-1 à L. 163-5.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Saulaie, **l'objectif principal est la préservation, l'amplification et la mise en valeur des espaces boisés existants et futurs.**

Ainsi, dans le cadre de ce projet, il est prévu de réaliser de nombreux aménagements paysagers.

Dans le système faubourien, les espaces publics et les espaces privés participent d'une même armature végétale continue, qui offre de l'ombre et du rafraîchissement, permet l'infiltration, la respiration et la fertilité des sols. Elle apporte les conditions de la vie publique et des usages en extérieur. Tirant parti des qualités et ressources existantes du quartier, le paysage faubourien repose à la fois sur une plantation massive et un principe de diversité végétale, tant dans les formes, les tailles, les essences que les strates.

Deux systèmes paysagers dialoguent : le système forestier climatique et le système de nature faubourienne. Ces deux systèmes permettent de favoriser la biodiversité tout en apportant cohérence et diversité d'ambiance.

Le système forestier climatique comporte des arbres de première grandeur et de seconde grandeur choisis pour leur adaptabilité au changement climatique et leur pérennité : ce sont des arbres "seigneurs" en devenir. Ils constituent la matrice générale garantissant la cohérence du paysage.

Le système de nature faubourienne est un système complémentaire à l'échelle du piéton. Ce système englobe des arbres, des haies et des plantes grimpantes sélectionnés pour leurs floraisons et leurs fruits. Ils animent les espaces publics tout en prolongeant les jardins privés.

Les arbres existants appartiennent à ces deux systèmes en grande majorité. Ils constituent donc le premier temps du projet paysager. De ce fait, ils sont répertoriés et intégrés au listing de la palette.

La strate arborée sera composée d'arbres indigènes et d'arbres ornementaux aux ports variés. La répartition entre essences indigènes et ornementales sera la suivante : Cf tableau en ci-dessous. Elle a pour vocation de créer un paysage de « forêt » acclimatée.

Des arbres tiges sont situés principalement dans les rues circulées, compte-tenu des faibles gabarits de voiries et des contraintes de circulation des véhicules (bus, véhicules légers et camions techniques tels que collecte des OM et pompiers), et un mélange d'arbres tiges, de cépées et de baliveaux seront prévus dans les espaces piétons, zones de rencontre et les rues apaisées. Cette diversité des formes de plantation aura pour vocation de renforcer une perception plus humaine de la rue et de donner une ambiance de rue jardin. Cette strate arborée sera complétée par les 3 strates suivantes : la strate arbustive, la strate basse composée de vivaces et graminées et la strate couvre-sols pour intensifier le langage du tissu faubourien.

Pour créer l'ambiance faubourienne, les arbres auront différents ports et différentes forces. Ils seront complétés par des haies en limite de jardin privé. Cela permettra de plus de créer une transition douce vers les îlots privés.

Pour la pérennité des plantations, l'emprise, la qualité des sols et les volumes libres au sous-sols sont importants pour un bon développement racinaire. Cela permet de plus d'améliorer la résistance des plantations en cas de forte chaleur. A noter, que le projet ne prévoit pas d'arrosage automatique. Le choix de la palette est ainsi doublement important pour la réussite du projet.

Ainsi, de nombreux espaces supplémentaires seront aménagés. Au total, la ZAC Saulaie comprendra 37 623 m<sup>2</sup> d'espaces verts, répartis comme suit, cf Figure 54 :

- 13320 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics et 13 400 m<sup>2</sup> d'espaces verts privés favorables à la biodiversité ;
- 6891 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics et 4 012 m<sup>2</sup> d'espaces verts privés non favorables à la biodiversité. Ainsi, la majorité des alignements d'arbres faisant l'objet du régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ou vertes à la circulation publique sont préservés dans le projet.

Ainsi, le projet prévoit des nouvelles plantations afin de compenser mais également d'améliorer la biodiversité dans le secteur (selon les études en cours) :

- Environ 860 plantations nouvelles d'arbres tige et cépées confondus ;
- Plus de 5000 m<sup>2</sup> de massifs mixtes (arbustes, vivaces, graminées et couvre-sols).

Le plan des plantations est en présenté en Figure 4 en page 7.

Figure 54 : Principaux boisements et arbres d'alignement conservés, espaces verts publics et privés favorables à la biodiversité - SOBERCO



### Détail des principaux espaces publics réaménagés

Le projet prévoit également la création du parc des Berges de l'Yzeron permettant de développer 3740 m<sup>2</sup> d'espaces favorables à la biodiversité. Ce parc possédera un paysage varié et riche pour l'avifaune, néanmoins il est important de prendre en compte l'accessibilité pour la faune terrestre (hérisson et reptiles). Pour cela, des aménagements spécifiques seront réalisés pour effacer certaines ruptures et obstacles (murets, clôtures). La végétalisation sera réalisée avec des pépinières locales et préférentiellement avec le label végétal local.



Figure 55 : Parc de l'Yzeron - Groupement INGEROP (2023)

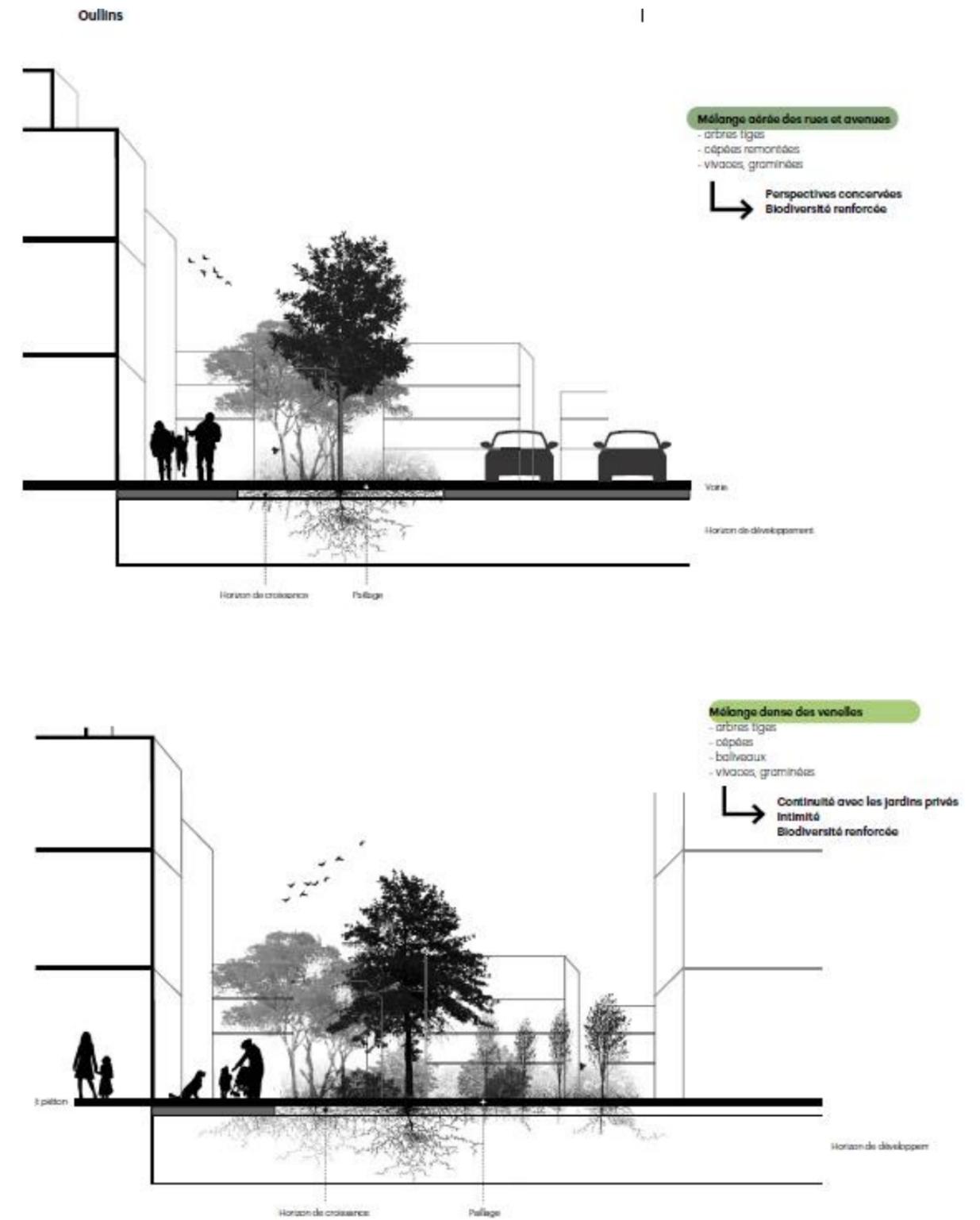


Figure 56 : Coupe des voies avec les différentes typologies de plantation

### Parc Linéaire

Le système forestier climatique est présent en forte proportion. Dans la palette, les arbres ont été sélectionnés sur les critères suivants :

- essences indigènes en majorité,
- cohérence/ arbres existants,
- arbre de parc et conifères.

Le système de nature faubourienne est minoritaire. Des arbres fruitiers ponctuent la promenade. A noter, un verger sera créé sur la partie sud en relation avec une venelle.



### Venelle

Le système de nature faubourienne est plus présent vu la proximité des habitations et vu le caractère apaisé de la venelle. Un arbre fruitier sera implanté à chaque venelle comme un marqueur.

Le système forestier climatique est présent. Il fait le lien avec les arbres existants conservés et va apporter la structure et l'ombrage. Les arbres de première grandeur sont implantés en dehors des fronts bâtis pour leur permettre un développement harmonieux. Les deux systèmes dialoguent avec le projet paysager du cœur d'îlot.

### Rue Pierre Semard

La rue Sémard est un axe très contraint. Du coup les plantations sont disposées afin de maximiser leur effet : entrée de rue, dans l'axe des voies secondaires, au niveau des placettes.

Le système forestier climatique est très présent vu le besoin de structuration de l'espace et d'ombrage.

Le système de nature faubourienne est présent ponctuellement au niveau des placettes. Des plantations citoyennes seront possibles et valorisées via la mise en place de zones en pavé.

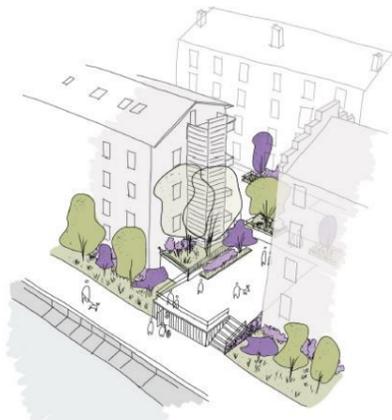


### Placette

Les placettes sont des fenêtres sur les berges réaménagées de l'Yzeron.

Le système de nature faubourienne est très présent vu la proximité des habitations et vu le caractère intimiste des placettes. Des arbres fleuris ponctueront ces lieux. Des haies seront prévues pour habiller les courtes privées ou en pied de bâtiment coté quai.

Le système forestier climatique est présent mais en minorité. Les arbres de première grandeur sont implantés en dehors des fronts bâtis pour leur permettre un développement harmonieux.



### Méthode de plantation

Les plantations seront réalisées en période favorable entre novembre et mars. Elles seront réalisées par secteur en fonction de l'aménagement des zones.

Le milieu urbain est généralement caractérisé par des sols tassés et compactés, des sols secs où la majeure partie de la pluviométrie disparaît dans le réseau d'assainissement. Les sols sont généralement pauvres en matière organique.

Conformément aux préconisations du service arbres de la métropole de Lyon, le projet prévoit un mélange terreux d'un volume important afin de créer un environnement sain et adapté pour garantir la reprise de la végétation. Pour cela, deux types de fosses de plantations sont créées pour les arbres selon les caractéristiques du site :

Fosses en terre végétale de 10 m <sup>3</sup>	Il s'agit des fosses privilégiées pour garantir un meilleur développement de la végétation avec une profondeur de 1,5m.
Fosses en mélange terre/pierre de 18m <sup>3</sup>	Il s'agit de fosses secondaires lorsqu'il n'est pas possible de réaliser de coffrage en bord de fosse. La profondeur préconisée pour ces fosses est de 1,5m.

Un système de tranchée drainante sera mis en place en fond de fosse afin d'éviter une asphyxie des racines s'il y a un trop plein d'eau. Les arbres sont plantés à une distance supérieure à 3 m des massifs des poteaux des Lignes Aériennes de Contact afin qu'ils disposent d'assez d'espace pour se développer sans obstacle.

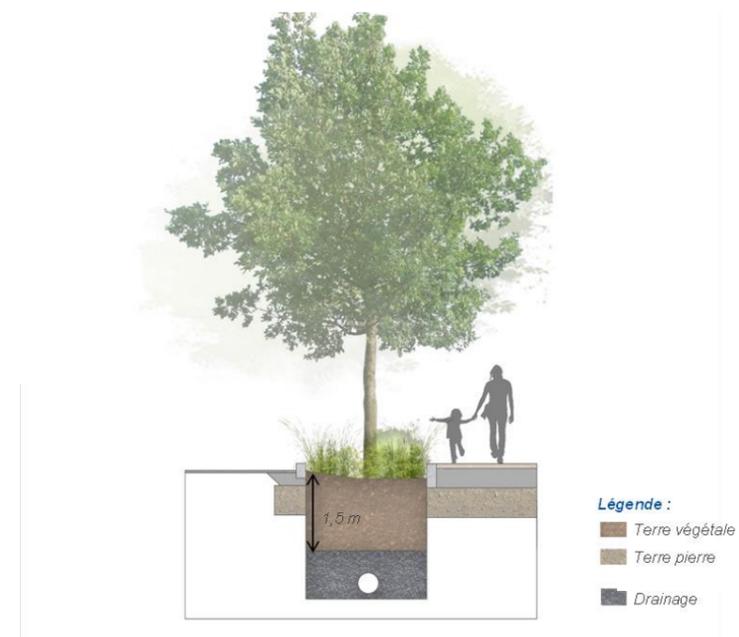


Figure 57 : Coupe de principe de la fosse de plantation

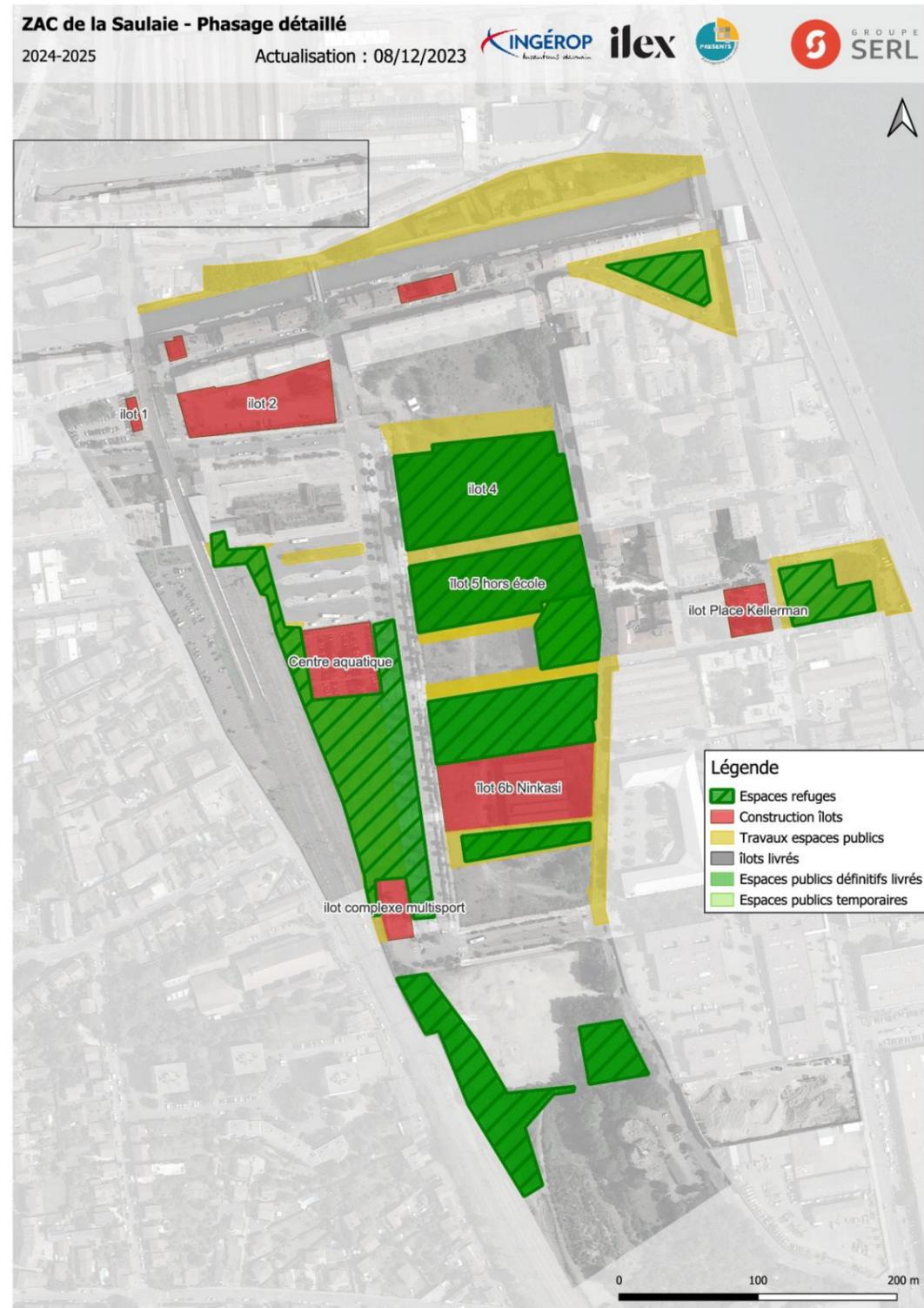
Les arbres d'alignement situés sur l'avenue E. Locard et l'avenue du Rhône ont fait l'objet d'échange entre les différents partenaires du projet (service des espaces verts de la ville d'Oullins, de la métropole et maître d'ouvrage). L'option de transplantation des arbres a été discutée mais n'a pas été retenue par l'ensemble des intervenants pour les raisons suivantes :

- Les arbres ont plus de 10 ans et présentent un développement faible, signe d'une santé moyenne. Cela est dû probablement à la qualité du sol présent dans les fosses de plantation ;
- L'âge des sujets présente un risque élevé de mauvaise reprise de la transplantation.

Dans le cas des arbres d'alignements existants, il sera mis en place un dispositif visant à améliorer la qualité du sol afin que les arbres supportent mieux les périodes de travaux à venir. Il consiste en l'incorporation d'un inoculum de bactéries et de matières organiques dans le sol en place. Ce procédé s'appelle la biodynamisation.

#### Calendrier de plantation

Le phasage de l'opération et donc des abattages et des futures plantations sont envisagés en 3 temps, pour tenir compte des disponibilités foncières (voir cartographie ci-dessous). Ainsi, l'abattage et les plantations seront phasés dans le temps, permettant ainsi de compenser au fur et à mesure la suppression des arbres. Ainsi sur la première période 2024-2026, 20 arbres d'alignement seront abattus et les travaux seront réalisés notamment au droit du parc des berges de l'Yzeron et du square Jean Jaurès.



Sur cette seconde phase, 3 arbres d'alignement devraient être abattus, et les travaux au niveau du sud de l'aménagement seront réalisés.

Enfin, sur cette dernière phase, 17 arbres d'alignement devraient être abattus, et les plantations se feront sur les derniers secteurs ilot à aménager.



Figure 58 : Phasage de la ZAC

Figure 59. Tableau de liste des espèces plantées par secteur

	Statut indigène	Attractivité					Secteurs															
		Mellifère	Flor. parfumée	Feuil. parfumé	Avifaune	Feuil. persistant	Parc des berges de l'Yseron	Quai Yzeron + fenêtres	Rue Pierre Sémard	Square J.aurès	Rue Dubois Crancé	Avenue du Rhone	Placette de l'ancienne gare	Parc	Avenue E. Locard	Venelle esprit forêt	Venelle Ecole Nord	Venelle Ecole Sud	Pl. Kellermann élargie	Mail des îles	Le square forêt	Avenue des Saules Ouest
<b>STRATE ARBOREE EXISTANTE</b>																						
Acer campestre	•																					
Acer monspessulanum																						
Acer platanoides																						
Ailanthus altissima																						
Alnus glutinosa																						
Amelanchier ovalis	•																					
Carpinus betulus	•																					
Cedrus atlantica																						
Corylus colurna	•																					
Fagus sylvatica purpurea																						
Fraxinus excelsior	•																					
Gleditsia triacanthos 'Inermis'																						
Mespilus germanica	•																					
Nothofagus antarctica																						
Platanus x acerifolia																						
Populus sp.																						
Prunus avium	•																					
Quercus petiolaris																						
Quercus ilex	•																					
Robinia pseudoacacia																						
Sorbus sp.																						
<b>SYSTÈME FORESTIER CLIMATIQUE</b>																						
<b>Matrice 1ère grandeur</b>							40%	15%	40%	30%	45%	60%	35%	40%	60%	45%	30%	35%	45%	50%	50%	100%
<b>Arbres ≥ ht. 20 m</b>																						
Acer pseudoplatanus																						
Carpinus betulus	•																					
Celtis australis					•	•																
Quercus castaneifolia																						
Quercus ilex	•					•																
Pinus halepensis						•																
Pinus pinea						•																
Ulmus parvifolia	•																					
Tilia cordata	•	•																				
Zelkova serrata																						
<b>Matrice 2ème grandeur</b>							35%	45%	40%	35%	45%	40%	30%	35%	40%	30%	30%	30%	25%	30%	30%	0%
<b>Arbres ht. 15-20 m</b>																						
Acer campestre	•																					
Acer monspessulanum	•																					
Fraxinus ornus		•																				
Koelreuteria paniculata		•																				
Paulownia tomentosa																						
Prunus avium	•	•	•		•																	
Salix caprea	•	•																				

	Statut indigénat	Attractivité					Secteurs															
		Mellifère	Flor. parfumée	Feuil. parfumé	Avifaune	Feuil. persistant	Parc des berges de l'Yseron	Quai Yzeron + fenêtres	Rue Pierre Sémard	Square J.Jaurès	Rue Dubois France	Avenue du Rhone	Placette de l'ancienne gare	Parc	Avenue E. Locard	Venelle esprit forêt	Venelle Ecole Nord	Venelle Ecole Sud	Pl. Kellermann élargie	Mail des îles	Le square forêt	Avenue des Saules Ouest
<b>SYSTÈME NATURE FAUBOURIENNE</b>																						
<b>Matrice 3ème grandeur Arbres ≤ 15 m</b>							15%	40%	20%	30%	10%	0%	30%	15%	0%	20%	35%	30%	25%	20%	20%	0%
Alnus cordata	•	•																				
Arbutus unedo					•	•																
Cercis ciliquastrum		•	•		•																	
Cornus controversa		•	•																			
Corylus avellana	•				•																	
Crataegus monogyna	•	•			•																	
Mespilus germanica	•				•																	
Prunus spinosa	•	•			•																	
Punicata granatum		•																				
Rhamnus cathartica	•		•		•																	
Salix rosmarinifolia																						
<b>Essences fruitières de verger</b>							10%	0%	0%	5%	0%	0%	5%	10%	0%	5%	5%	5%	5%	0%	0%	0%
Reine claudie de 'Oullins'	•	•			•																	
Reine claudie d'Ecully	•	•			•																	
Abricotier 'Poizat' de Neuville/Saôn	•	•			•																	
Abricotier 'Bergeron' St Cyr au Mont d'Or		•			•																	
Pommier calville d'Oullins	•	•			•																	
Poirier 'Beurré Luizet'	•	•			•																	
Poirier précoce de Trévoux	•	•			•																	
Cerisier Jaboulay bigarreau de Lyo	•	•			•																	
Cerisier bigarreau d'Ecully	•	•			•																	
Figuier		•			•																	
<b>Système de haies vives Largeur ≥ 3 m</b>																						
<b>&gt; Exposition soleil</b>																						
Abelia grandiflora			•			•																
Cornus sanguinea																						
Ligustrum vulgare	•	•			•																	
Myrtus communis	•	•	•		•	•																
Phillyrea angustifolia	•	•			•	•																
Pistacia lentiscus					•																	
Vitex agnus-castus	•	•	•																			
Acanthus mollis																						
Euphorbia characia																						
Hedera helix 'Algerian Bellecour'						•																
Helleborus orientalis						•																
Narcissus odoratus 'Campenelle'																						
Narcissus Topolino																						
Vinca major 'Acutiloba'						•																
Carex morrowii						•																
Carex pendula	•					•																
<b>&gt; Exposition mi-ombre/ombre</b>																						
Cornus mas	•	•			•																	
Viburnum opulus	•																					
Viburnum tinus	•	•	•			•																

	Statut indigène	Attractivité					Secteurs																
		Mellifère	Flor. parfumée	Feuil. parfumé	Avifaune	Feuil. persistant	Parc des berges de l'Yseron	Quai Yzeron + fenêtres	Rue Pierre Sémard	Square J.Jaurès	Rue Dubois - Crance	Avenue du Rhone	Placette de l'ancienne gare	Parc	Avenue E. Locard	Venelle esprit forêt	Venelle Ecole Nord	Venelle Ecole Sud	Pl. Kellermann élargie	Mail des îles	Le square forêt	Avenue des Saules Ouest	
Acanthus mollis						•																	
Allium ursinum	•		•	•																			
Euphorbia characia																							
Galanthus nivalis	•																						
Hedera helix 'Algerian Bellecour'						•																	
Helleborus niger						•																	
Helleborus orientalis						•																	
Matteucia struthiopteris																							
Narcissus papyraceus			•																				
Asplenium scolopendrium	•					•																	
Vinca major 'Acutiloba'						•																	
Carex morrowii						•																	
Carex pendula	•					•																	
Luzula nivea	•					•																	
<b>Système de haies vives</b>																							
<b>Largeur ± 2 m</b>																							
> Exposition soleil																							
Choizya temata 'Aztec Pearl'		•	•			•																	
Cistus ladanifer		•																					
Cistus monspeliensis		•																					
Cistus pulverulentus		•																					
Phlomis fruticans		•				•																	
Rosa nitida	•	•	•																				
Salvia officinalis	•	•	•	•		•																	
Viburnum bodnantense			•																				
Achillea millefolium	•	•																					
Agapanthus africanus						•																	
Asphodeline lutea																							
Echinops ritro																							
Gaura lindheimeri																							
Iris buchariaca																							
Iris siberica																							
Rudbeckia fulgida																							
Muhlenbergia capillaris						•																	
Stipa gigantea						•																	
> Exposition mi-ombre/ombre																							
Choizya temata 'Aztec Pearl'			•			•																	
Cornus alba	•																						
Euonymus europaeus	•																						
Rhamnus frangula	•																						
Acanthus mollis						•																	
Alchemilla mollis	•																						
Asplenium scolopendrium	•					•																	
Brunnera macrophylla																							
Cimicifuga racemosa																							
Helleborus lemperii 'Leona'						•																	
Hosta sieboldiana 'Frances Williams'																							
Deschampsia cespitosa						•																	

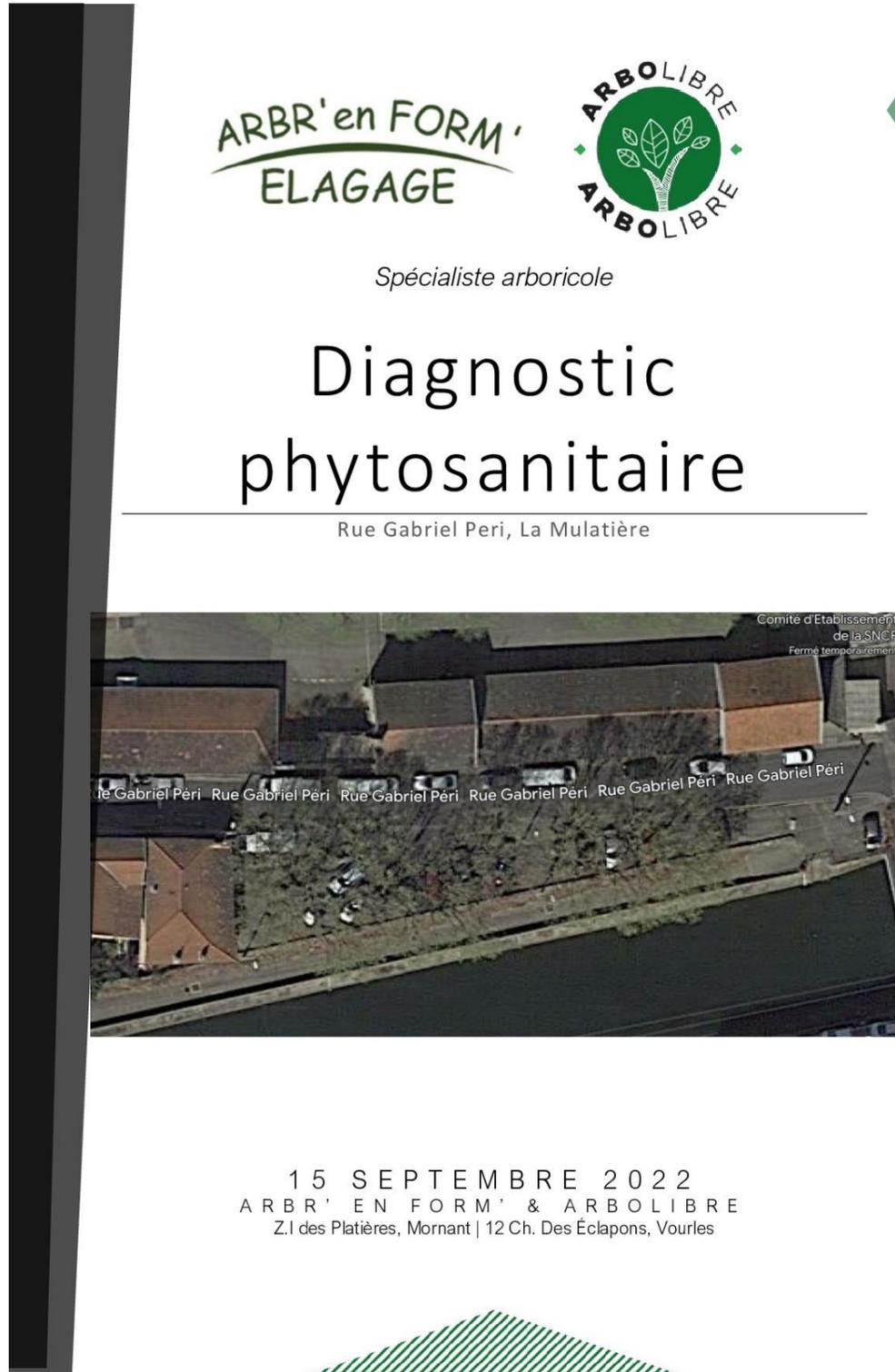
	Statut indigène	Attractivité					Secteurs															
		Mellifère	Flor. parfumée	Feuil. parfumé	Avifaune	Feuil. persistant	Parc des berges de l'Yseron	Quai Yzeron + fenêtres	Rue Pierre Sémard	Square J.aurès	Rue Dubois Crancé	Avenue du Rhône	Placette de l'ancienne gare	Parc	Avenue E. Locard	Venelle esprit forêt	Venelle Ecole Nord	Venelle Ecole Sud	Pl. Kellermann élargie	Mail des îles	Le square forêt	Avenue des Saules Ouest
<b>Système de haies vives</b>																						
<b>Largeur ≤ 1 m</b>																						
<i>&gt; Exposition soleil</i>																						
Lavandula angustifolia		•	•	•		•																
Malva moschata			•																			
Perovskia atriplicifolia		•	•	•																		
Rosa polyanthe 'Diamant'			•																			
Rosa rugosa	•		•																			
Rosmarinus officinalis	•	•	•	•		•																
Salvia 'Amistad'		•		•																		
Salvia 'Hot lips'		•																				
Santolina chamaecyparissus		•	•	•		•																
Teucrium chamaedrys		•	•	•																		
Alcea rosea		•																				
Allium christophii		•																				
Echinacea purpurea 'Alba'																						
Gaura lindheimeri		•																				
Iris 'Tempting Fate'						•																
Iris variegata 'Flavescens'						•																
Lychnis coronaria		•				•																
Rudbeckia fulgida		•																				
Tanacetum niveum	•	•		•																		
Thymus vulgaris	•	•	•	•		•																
Verbena bonariensis																						
Melica ciliata						•																
Stipa capillata						•																
<i>&gt; Exposition mi-ombre/ombre</i>																						
Malva moschata	•																					
Rosa 'Blush Noisette'			•																			
Rosa 'New Dawn'			•																			
Rosmarinus officinalis	•	•	•	•		•																
Salvia 'Hot lips'		•																				
Viburnum tinus	•	•	•			•																
Acanthus mollis						•																
Cimicifuga japonica																						
Epimedium warleyense						•																
Hosta sieboldiana 'Frances Williams'																						
Hosta tardiana 'Halcyon'																						
Vinca major 'Alba'						•																
Carex pendula	•					•																
Panicum virgatum						•																

	Statut indigène	Attractivité					Secteurs															
		Mellifère	Flor. parfumée	Feuil. parfumé	Avifaune	Feuil. persistant	Parc des berges de l'Yseron	Quai Yzeron + fenêtres	Rue Pierre Semard	Square J. Jaurès	Rue Dubois Crance	Avenue du Rhone	Placette de l'ancienne gare	Parc	Avenue E. Locard	Venelle esprit forêt	Venelle Ecole Nord	Venelle Ecole Sud	Pl. Kellermann élargie	Mail des îles	Le square forêt	Avenue des Saules Ouest
<b>GRIMPANTES</b>																						
Akebia quinata																						
Bougainvillea spectabilis																						
Campsis radicans		•																				
Clematis amandii		•	•			•																
Clematis tangutica																						
Clematis x jackmanii																						
Hydrangea petiolaris		•	•																			
Jasminum officinale		•	•																			
Lonicera morrowii		•																				
Lonicera periclymenum	•		•																			
Rosa 'Zephirine Drouhin'			•																			
Rosa 'Le Grand Huit'			•																			
Rosa 'Times Past'			•																			
Wisteria sinensis			•																			

Arbre repère - positionnement stratégique ou pour marquer les accès aux jardins privés

**X. ANNEXES**

**X.1. Diagnostic phytosanitaire des arbres**



Sommaire

- I. Diagnostic phytosanitaire ..... 1
  - A. Généralités ..... 1
    - 1. L'état physiologique..... 1
    - 2. L'état mécanique..... 2
    - 3. L'état de santé général..... 2
    - 4. Système racinaire..... 2
    - 5. Protection des racines..... 2
    - 6. Validité de l'étude..... 3
  - B. Méthodologie de diagnostic..... 4
  - C. Identification de la parcelle ..... 5
  - D. Diagnostic visuel et sanitaire ..... 6
  - E. Sujets étudiés ..... 8
- II. Conclusion..... 23

## I. Diagnostic phytosanitaire

Cette étude est une photographie de l'état sanitaire et mécanique des arbres. Elle établit la dangerosité de ces derniers.

Un diagnostic peut être nécessaire sur une parcelle dans le cadre d'un projet immobilier, d'une division parcellaire, d'un aménagement, etc. Il est nécessaire d'établir un bilan du patrimoine arboré existant, d'autant plus en site inscrit ou classé dans le PLUH.

Dans ce cas, tout abattage d'un arbre, non recensé, est soumis à une autorisation. Le Code de l'urbanisme stipule dans les articles L113-1 et L113-2 que vous devez procéder à une déclaration de travaux préalable auprès de votre mairie et remplir un formulaire de demande d'abattage, après examen une autorisation vous sera délivrée ou non.

Une personne ayant abattu un arbre protégé sans autorisation sera soumise à une sanction. En matière d'urbanisme, toute infraction constatée est obligatoirement consignée sur un procès-verbal transmis au procureur de la république. De lourdes amendes voire une peine de prison peuvent être prononcées, notamment en application des articles L480-1 à L480-9 du code de l'urbanisme et de l'article L341-19 pour les arbres classés monuments historiques.

L'abattage d'un arbre classé peut être justifié par son état physiologique ou mécanique trop dégradé, sa dangerosité, ou encore les dommages ou gênes qu'il provoque sur son environnement immédiat (dégradations de fondations ou de façades, etc.). Un diagnostic est alors à réaliser pour identifier ces éventuelles raisons.

<sup>1</sup>: Espace Végétalisé à Mettre en Valeur [EVV] Si l'arbre est situé dans un Espace Végétalisé à Valoriser (EVV) au PLUH du Grand Lyon, il doit être mis en valeur et les travaux réalisés sur le terrain ou à proximité de ces arbres, doivent être conçus afin de garantir la mise en valeur de l'ensemble paysager. La suppression partielle de l'EVV est cependant envisageable, mais elle doit être compensée, en plus des espaces verts réglementaires, par de nouvelles plantations pour assurer la restitution ou l'amélioration de l'ambiance végétale initiale du terrain. Code de l'urbanisme Article L151-23 et R421-17

<sup>2</sup>: Les espaces boisés classés par le PLU-H, délimités par les documents graphiques du règlement, peuvent concerner des espaces boisés, des bois, forêts, parcs, des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignement, à conserver, à protéger ou à créer. Ces espaces sont inconstructibles. Code de l'Urbanisme Article L113-1

### A. Généralités

Un diagnostic repose sur l'observation des dysfonctionnements physiologiques et des altérations mécaniques de l'arbre. L'analyse visuelle permet de localiser et d'évaluer les défauts de structure en examinant les parties visibles de l'arbre (collet, tronc, charpentières et branches). Dans le cas de défauts internes détectés, des investigations et une évaluation de leur gravité sont effectuées.

Les systèmes racinaires n'ont pas fait l'objet d'étude ou de détection, ce travail ne concerne donc pas les risques de rupture racinaires.

Les contraintes éoliennes, les plaies recouvertes, les interventions dans l'environnement de l'arbre peuvent générer des défauts évolutifs actuellement difficilement détectables pouvant engendrer des ruptures.

#### 1. L'état physiologique

L'état physiologique général est le bilan des dysfonctionnements détectés. Un dysfonctionnement est un processus physiologique qui ne fonctionne pas de façon optimale (photosynthèse, absorption de la sève brute, construction de la zone de réaction, etc.) suite à un changement dans l'environnement ou lorsque l'arbre est soumis à un stress. Ces dysfonctionnements peuvent être réversibles ou non.

#### 2. L'état mécanique

L'état mécanique, quant à lui, correspond au bilan des défauts mécaniques de l'arbre. Un défaut mécanique est un élément anatomique inhabituel (plaies, cavités, etc.) qui peut diminuer le facteur sécurité de la partie de l'arbre concernée.

#### 3. L'état de santé général

L'état de santé global de l'arbre est donc la somme des désordres physiologiques et mécaniques, s'il y en a.

Un arbre dit « normal » est un sujet ne présentant pas d'éléments identifiés ayant déjà entraîné des ruptures inhabituelles de tout ou partie de l'arbre (bois dégradé, anomalies morphologiques ou physiologiques, blessure ou mutilation, éléments indépendants de l'arbre comme une tempête).

Un arbre dangereux est un arbre qui réunit les deux conditions suivantes : présence d'une probabilité de rupture et présence d'une cible pouvant être atteinte et endommagée en cas de chute.

**Avertissement** : chaque arbre, même en parfaite santé, présente un risque potentiel. Des éléments extérieurs (vent, tempête, crue, etc.) sont en mesure de le déraciner, de le briser ou d'en briser une partie. « Par ailleurs, son mauvais état de santé n'est pas toujours apparent et identifiable. Cependant, ce fait ne justifie pas l'abattage systématique : les risques présentés par ces arbres sont inhérents aux lois de la nature et font partie des causes naturelles, inévitables et indépendantes de toute activité humaine. » - Cour Suprême d'Allemagne fédérale, 21 Janv. 1965.

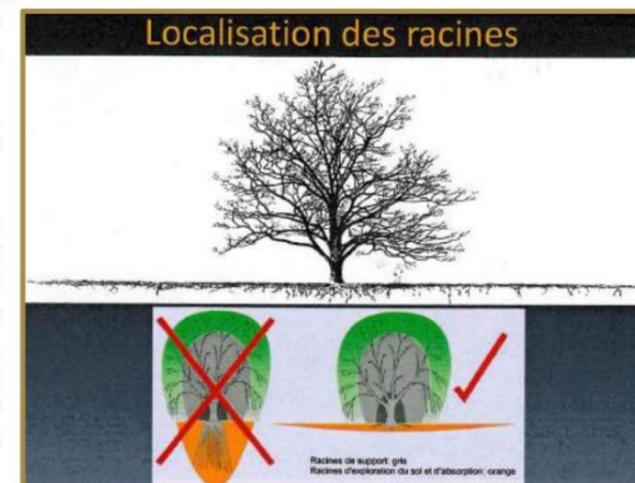
#### 4. Système racinaire

Il faut savoir que le système racinaire est primordial pour la pérennité d'un arbre. Les racines s'étalent à la surface du sol, souvent bien au-delà de l'aplomb des branches.

Elles assurent plusieurs fonctions principales :

- Alimentation en eau et en sels minéraux grâce à la mycorhization (association entre des champignons présents dans le sol et les racines des végétaux ; les champignons se connectent aux racines pour former un large réseau de filaments microscopiques)
- Ancrage de l'arbre dans le sol grâce aux racines pérennes (pivots, charpentières horizontales)
- Stockage des réserves qui permettront à l'arbre de redémarrer à la saison suivante, avant que ne se mette en route l'activité photosynthétique
- Prospection du sol et des couches de sol pour en tirer le maximum de ressources
- Production de la sève xylemienne, permettant la circulation de l'eau et des sels minéraux

Chaque essence a ses propres caractéristiques, adaptées aux milieux et aux environnements, mais les racines sont majoritairement superficielles : les décaissements sont donc très préjudiciables, de même que le remblaiement ou le terrassement à proximité de l'arbre car ils étouffent les racines en réduisant la porosité du sol.



#### 5. Protection des racines

Le terrassement dans la zone à proximité de l'arbre doit s'éloigner au maximum du pied de l'arbre. La coupe des racines doit être limitée au maximum et concerner les racines les moins importantes. Le milieu de vie ne doit pas

## B. Méthodologie de diagnostic

La méthodologie employée est celle dite **VTA (Visual Tree Assessment)** du Dr. Klaus MATTHECK enseignée et préconisée aujourd'hui en France par l'expert arboricole William MOORE. Il s'agit d'effectuer le diagnostic à vue depuis le sol.

La recherche d'indices se pratique à l'œil nu ou à la jumelle pour les branches les plus hautes. Une prise d'échantillons peut être effectuée pour une mise en culture et pour une analyse plus approfondie si nécessaire. En fonction de la taille des arbres, une inspection de charpentièrerie peut être effectuée par un grimpeur élagueur pour vérifier l'état des branches les plus hautes.

L'**analyse visuelle** permet ainsi de définir l'état biologique du sujet, que nous classons en 3 niveaux :

- Vert : bon état biologique,
- Orange : état biologique moyen et réversible en fonction des interventions,
- Rouge : état biologique mauvais, déclin généralisé.

Ensuite intervient l'**analyse sonore** qui permet de déceler à l'oreille et de localiser les cavités internes ou externes pour le tronc, les racines et les charpentières. Elle consiste en un sondage au maillet. L'état mécanique de l'arbre est également classé en 3 niveaux :

- Vert : bon état mécanique,
- Orange : présence de défauts mécanique réversibles en fonction des interventions,
- Rouge : risque de rupture, nécessité d'abattage.

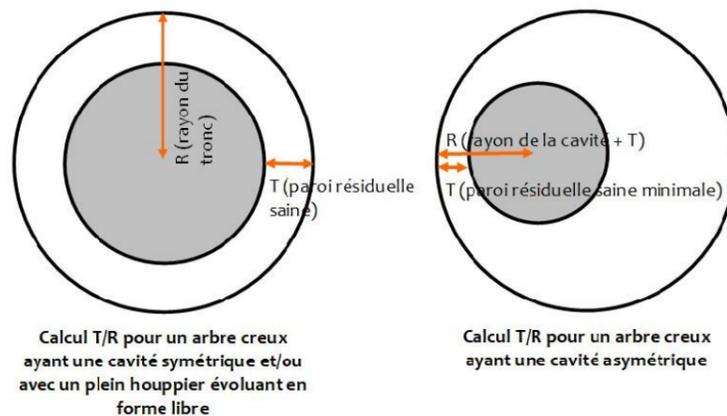
Lorsque les études précédentes n'ont pas permis d'aboutir à une conclusion, un sondage au résistographe est réalisé. Il nous permet de quantifier exactement l'importance des cavités ou pourritures de bois afin de calculer les seuils de rupture.

*Principe de la méthode de sondage au résistographe* : cet outil d'aide au diagnostic est utilisé pour la recherche de cavité interne ou de bois dégradé. Ce matériel permet ainsi d'évaluer rapidement l'étendue des lésions internes en calculant la paroi résiduelle de bois sain PRBS.

*Conditions d'exécution* : une aiguille de 3 millimètres de diamètre est introduite à vitesse constante dans le bois sur une profondeur maximale de 40 cm. La consommation de l'unité de forage et l'amplitude de la résistance au forage sont mesurées électroniquement et converties en densité. Les données sont extraites et converties en courbes. Nous calculons ensuite le « seuil de risque acceptable » (valeur à partir de laquelle le risque de rupture est important) grâce à la méthode de Mattheck.

Il a défini qu'un arbre creux à cavité symétrique et/ou avec un plein houppier évoluant en forme libre commence à se briser lorsque la paroi résiduelle (est diminuée à environ 30 du rayon du tronc)  $(T/R \approx 0,32)$ . En ce qui concerne les cavités asymétriques\*\*, c'est le rayon de la cavité additionné au T qui est mesuré et non celui du tronc.

\*\*une cavité est considérée comme asymétrique lorsqu'elle ne dépasse pas 50 du diamètre du tronc



être amputé de plus de 30 à 40% de sa surface et seulement à plus de 3 mètres du tronc. Sur de vieux arbres, il conviendra d'éviter d'approcher de la zone correspondant à l'aplomb du houppier.

Le remblaiement et le stockage en pied de l'arbre sont à éviter : risque de pollution du sol et de blessure pour l'arbre.

## 6. Validité de l'étude

Tout arbre peut présenter des défauts cachés, très difficilement décelables, en particulier sous le niveau du sol et à l'intérieur du tronc ou des branches. Le but d'un diagnostic est de mettre en évidence les défauts susceptibles d'affecter la longévité de l'arbre, sa résistance mécanique et d'en apprécier la gravité et le risque potentiel.

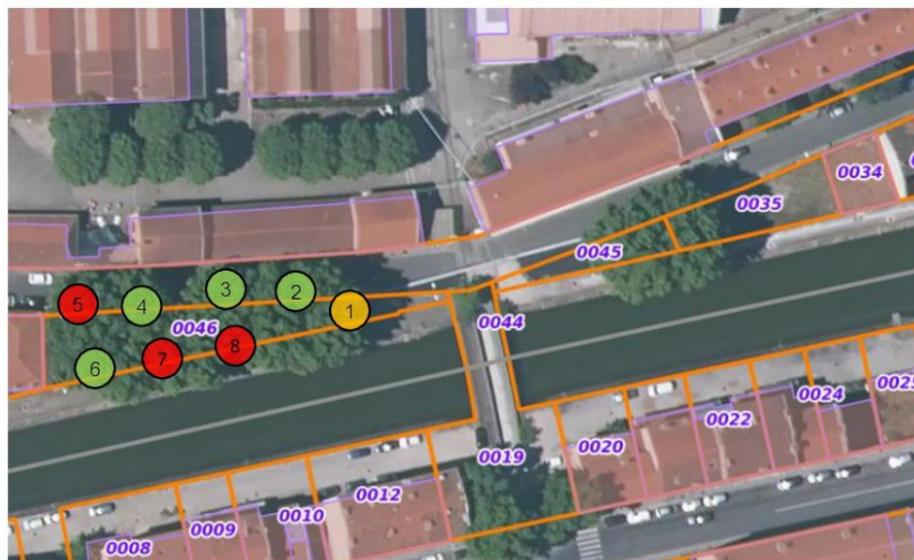
Les examens pratiqués permettent de déceler la grande majorité des défauts sans prétendre les détecter tous. Il convient de mettre en garde sur les limites de ce diagnostic : **il a une durée de validité de deux ans** à compter de la date du rapport.

Les cavités, infections, pathologies, parasites, défauts divers sont évolutifs et peuvent engendrer des ruptures et doivent faire l'objet d'un suivi de gestion. Tout changement au niveau de l'arbre ou de son environnement rend ce rapport caduc.

Le risque d'accident est lié d'une part à la force dont peuvent faire preuve certains événements climatiques, d'autre part aux limites de la connaissance humaine. Ce risque est très difficile à estimer et ne peut être ignoré, mais doit être accepté. Dans ces conditions, notre mission d'arboriste est avant tout de minimiser et de maîtriser l'augmentation des risques aux abords des arbres au maximum, mais la probabilité d'accident ne sera jamais nulle.

### C. Identification de la parcelle

Le site concerné par cette étude est une parcelle située Rue Gabriel Peri à La Mulatière. Elle n'est pas classée au PLUH de la Métropole de Lyon.



5

### D. Diagnostic visuel et sanitaire

## Légende

#### VIGUEUR ET DÉVELOPPEMENT

- Arbre avec aucun signe de stress, bon développement et bonne vigueur
- Arbre présentant une faiblesse, présence de bois mort importante. Peu de vigueur, développement limité
- Arbre en descente de cime, bois mort important, pas de vigueur. Dépérissant et sans avenir, pouvant engendrer le dépérissement de l'arbre et la sécurité des usagers
- En attente de complément d'expertise

#### ÉTAT SANITAIRE, PLAIES, CAVITÉS ET CHAMPIGNONS

- Tronc et charpentières sans aucune cavités et plaies importantes, sans gravité pour la structure de l'arbre
- Tronc et charpentières présentant des cavités et des plaies pouvant altérer la structure de l'arbre ainsi que champignons pathogènes identifiés
- Tronc et charpentières présentant des plaies, cavités et champignons importants pouvant engendrer le dépérissement de l'arbre et la sécurité des usagers
- En attente de complément d'expertise

#### INTÉRÊT PAYSAGER

- Arbre qualitatif présentant une pérennité du patrimoine
- Arbre ayant peu de valeur patrimoniale
- Arbre sans valeur patrimoniale
- En attente de complément d'expertise

6

Réf. Plan	Nom latin	Nom vernaculaire	QUANTITE	Ø DIAMÈTRE TRONC (cm)	HAUTEUR (m)	Ø DIAMÈTRE HOUPPIER (m)	FORME	Diag. Prévisible			DIAGNOSTIC GENERAL	TRAVAUX A EXECUTER	Arbre sans avenir. En dépérissement	Arbre contenu, vigueur affaiblie	Etat sanitaire satisfaisant
								Etat physiologique	Etat mécanique	Intérêt paysager					
1	<i>Platanus</i>	Platane	1	90	22	12	Semi Libre				Grosse nécrose au collet, pourriture remontant dans le tronc et descendant dans le système racinaire.	Taille d'entretien et dégagement des réseaux.			
2	<i>Platanus</i>	Platane	1	70	22	10	Semi Libre				Présence de réseaux aériens gainés,	Taille d'entretien et dégagement des réseaux.			
3	<i>Platanus</i>	Platane	1	60	20	8	Semi Libre				Présence de réseaux aériens gainés,	Taille d'entretien et dégagement des réseaux.			
4	<i>Platanus</i>	Platane	1	40	20	8	Semi Libre				Sonorité du tronc creuse au maillet, test PRBS au résistographe. Présence de réseaux aériens gainés,	Taille d'entretien et dégagement des réseaux.			
5	<i>Platanus</i>	Platane	1	70	23	9	Semi Libre				Nécrose du tronc au niveau de l'insertion des branches charpentières,	Abattage.			
6	<i>Platanus</i>	Platane	1	80	22	12	Semi Libre				Sonorité du tronc creuse au maillet, test PRBS au résistographe. Présence de réseaux aériens gainés,	Taille d'entretien.			
7	<i>Platanus</i>	Platane	1	70	20	12	Semi Libre				Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour. De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières. Risques de rupture. Présence de frelons.	Abattage.			
8	<i>Platanus</i>	Platane	1	70	22	12	Semi Libre				Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour. De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières. Risques de rupture.	Abattage.			

## E. Sujets étudiés

### Arbre n°1 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 90 cm | Hauteur : 22 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

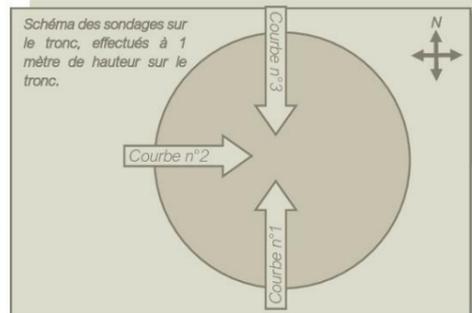
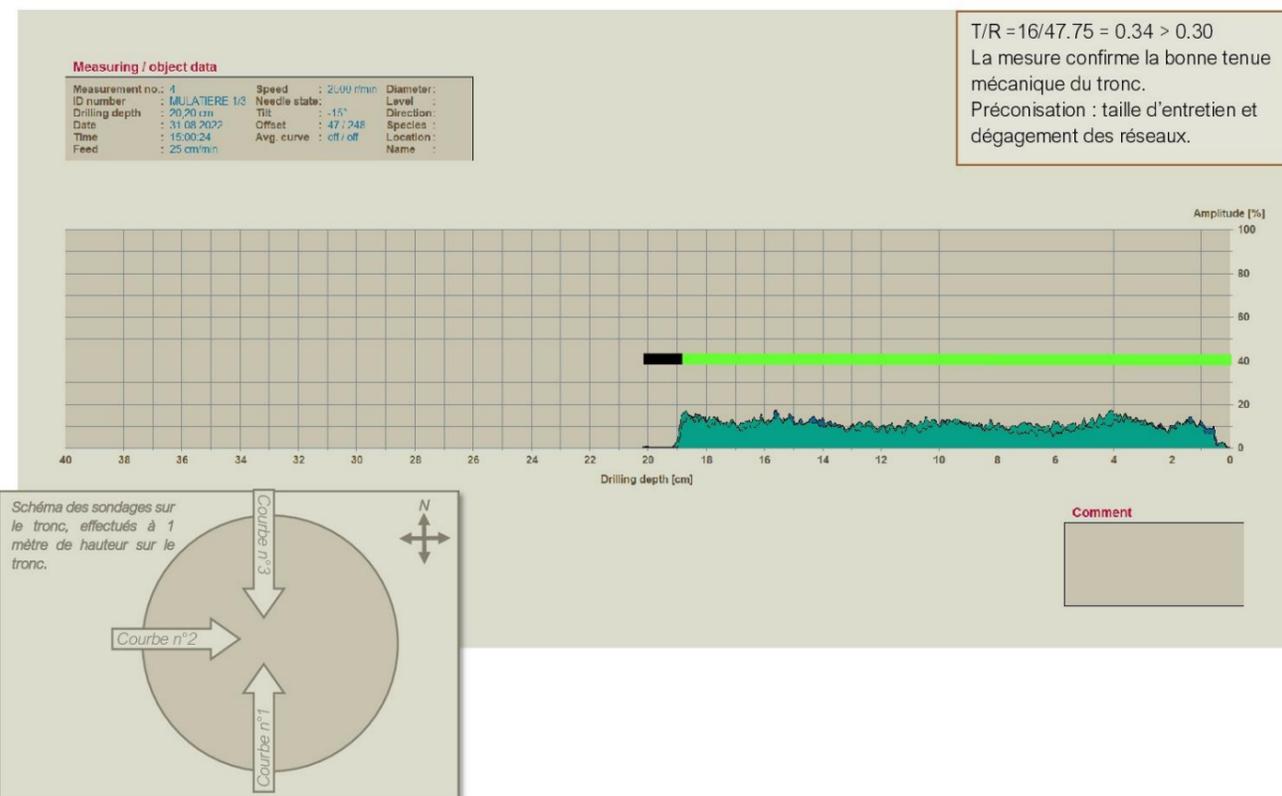
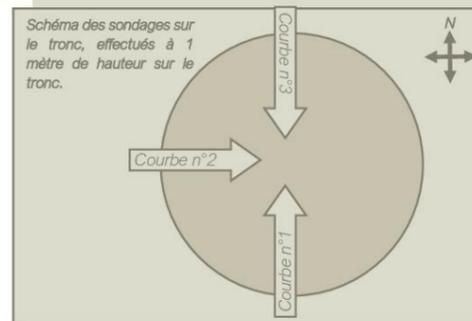
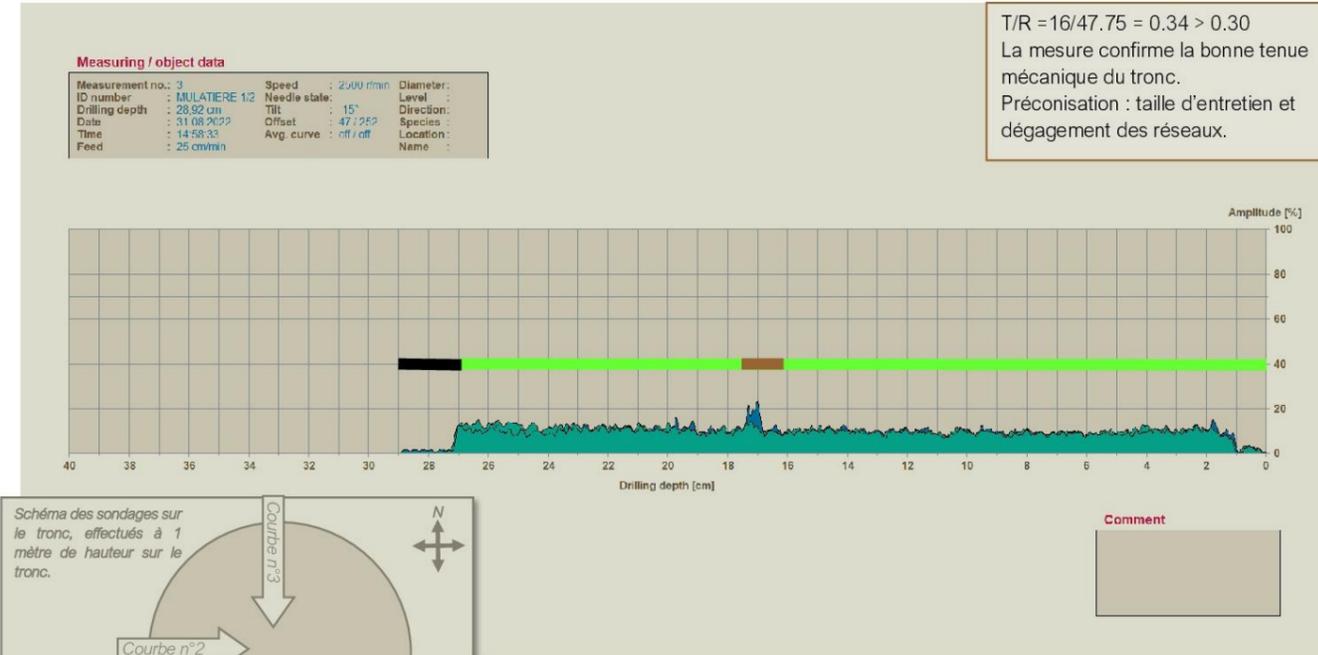
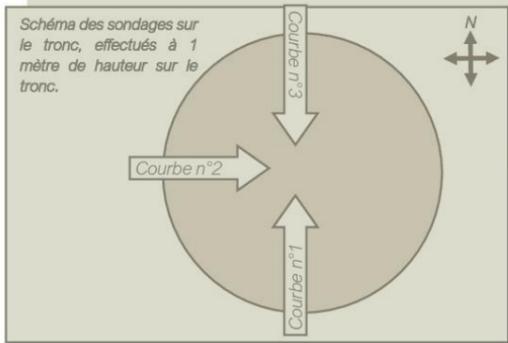
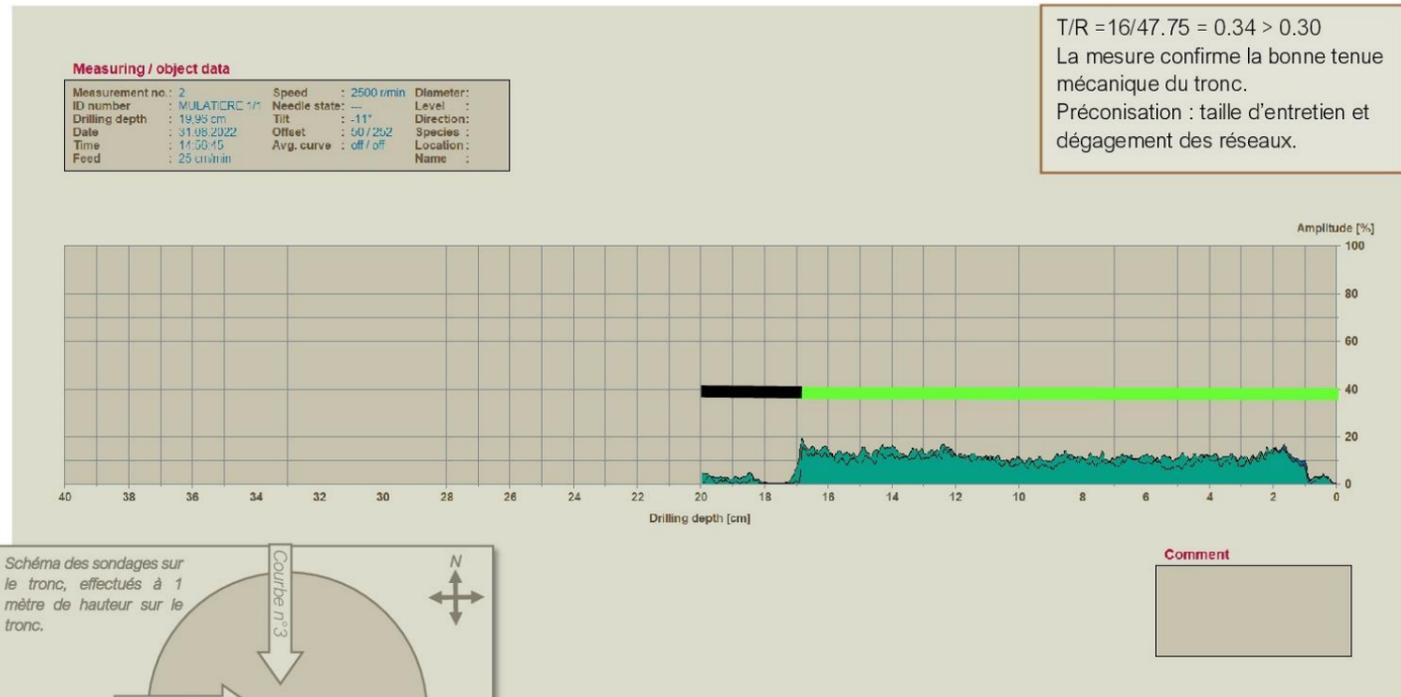
DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Nécrose au collet.</p>	<p><b>Pathologies :</b>  <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Tronc :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Pourriture descendante.</p>	<p><b>Vigueur :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input type="checkbox"/> Dépérisant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b>  <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input checked="" type="checkbox"/> Blessure de taille  <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Grosse nécrose au collet, pourriture remontant dans le tronc et descendant dans le système racinaire.            Préconisations : Test PRBS au résistographe au collet.            Présence de réseaux aériens gainés, en cas de maintien : taille d'entretien et dégagement des réseaux</p>



Arbre n°1 – Platane | Expertise au résistographe

- Bois sain
- Début d'altération
- Bois altéré
- Cavité
- Zone de friction

- Bois sain
- Début d'altération
- Bois altéré
- Cavité
- Zone de friction



## Arbre n°2 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 22 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 10 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>Pathologies :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Tronc :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>Vigueur :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille  <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Présence de réseaux aériens gainés,  Préconisations : taille d'entretien et de dégagement des réseaux</p>



## Arbre n°3 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 60 cm | Hauteur : 20 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 8 mètres

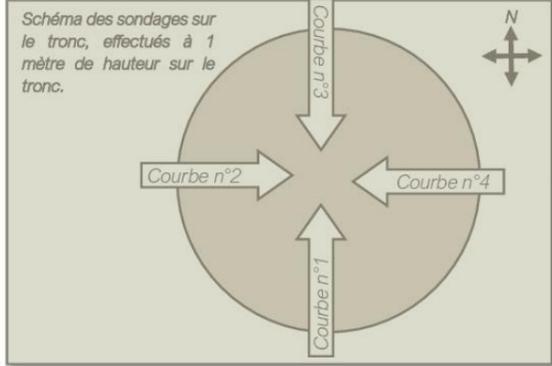
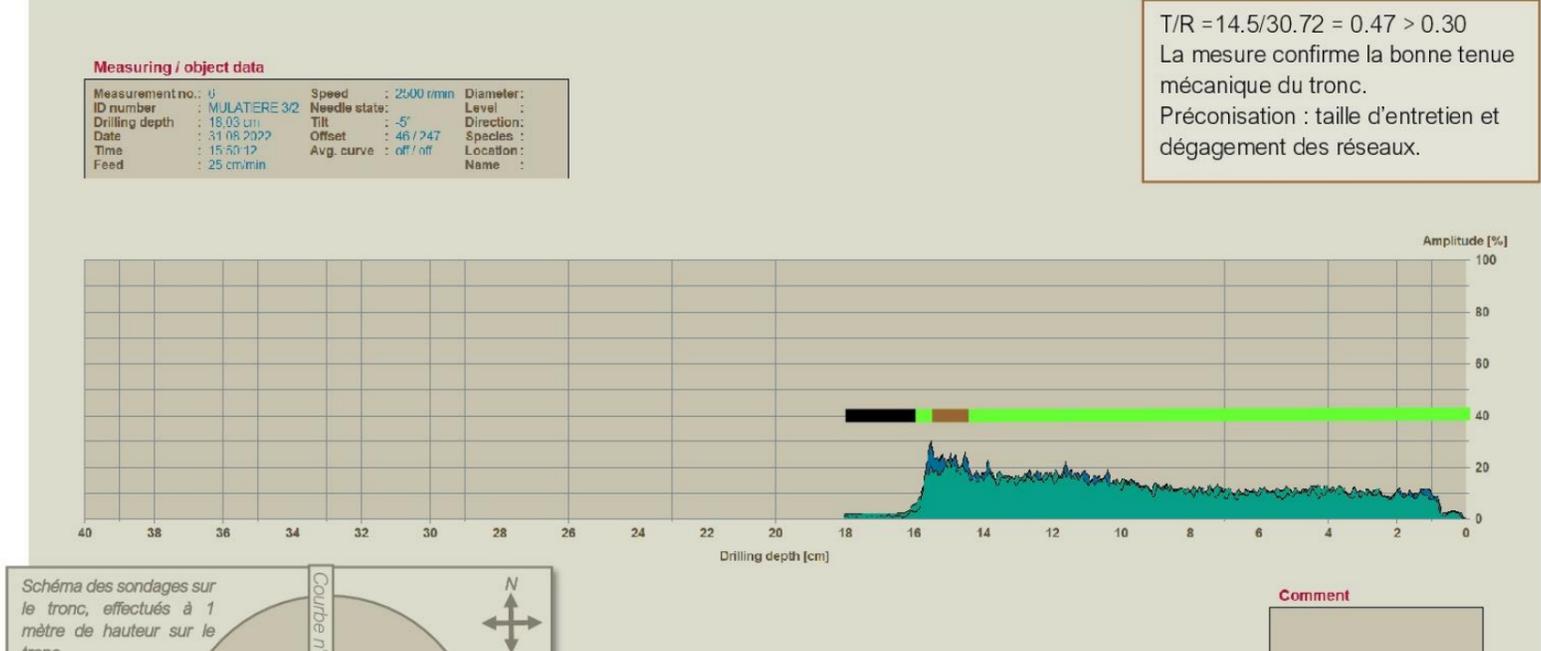
DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<b>Collet et mas racinaire :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____	<b>Pathologies :</b> <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie <input type="checkbox"/> Parasite <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____
<b>Tronc :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____	<b>Vigueur :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité <input type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime Observations : _____
<b>Charpentières et branches :</b> <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____	<b>DIAGNOSTIC GENERAL</b> Présence de réseaux aériens gainés, Préconisations : taille d'entretien et de dégagement des réseaux.



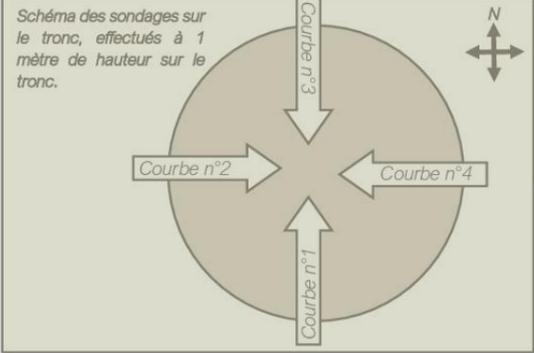
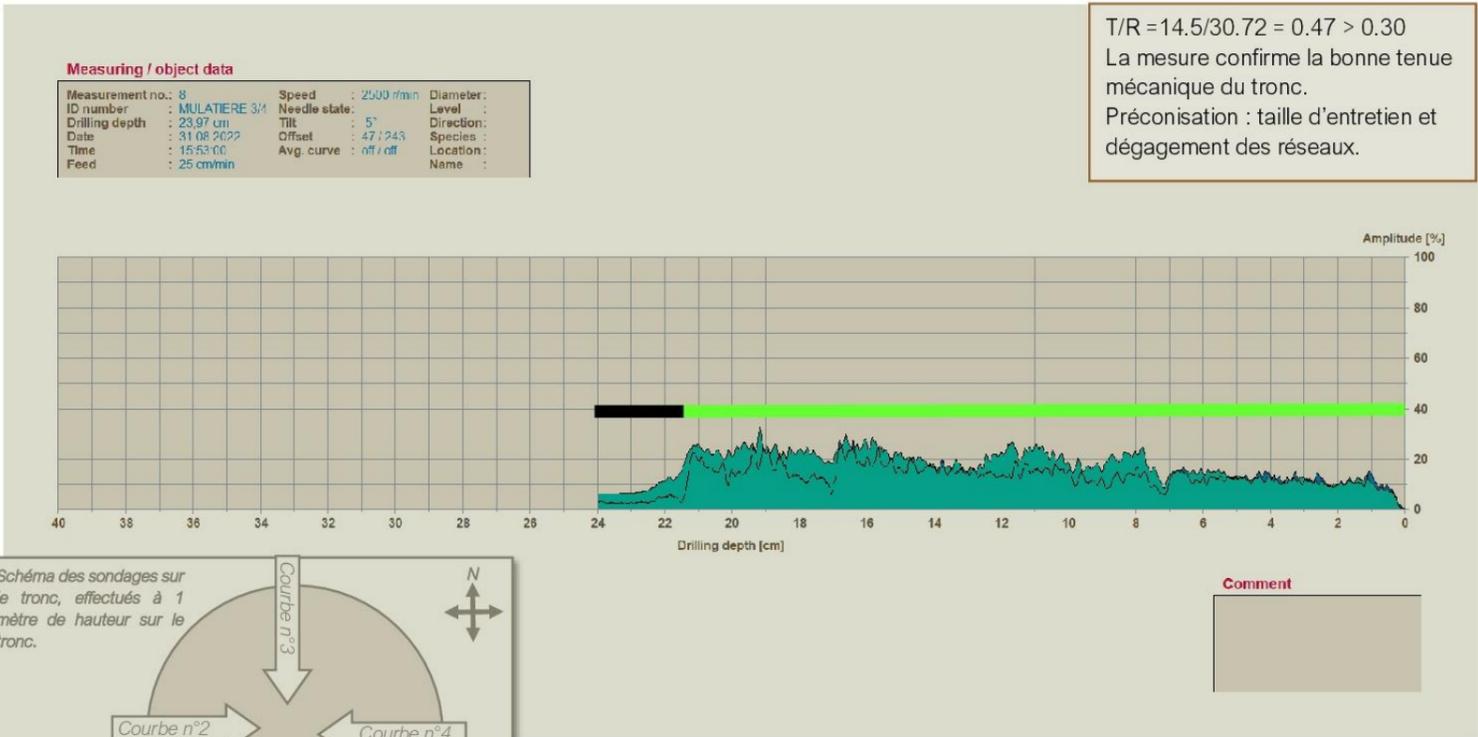
Arbre n°3 – Platane | Expertise au résistographe

- Bois sain
- Début d'altération
- Bois altéré
- Cavité
- Zone de friction

$T/R = 14.5/30.72 = 0.47 > 0.30$   
 La mesure confirme la bonne tenue mécanique du tronc.  
 Préconisation : taille d'entretien et dégagement des réseaux.



Comment



Comment

## Arbre n°4 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 40 cm | Hauteur : 20 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 8 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>Pathologies :</b>  <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Tronc :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :            Sonorité creuse.</p>	<p><b>Vigueur :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b>  <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille  <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Sonorité du tronc creuse au maillet, test PRBS au résistographe.            Présence de réseaux aériens gainés,            Préconisations : en cas de maintien : Taille d'entretien et de dégagement des réseaux.</p>



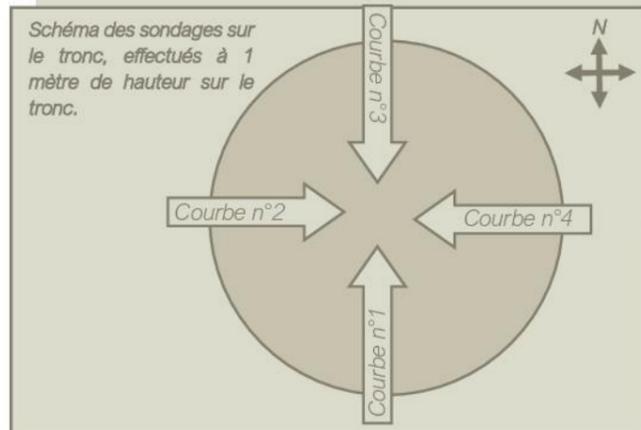
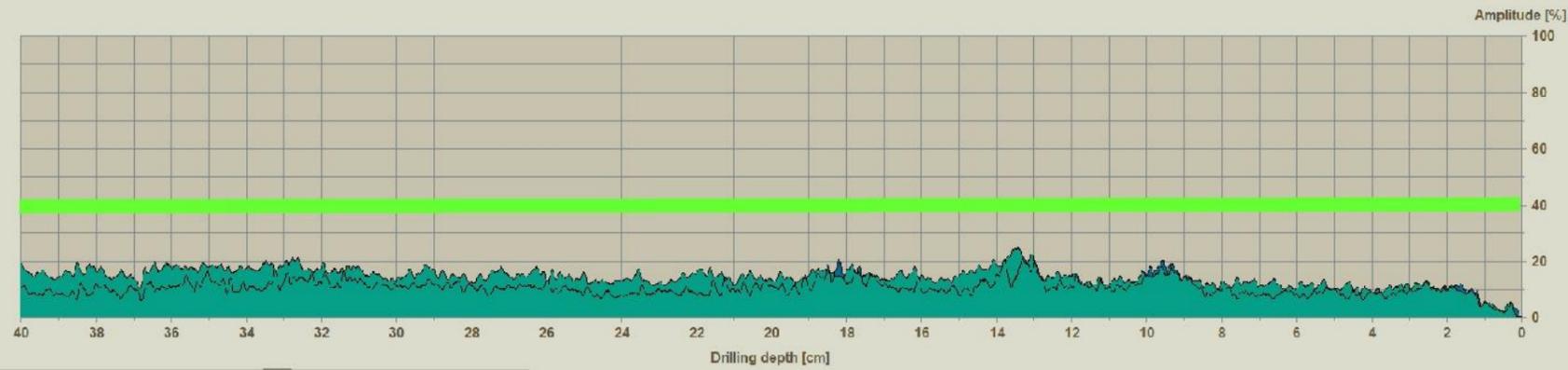
### Arbre n°4 – Platane | Expertise au résistographe

- Bois sain
- Début d'altération
- Bois altéré
- Cavité
- Zone de friction

**Measuring / object data**

Measurement no.:	9	Speed :	2500 r/min	Diameter:	
ID number :	MULATIERE 1/1	Needle state:		Level :	
Drilling depth :	40.09 cm	Tilt :	8°	Direction:	
Date :	31.08.2022	Offset :	46 / 239	Species :	
Time :	15:57:20	Avg. curve :	off / rif	Location :	
Feed :	25 cm/min			Name :	

$T/R = 40/36.61 = 1.09 > 0.30$   
 La mesure confirme la bonne tenue mécanique du tronc.  
 Préconisation : taille d'entretien et dégagement des réseaux.



**Comment**

## Arbre n°5 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 23 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 9 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>Pathologies :</b>  <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Tronc :</b>  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Nécrose au niveau de l'insertion.</p>	<p><b>Vigueur :</b>  <input type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input checked="" type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b>  <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille  <input checked="" type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Nécrose du tronc au niveau de l'insertion des branches charpentières, Risque de rupture.</p> <p>Préconisations : Abattage.</p>



## Arbre n°6 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 80 cm | Hauteur : 22 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<b>Collet et mas racinaire :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____	<b>Pathologies :</b> <input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____
<b>Tronc :</b> <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____	<b>Vigueur :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité <input type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime Observations : _____
<b>Charpentières et branches :</b> <input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille <input type="checkbox"/> Défaut mécanique <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre Observations : _____	<b>DIAGNOSTIC GENERAL</b> Sonorité du tronc creuse au maillet, test PRBS au résistographe Présence de réseaux aériens gainés, Préconisations : en cas de maintien : Taille d'entretien



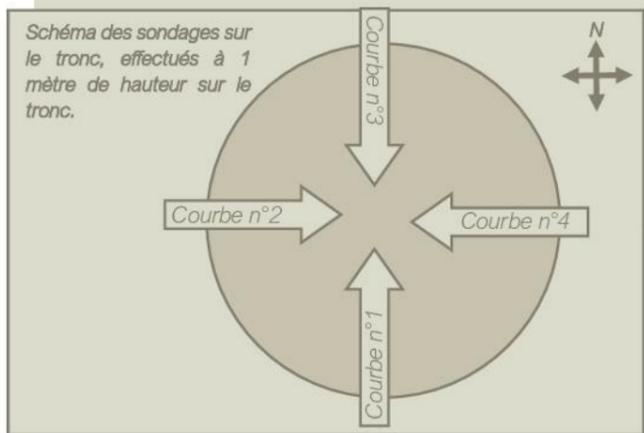
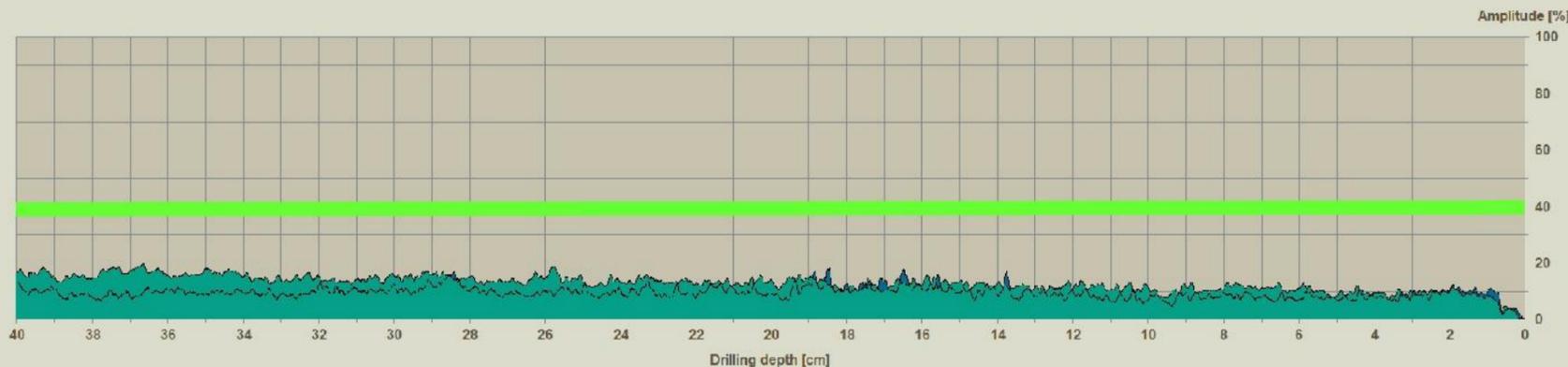
Arbre n°6 – Platane | Expertise au résistographe

- Bois sain
- Début d'altération
- Bois altéré
- Cavité
- Zone de friction

Measuring / object data

Measurement no.:	14	Speed :	2500 r/min	Diameter:	
ID number :	MULATIERE 0/2	Needle state:	--	Level :	
Drilling depth :	40,09 cm	Tilt :	0°	Direction:	
Date :	31.08.2022	Offset :	50 / 238	Species :	
Time :	16:09:24	Avg. curve :	off / off	Location:	
Feed :	25 cm/min			Name :	

$T/R = 14.5/30.72 = 0.47 > 0.30$   
 La mesure confirme la bonne tenue mécanique du tronc.  
 Préconisation : taille d'entretien et dégagement des réseaux.



Comment

## Arbre n°7 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 20 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>Pathologies :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Frelons.</p>
<p><b>Tronc :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Tronc brûlé.</p>	<p><b>Vigueur :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input checked="" type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille  <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Charpentières brûlées.</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour.</p> <p>De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières.</p> <p>Risques de rupture. Présence de frelons.</p> <p>Préconisations : Abattage.</p>



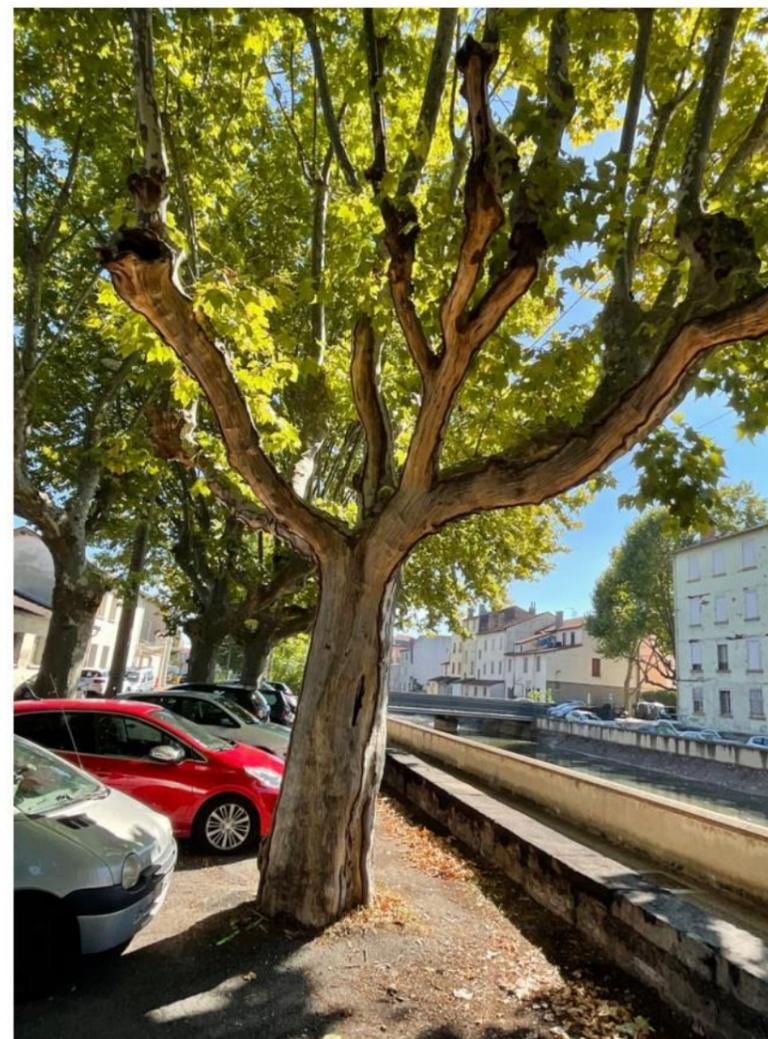
## Arbre n°8 – Platane

*Nom latin : Platanus*

Diamètre du tronc à 1 m : 70 cm | Hauteur : 22 mètres | Forme : Semi-libre

Diamètre du houppier : 12 mètres

DIAGNOSTIC PHYSIOLOGIQUE ET MECANIQUE	DIAGNOSTIC SANITAIRE
<p><b>Collet et mas racinaire :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>	<p><b>Pathologies :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Champignon <input type="checkbox"/> Maladie  <input type="checkbox"/> Parasite <input checked="" type="checkbox"/> RAS <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Tronc :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Tronc brûlé.</p>	<p><b>Vigueur :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bonne vigueur, aucun signe de stress  <input type="checkbox"/> Peu de vigueur, développement limité  <input checked="" type="checkbox"/> Dépérissant, descente de cime</p> <p>Observations :</p>
<p><b>Charpentières et branches :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bois mort <input type="checkbox"/> Branches cassées  <input type="checkbox"/> Cavité <input type="checkbox"/> Blessure  <input type="checkbox"/> Ecorce incluse <input type="checkbox"/> Blessure de taille  <input type="checkbox"/> Défaut mécanique  <input type="checkbox"/> RAS <input checked="" type="checkbox"/> Autre</p> <p>Observations : Charpentières brûlées.</p>	<p style="text-align: center;"><b>DIAGNOSTIC GENERAL</b></p> <p>Cet arbre a été victime de l'incendie d'un véhicule au sol, l'ensemble du tronc et des Charpentières a été brûlé. La résistance mécanique des bois brûlés est fortement méconnue à ce jour. De plus, une nécrose très importante est présente au niveau de l'insertion des premières branches charpentières. Risques de rupture Préconisations : Abattage.</p>





## II. Conclusion

En conclusion, l'ensemble des platanes ont été refléchés en port libre. Certains sont creux et altérés, donc structurellement affaiblis et devront être abattus. Le reste de l'alignement pourra être maintenu avec une taille d'entretien et d'éclaircie de façon à les maîtriser dans leur environnement.

Fait à Vourles, le 15 septembre 2022.

Damien Fayolle,

Gérant.

  
**ARBOLIBRE**  
12 chemin des Eclapots 69390 VOURLES  
Tél. 04 78 46 41 11 - Fax 04 72 30 79 38  
Siret 517 716 304 00028 APE 7490B

## X.2. Courriers adressés aux propriétaires



**SNCF IMMOBILIER**  
**Direction Immobilier Territoriale Sud Est**  
**Pôle Valorisation Immobilière**  
 A l'attention de Mme A. FILLIAT  
 116, Cours Lafayette  
 CS 13511  
 69489 LYON Cedex 03

Lyon, le 04 juillet 2023

Affaire suivie par C. FIORUCCI  
*c.fiorucci@serl.fr*  
 ☎ 04 72 61 50 61

N/Réf. : op 03815 - CFI  
 Objet : ZAC de la Saulaie (Oullins - La Mulatière)  
 Information propriétaire abattage arbres d'alignement  
 bordant une voie ouverte à la circulation publique

Mode d'envoi : LRAR 2C 167 250 7535 3

Madame,

Dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, plusieurs étapes importantes ont été franchies.

En effet, lors des COPIL de juillet 2022 et janvier 2023, vous avez validé le plan de composition et l'avant-projet des espaces publics.

Pour les besoins du projet d'aménagement, et parfois en raison de leur état phytosanitaire, certains arbres aujourd'hui propriété de la SNCF, et composant des allées ou des alignements bordant des voies ouvertes à la circulation publique devront être abattus. Ces abattages ont fait l'objet d'un arbitrage avec monsieur Pierre Athanaze, vice-président à l'Environnement, la protection animale et la prévention des risques au mois de février 2023. Il s'agit notamment de trois platanes situés sur la parcelle AL 46 sur la commune de La Mulatière et d'essences spontanées sur le parvis de l'ancienne gare (AM 238).

Aussi, conformément au décret n°2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres ou alignement d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique, nous vous informons par le présent courrier de l'abattage de certains de ces arbres vous appartenant conformément au plan joint en annexe.

Vous souhaitant bonne réception de cette information.

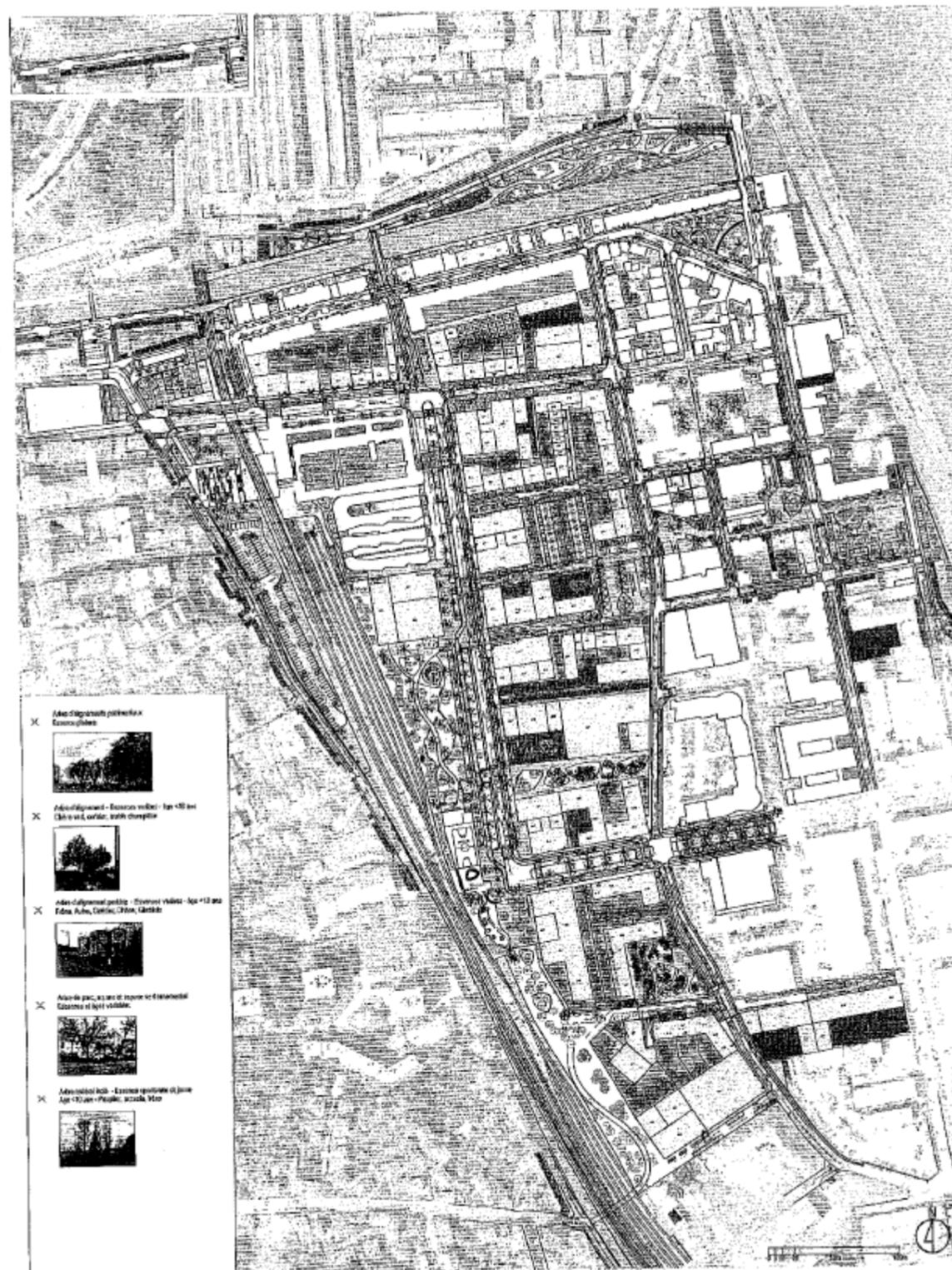
Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général  
 Vincent FILLIAT

P.J : 1 Plan



4, BD EVGÈNE DERUELLE CS 13312 69427 LYON CEDEX 03 - TEL +33(0)4 72 61 50 60 - WWW.GROUPE-SERL.FR  
 Société d'Équipement du Rhône et de Lyon - S.A.E.M. au capital de 2 989 120 euros - RCS Lyon 957 563 088 - Code NAF 4311C





**MAIRIE DE OULLINS**  
 A l'attention de Mme C. POUZERGUE  
 Place Roger Salengro  
 69600 OULLINS

Affaire suivie par C. FIORUCCI  
 c.fiorucci@serl.fr  
 04 72 61 50 61

Lyon, le 04 Juillet 2023

N/Réf. : op 03815 - CFI  
 Objet : ZAC de la Saulaie (Oullins - La Mulatière)  
 information propriétaire abattage arbres d'alignement  
 bordant une voie ouverte à la circulation publique

Mode d'envoi : LRAR 2C 167 250 7541 4

Madame Le Maire,

Dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, plusieurs étapes importantes ont été franchies. En effet, lors des COPIL de juillet 2022 et janvier 2023, vous avez validé le plan de composition et l'avant-projet des espaces publics.

Pour les besoins du projet d'aménagement, et parfois en raison de leur état phytosanitaire, certains arbres composant des allées ou des alignements bordant des voies ouvertes à la circulation publique seront abattus. Ces abattages ont fait l'objet d'un arbitrage avec monsieur Pierre Athanaze, vice-président à l'Environnement, la protection animale et la prévention des risques, et vos services au mois de février 2023. Parmi ces arbres, certains sont situés dans le square Jean Jaurès, qui appartient à la ville d'Oullins.

Aussi, conformément au décret n°2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres ou alignement d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique, nous vous informons par le présent courrier de l'abattage de certains arbres conformément au plan joint en annexe.

Vous souhaitant bonne réception de cette information.

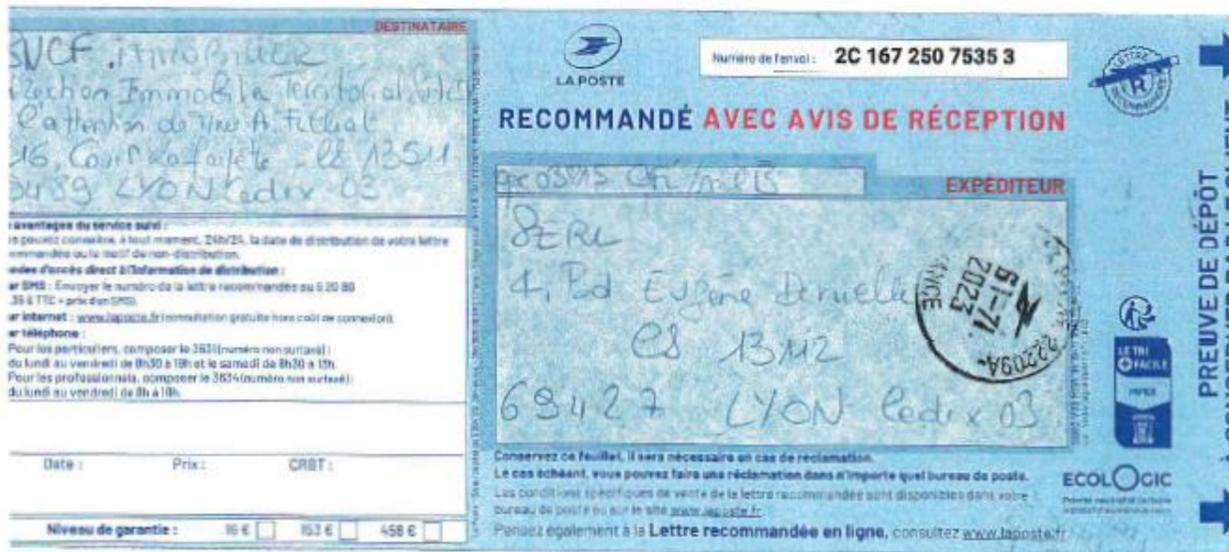
Je vous prie de recevoir, Madame Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

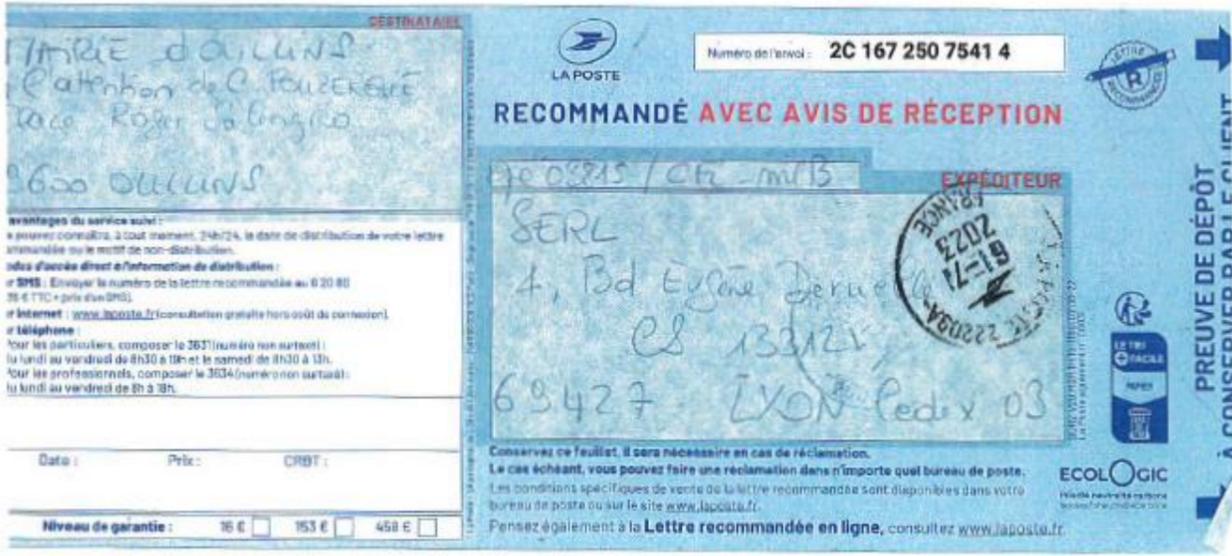
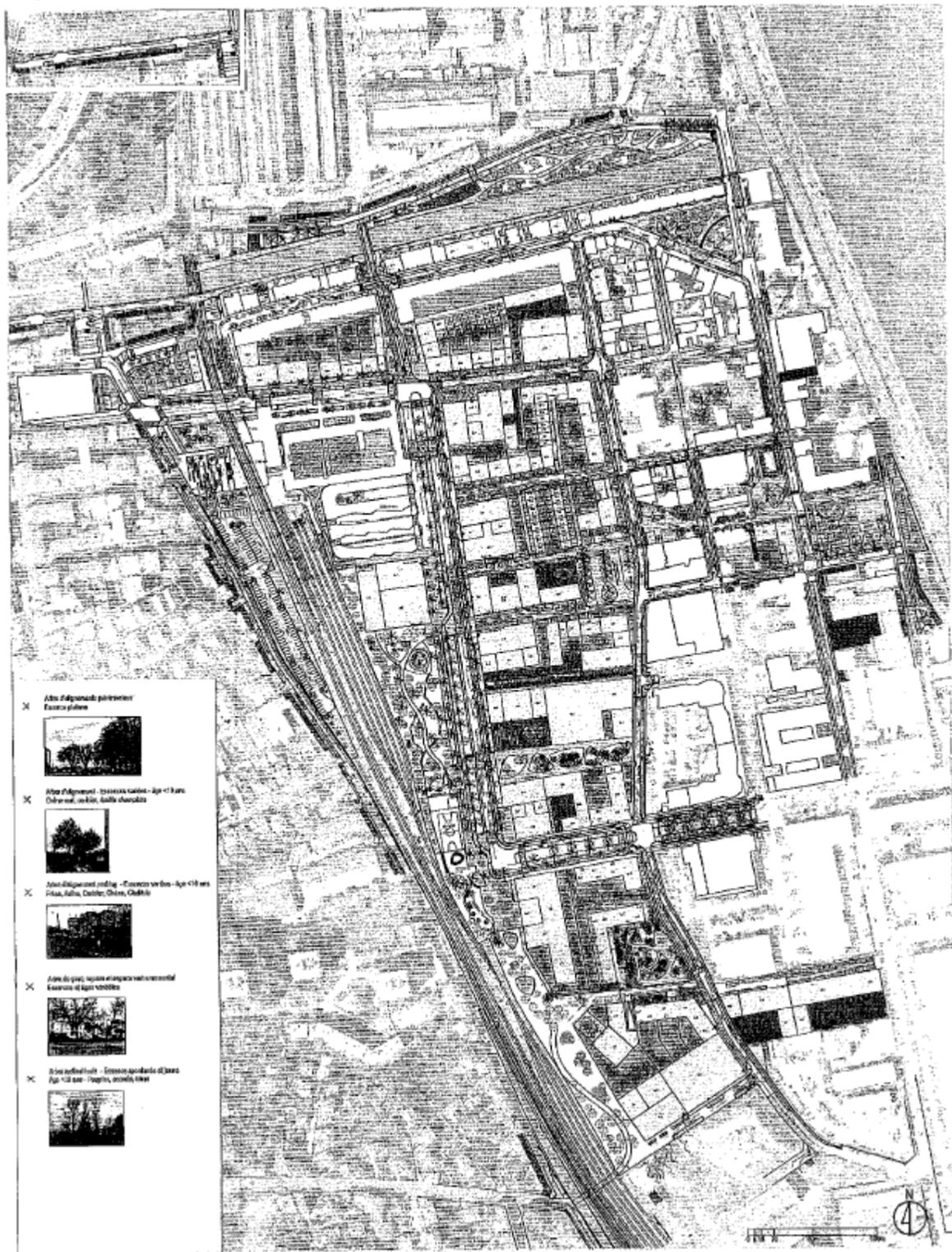
Le Directeur Général  
 Vincent MALFERE

P.J : 1 Plan



4, BD EUGÈNE DERUELLE CS 13312 69427 LYON CEDEX 03 - TEL. +33(0)4 72 61 50 00 - WWW.GROUPE-SERL.FR  
 Société d'Équipement de Rhône et de Lyon - SASM au capital de 3 959 100 euros - RCS Lyon 957 508 088 - Code NAF 4110C







METROPOLE DE LYON  
A l'attention de B. VESSILIER  
20 rue du Lac  
CS 33569  
69505 LYON Cedex 03

Lyon, le 04 Juillet 2023

Affaire suivie par C. FIORUCCI  
c.fiorucci@serl.fr  
04 72 61 50 61

N/Réf.: op 03815 - CFI  
Objet: ZAC de la Saulaie (Oullins - La Mulatière)  
information propriétaire abattage arbres d'alignement  
bordant une voie ouverte à la circulation publique

Mode d'envoi : LRAR 2C 167 250 7534 6

Madame la Vice-Présidente,

Dans le cadre du projet urbain de la Saulaie, plusieurs étapes importantes ont été franchies.

En effet, lors des COPIL de juillet 2022 et janvier 2023, vous avez validé le plan de composition et l'avant-projet des espaces publics.

Pour les besoins du projet d'aménagement, et parfois en raison de leur état phytosanitaire, certains arbres aujourd'hui propriété de la métropole, et composant des allées ou des alignements bordant des voies ouvertes à la circulation publique seront abattus. Ces abattages ont fait l'objet d'un arbitrage avec monsieur Pierre Athanaze, au mois de février 2023. Ces arbres sont situés sur l'avenue du Rhône et l'avenue Edmond Locard principalement.

Aussi, conformément au décret n°2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres ou alignement d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique, nous vous informons par le présent courrier de l'abattage de certains de ces arbres vous appartenant conformément au plan joint en annexe.

Vous souhaitant bonne réception de cette information.

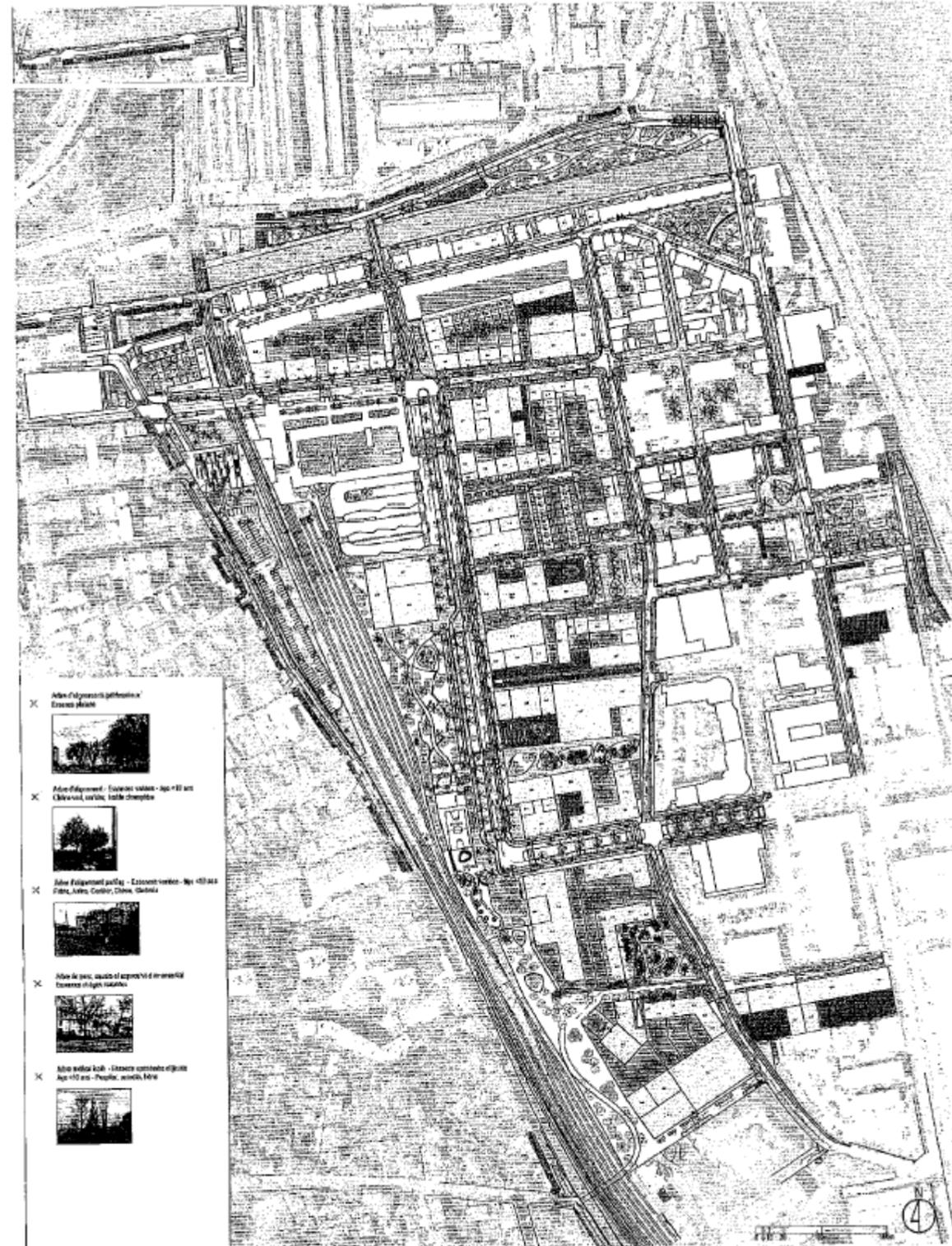
Je vous prie de recevoir, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général  
Vincent MALFERE

P.J : 1 Plan



4, BD EUGÈNE DERUELLE CS 33312 69427 LYON CEDEX 03 - TEL. +33(0)4 72 61 50 00 - WWW.GROUPE-SERL.FR  
Société d'Équipement du Rhône et de Lyon - SAEM au capital de 3 959 100 euros - RCS Lyon 957 508 088 - Code NAF 4310C



**En provenance de:**  
~~METROPOLE de LYON  
 A l'attention de Mme VESTRUC  
 4, Bd Eugène Jurelle  
 C 13312  
 69427 LYON Cedex 03~~

**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de FAR: AR 2C 167 250 7534 6

FRAB

Présenté / Avisé le: / /  
 Distribué le: / /

Je soussigné(e) déclare être  
 La destinataire **METROPOLE de LYON**  
 Le mandataire  
 DNI / permis de conduire  
 Autre: /

**11 JUL. 2023**  
 Courrier Entrée / M.R.  
 VP

Opé 03815 Efi/m.03  
 SERL  
 4, Bd Eugène Jurelle  
 C 13312  
 69427 LYON Cedex 03

**DESTINATAIRE**  
 METROPOLE de LYON  
 A l'attention de Mme VESTRUC  
 4, Bd Eugène Jurelle  
 C 13312  
 69427 LYON Cedex 03

**LA POSTE**  
 Numéro de l'envoi: 2C 167 250 7534 6

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**EXPÉDITEUR**  
 Opé 03815 Ph/m.03  
 SERL  
 4, Bd Eugène Jurelle  
 C 13312  
 69427 LYON Cedex 03

**LA POSTE**  
 01-71-71-2023  
 22-2024

**LE TRI FACILE**  
 PAPIER

**PREUVE DE DÉPÔT**  
 À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

**ECOLOGIC**  
 Plus de 90% de papier recyclé  
 conforme à la norme ISO 14001

Conservation de ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre  
 bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Date: / / Prix: CRBT: / /

Niveau de garantie: 16 €  153 €  458 €